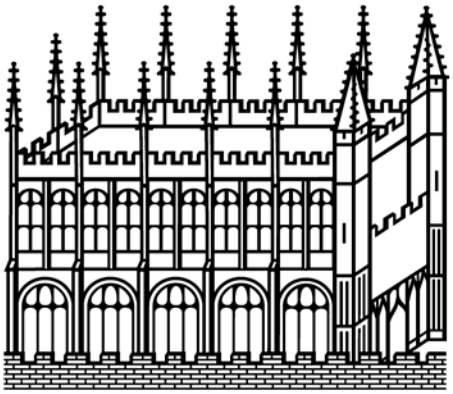

Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

PARIS.
D 2 2

UNS. 168 i. 8

B8

FL

17

[par le Cte de CAYLUS]

Edition originale.

Front., 2 parties en 1 vol.

600

LES MANTEAUX.

RECUEIL.

PREMIERE PARTIE.

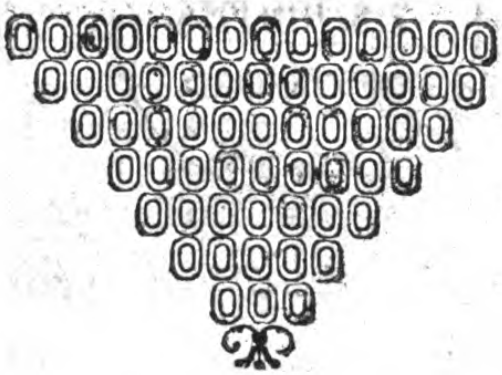

A LA HAYE.

MDCCXLVI.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
28 JUN 1956
OF OXFORD
LIBRARY

A

M. MANTEAU,

MAISTRE CORDONNIER

pour homme,

AU SOULIER COMMODE,

Rue du Chantre à Paris.

VOtre nom, Monſieur, vous donnoit des droits ſur cet Ouvrage, quand la fortune ne vous auroit fait que Savetier. Des recherches critiques, hiſtoriques, grammaticales, théo-

logiques, des faits anecdoctes qui ont donné lieu à pluſieurs Auteurs d'employer dans un nouveau ſens le mot de Manteau, *d'autres faits peu connus, dont le même mot pris dans ſes ſens différens, a été le ſujet principal, ou l'occaſion, entreront dans ce Recueil, qui par ſa ſingularité, mérite votre approbation, ou du moins votre indulgence. Si les Hiſtoires que je vous préſente ne paroiſſent point par elles-mêmes utiles à votre Profeſſion, l'hommage que je vous rends, peut du moins ſervir à corriger dans la ſuite Meſſieurs vos enfans d'une ambition, qui n'eſt que trop dangereuſe pour la plupart des familles. Ce ſeroit ici le lieu*

ou jamais, de faire votre éloge, mais je m'arrêterai à un ſeul trait ; vous peignez la douceur de votre caractere par le choix de votre Enſeigne. Madame Manteau eſt la premiere à vous rendre ſur cet article la juſtice qui vous eſt dûe. Elle cherche de ſon côté à vous imiter, & l'on peut dire que vous trouvez en elle la vraye chauſſure à votre pied. Si j'ai le bonheur de contribuer à vous faire connoître, j'eſpere de votre reconnoiſſance que vous contribuerez à me faire valoir, en me prônant auprès de vos Pratiques. Vous en aurez peut-être davantage, & mon Livre en ſera mieux vendu. Je ſuis,

Monſieur, très-parfaitement, votre très-humble ſerviteur.

A ***

De Paris ce . . . 1746.

TABLE
DES MATIERES
EN FORME DE PREFACE.

IL ſeroit aſſez difficile de décider, & peut-être aſſez peu important de diſcuter, ſi le mot *Manteau* vient de Mante, ou ſi Mante vient *de Manteau*. Il eſt ſûr du moins que les dérivés mantelet, manteline, mantille, mandille, &c. & les compoſés du mot *Manteau* viennent de l'un ou de l'autre, à moins qu'ils ne viennent tous de *Mantel*, vieux mot Celtique. ETYMOLOGIE. Dérivés. Compoſés.

L'éloge du *Manteau* compoſé en latin par Petingfert Juriſconſulte Allemand, & publié à Breme dans un Recueil de pieces in-12. ne pourroit nous fixer à cet égard. Si j'avois trouvé ce Recueil à Paris, j'en aurois profité par rapport à d'autres objets, & j'aurois eu autant de bonne foi pour citer l'ouvrage & les ſecours, dont il m'auroit été, que j'ai ELOGE DU MANTEAU, LIVRE.

Le Manteau, brochure. de ſincerité pour dire que le *Manteau* ou la couverture des Eaux de Spa par M. W *** Cologne, Pierre Marteau, 1737. eſt une brochure in-8. d'un ſtile déteſtable dont il n'a paru que la premiere partie, & dans laquelle il n'eſt pas queſtion de *Manteau*.

MANTEAUX au propre. Mais faut-il avoir recours aux Sçavans d'Allemagne pour connoître l'ancienneté du *Manteau* & ſes avantages!

I. Ancienneté & uſage chez les Hébreux. Pour ſçavoir qu'Eliſée n'eût point eu le don de prophétie, ſi Elie montant au Ciel, ne lui avoit laiſſé ſon *Manteau*.

Petingfert n'auroit ſûrement pas rapporté l'Epigramme ſuivante, miſe en vers par Montmor, d'après le mot de M. de Montauſier; Epigramme qui peut trouver ici ſa place.

Epigramme de Montmort.

Elie ainſi qu'il eſt écrit,
De ſon *Manteau* joint à ſon double eſprit
Récompenſa ſon ſerviteur fidéle;
Triſtan eut ſuivi ce modéle:
Mais Triſtan qu'on mit au tombeau
Plus pauvre que n'eſt un Prophéte,
En laiſſant à Quinault ſon eſprit de Poëte,
Ne put lui laiſſer de *Manteau*.

Chez les Egyptiens. Seroit-il permis d'ignorer de quelle reſſource fut à Joſeph ſon *Manteau* pour ſe débarraſſer des vives, & très-vives

inſtances de la femme de Putiphar ?

Il ſuffit encore d'avoir une légere connoiſſance de l'antiquité pour être au fait du *Manteau* des Grecs, & de celui qui diſtinguoit les Philoſophes Cyniques. Celui des Grecs en géneral ſe portoit par-deſſus une tunique, il étoit large, relevé par les deux bouts de chaque côté, & attaché derriere les épaules avec une agraffe. Antiſthene fondateur de la Secte des Cyniques, fit porter à ſes diſciples le *Manteau* ſur l'épaule, & ſupprima la tunique. Diogene jeune encore en demanda une pour ſe garantir du froid ; *le Manteau ſuffit*, lui dit Antiſthene, *en hyver mettez-le double, en été comme vous voudrez* ; ſi la réponſe eſt dure, la derniere partie qui a quelque plaiſanterie, pourroit être l'origine éloignée de cette eſpece de dicton en uſage parmi nous.

Chez les Grecs.

Manteau des Philoſophes Cyniques.

D'Antiſthenes.

De Diogene.

Quand il fait beau,
Prens ton *Manteau* ;
Quand il pleut,
Prens-le ſi tu veux.

Je me trouve pourtant forcé d'avouer ici, qu'un compilateur un peu profond, m'auroit été d'un grand ſecours pour répandre la lumiere ſur les faits douteux

du legs du *Manteau* d'Antiſthene, fait à Diogene; du partage de ce *Manteau* tout déchiré entre les diſciples d'Antiſthene, ou de l'ordre que donna ce Philoſophe en mourant d'enterrer ſon *Manteau* avec lui; mon érudition ſe borne à rapporter le reproche que l'on fit à Diogene, en lui diſant que l'on voyoit ſa vanité à travers des trous de ſon *Manteau*. Voy. Diog. Laert.

S'il étoit néceſſaire de donner de nouvelles preuves de l'uſage général des *Manteaux* chez les Grecs, je rappellerois la réponſe de ce Philoſophe à celui qui demandoit ce qu'il avoit ſous ſon Manteau : *le porterois-je ainſi, ſi je n'avois deſſein de le cacher*? J'ajouterois que la Comédie des Grecs (*Palliata*), eſt diſtinguée de celle des Romains (*Togata*), par la différence du vêtement des deux Nations.

Bon mot d'un Philoſophe.

La Comédie Palliata.

A quel ſiecle rapporterons-nous le fait qui eſt décrit dans la cinquiéme fable du cinquiéme Livre de Phédre? Un Comédien avoit imité le cri d'un cochon ſi parfaitement que les ſpectateurs crurent qu'il en avoit un caché ſous ſon *Manteau*; un Payſan dit tout haut qu'il réuſſiroit encore mieux. Le peuple aſ-

ſemblé deux jours après ; dès que le Comédien eut joué ſon rôle avec le même ſuccès, le Payſan qui avoit effectivement un cochon ſous ſon *Manteau* lui tira l'oreille juſqu'au point de le faire crier. Les acclamations furent toutes en faveur du Comédien, le Payſan montra aux ſpectateurs l'acteur qu'ils critiquoient, leur diſant : Plaiſanterie d'un Payſan.

En hic (Porcellus) declarat quales ſitis judices.

Quoique la robbe fût l'habillement diſtinctif des Romains, on ſçait que ſouvent ils portoient par deſſus une ſorte de *Manteau* appellé épitoge, il ſervit à Pompée & à Céſar, pour ne pas voir en mourant les derniers coups qu'on leur portoit. Chez les Romains.

En ſuivant l'uſage des *Manteaux* juſqu'à nos jours, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique fournit pluſieurs faits que je ſerois en droit de revendiquer ; les *Manteaux* de S. Florent, de S. Martin, de Ste Urſule, de S. François d'Aſſiſe, de S. François de Paule, mériteroient des diſſertations particulieres. Il ſuffira de dire ici que dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, une grande partie des nouveaux Chrétiens, & ſur-tout les Clercs, abandonnerent la robbe Romaine, alors ſom- USAGE DU MANTEAU dans les ſiécles poſtérieurs. Des Saints. Des premiers Chrétiens.

ptueuſe, pour le *Manteau* ſimple de couleur brune. On leur en fit un crime comme ſi en préférant l'habillement des Grecs, ils en avoient adopté les mœurs, alors géneralement décriées. Tertullien crut devoir juſtifier les nouveaux Chrétiens & lui-même, par un Traité qui nous a été conſervé, & qu'il prononça, dit-on, publiquement à Carthage. Une plaiſanterie inſultante contribua peut-être à lui faire compoſer cet ouvrage ; on diſoit des Chrétiens & de lui, qu'ils avoient paſſé *à toga ad Pallium, ab equis ad aſinos.* Le Livre de Tertullien du *Manteau* a été traduit en François par Maneſſier. *Paris, Pierre Promé* 1665. *in*-12. *Cat. de la B. du Roy. SS. Peres, n°.* 478.

Traité de Tertullien.

Si le *Manteau* fut pour les nouveaux Chrétiens une ſource de railleries picquantes, la Religion qu'ils embraſſoient leur apprenoit à ſouffrir patiemment les injures & le mépris : mais rien ne dédommagea les Seigneurs & les Dames de la Cour du Roy Artus, de la honte & de la confuſion que leur cauſa le *Manteau* envoyé par la Fée Mourgue. On peut en juger par la lecture du *Mantheau Mal-Taillé*, imprimé dans ce Recueil d'après un MS. de la Bibliotheque du Roy.

Du tems du Roy Artus.

Pour connoître l'utilité des *Manteaux*, j'en appelle à tous les voyageurs, & à quiconque eſt expoſé au froid & à la pluye. Moliere, dont les Comédies ſont le tableau du ridicule des hommes, & l'hiſtoire des Uſages de ſon ſiecle, nous apprend qu'il ſuffiſoit de ſortir de chez ſoi pour ſe ſervir du *Manteau*. Dans les deuxderniers ſiecles.

Et voyant arriver chez lui le Damoiſeau
Prend fort honnêtement ſes gants & ſon *Manteau*.

Ecole des femmes acte 1. *Scene* 1. Moliere cité.

Regnier nous avoit auſſi marqué ce fait par ces deux vers : Regnier cité.

Un de ces jours derniers par des lieux détournés
Je m'en allois rêvant mon *Manteau* ſur le nés.

Le terme des rôles à *Manteau* dont on ſe ſert pour déſigner certains perſonnages de Comédie, indique aſſez qu'il y avoit des âges, des conditions & des caracteres, auſquels ce vêtement étoit plus particulier. Rôles à Manteau.

Je croirois inutile de dire qu'autrefois les filoux *ôtoient*, *tiroient les Manteaux* des paſſans la nuit dans les rues de Paris, ſi je n'avois à placer deux traits de la Fontaine. Il n'étoit que ſix heures du ſoir quand il fut arrêté dans la rue ; Oter les Manteaux. Bons mots de la Fontaine.

Meſſieurs, leur dit la Fontaine, voilà mon *Manteau*, mais vous ouvrez de bonne heure. Une autre fois il fut rencontré ſur le Pont-Neuf par des gens de même eſpece, qui contrefaiſant les yvrognes, lui demanderent en balbutiant le chemin de la Grêve; la Fontaine en leur donnant ſon *Manteau*, leur dit: le voilà.

Un Poëte de nos jours qui fut attaqué la nuit dans la rue, auroit crû en être quitte à bon marché, s'il n'avoit riſqué que ſon *Manteau*.

L'uſage n'en eſt plus ſi géneral, les Etats ſur leſquels la mode a moins le droit d'exercer ſon empire, n'ont point adopté les changemens qu'elle invente & qu'elle autoriſe. Les Moines ont gardé l'habillement de leur premiere inſtitution; le *Manteau* court, le *Manteau* long ſe ſont conſervés parmi les Eccleſiaſtiques. A l'égard du *Manteau* court des Eccleſiaſtiques, j'ai trop été des amis de l'Abbé Courtin pour rapporter l'épigramme de Rouſſeau, mais je ne puis m'empêcher d'admirer l'exactitude & la préciſion du portrait. Le *Manteau* fourré ſubſiſte encore pour les malades, le petit *Manteau* ou mantelet s'eſt introduit nouvellement & nous vient d'Eſpagne.

Manteau des Moines.

Des Eccleſiaſtiques.

Manteau court & Manteau long.

Manteau fourré.

Petit Manteau de femme.

gne. On peut raiſonnablement juger que les femmes ſe ſervent encore du *Manteau* de lit : je dis juger ; car la plûpart ne ſe montrent gueres dans cet ajuſtement, & mettent ſur le compte de la pudeur, ce qui n'eſt que l'effet de leur coquetterie, comme la crainte de ne pas briller par la taille leur a fait releguer *le Manteau trouſſé* avec les vertus-gadins, ſous le prétexte apparent d'une plus grande commodité. Enfin la multiplicité d'équipages & la facilité des Petites-Maiſons, ont fait diſparoître *le Manteau couleur de muraille.* On pourroit croire Renard inventeur de cette expreſſion heureuſe qu'il a placée dans le Joueur :

Manteau de lit.

Manteau trouſſé.

Tu prendras ce *Manteau* fait pour bonne fortune,
De couleur de muraille... Scene 4. Acte 2.

Manteau couleur de muraille.

Mais l'origine de cette expreſſion eſt conſtatée par des Mémoires hiſtoriques & critiques ſur les différentes modes du ſiecle paſſé.

Origine de cette expreſſion, conte.

On lit dans ces Mémoires qu'un jeune homme amoureux de bonne foi, & par conſéquent moins ſéduit par la gloire d'avoir triomphé d'une femme, que flatté du charme de s'aſſurer la poſſeſſion d'une maîtreſſe qu'il aimoit, obtint en-

ſin un rendez-vous. Il crut devoir employer toutes les précautions que lui inſpiroit ſa délicateſſe, & courut chez le plus habile Tailleur de la Cour, lui commander un *Manteau* gris. De quel gris, Monſieur, lui dit le Tailleur? Cette demande embarraſſa le jeune homme. Occupé uniquement de la crainte d'être apperçu, il ſentit à l'inſtant la différence qu'il y avoit dans les nuances d'une couleur, dont les unes approchoient trop du blanc & les autres de la couleur brune, & parlant à ſa penſée il dit avec une eſpece d'inſpiration, de *couleur de muraille.* Ah, Monſieur, lui répondit le Tailleur, avec enthouſiaſme, que je vous ai d'obligation! vous fixez mes idées; ſi je vous euſſe vû deux mois plûtôt, le Baron de Bercy vivroit encore, il me demanda comme vous un *Manteau* gris, tout gris me parut égal, celui que j'employai étoit trop clair, le Baron plein de confiance fut au rendez-vous, il fut remarqué, ſuivi, aſſaſſiné.

Si l'on me reproche cette digreſſion, qui n'eſt que l'extrait d'un article plus étendu de l'Ouvrage que je compte donner au Public ſous le titre *De l'Hiſtoire de l'eſprit humain*, on ne me par-

Hiſtoire de l'eſprit humain.

donneroit pas d'oublier que le *manteau* eſt auſſi une marque de dignité, d'honneur, de prééminence, de céremonie; faut-il en effet citer le *Manteau* par l'impoſition duquel, le premier des Diacres inveſtiſſoit le Pape du Souverain Pontificat, celui que les Papes, les Patriarches, Primats, Métropolitains portent pardeſſus leurs habits Pontificaux, en ſigne de Juriſdiction, *celui* que les Evêques portent pardeſſus leur Rochet, quand ils ſont en préſence du Légat ou du Pape. On ſçait les prérogatives attachées au *Manteau Royal*. La Nobleſſe aſpire ſans ceſſe au moment de décorer ſes équipages du *Manteau Ducal*; une décoration à peu près ſemblable, eſt l'objet de l'ambition de tous les Magiſtrats. Le Grand-Maître de Malthe eſt diſtingué par ſon *Manteau à bec*: tous les Grands-Maîtres & les Chevaliers de chaque Ordre Militaire ont un *Manteau* qui leur eſt particulier. Le *Manteau* des Maitres des Requêtes n'eſt-il pas la route la plus ſûre pour arriver à la plus haute fortune à laquelle ils ayent droit de prétendre? Enfin les Maîtres Imprimeurs, Tapiſſiers, Bourreliers, Cordonniers, ne ſe font-ils pas un hon-

MANTEAU DE DIGNITE', DE CEREMONIE.

Manteau du Pape, des Primats, des Evêques.

Manteau Royal.

Manteau Ducal.

Manteau des Préſidens.

Manteau à bec du Grand Maître de Malte.

Manteau des Ordres Militaires.

Manteau des Maîtres des Requêtes.

Manteau des Jurés des Communautés.

neur de porter le *Manteau*?

Manteau de Deuil.

Sans préſenter le triſte ſpectacle que préſente un long *Manteau de deuil*, je finirai par un fait atteſté par des Voyageurs. Les Rois du Mexique n'avoient, en ſe mariant, d'autre céremonie, que de nouer leur *Manteau* avec le voile des Princeſſes qu'ils épouſoient.

Manteau des Rois du Mexique.

DIVERSES ACCEPTATIONS DU MOT MANTEAU.

Je laiſſe aux Juges des Armoiries à décider dans quel ſens le *Manteau* doit être pris en terme de Blazon, & à donner les marques diſtinctives des Lions *mantelés*, & à nous inſtruire des rangs & de la place du *Manteau* par rapport aux Princes de la Maiſon de France. C'eſt aux Experts en l'Art de Fauconnerie à juger du *Manteau* des Oiſeaux de proye; je pourrois trouver *telle Corneille emmantelée*, qu'ils me prouveroient que j'ai tort. Le nouveau Traité d'Architecture aura tout dit probablement ſur les *Manteaux* de porte & ſur les *Manteaux* de cheminée.

Terme du blaſon.

Lions mantelés.

Terme de Fauconnerie.

Corneille emmantelée.

Terme d'architecture.

Manteau de porte.

Manteau de cheminée.

COMPOSE' DU MOT MANTEAU.

Si j'avois eu communication des titres du Chapitre de S. Honoré, j'aurois pû déterminer l'étendue du Fief *Froidmantel* ou *Frementeau*, qui a donné ſon nom à une des rues de Paris. Il ſuffira de citer l'Egliſe & la rue des *Blancs-*

Froidmantel, Fief. Rue Fremanteau.

Manteaux, puiſque des Religieux ainſi appellés de-là *Manteaux-Blancs*, il ne reſte plus que le nom. L'Etat de la France imprimé en trois vol. donnera des lumieres ſur les fonctions attachées à la Charge de *Porte-Manteau* du Roi. Quant aux *Porte-Manteaux* qui ſe placent dans les Gardes-Robbes, ce ſeroit perdre le tems que de s'y arrêter; je dois ſeulement rapporter, à l'occaſion des *Porte-Manteaux* de voyage, le trait de Benſerade, qui reſſemble beaucoup à celui du Philoſophe Bias, & qui dit en parlant de lui-mème :

Blancs-Manteaux.

Porte-Manteau. Charge.

Manteau de Garde-Robbe.

Manteau de voyage.

Citation de Bias & de Benſerade.

Tous mes habits ſont ſur ma peau,
Et je ſuis mon *Porte-Manteau*.

Je n'en dirois pas davantage ſur cet article, mais tout le monde n'a pas préſente l'Epigramme que le mot *Marmanteau* donna occaſion de faire à la Fontaine. On appelle bois *Marmanteau* en termes de Grurie, les arbres qui compoſent les avenues, qui forment un abri, ou qui ſervent de décoration à quelque Château ou Maiſon de campagne. Ces ſortes d'arbres ne ſont jamais compris dans les coupes de bois, ils ſont cenſés être le *manteau* de la maiſon. L'Acadé-

Marmanteau terme de gruerie.

Epigramme de la Fontaine.

mie Françoiſe voulant dans ce tems-là, étendre le Dictionnaire qu'elle projettoit, juſqu'aux mots des Arts, Furetiere plaiſanta la Fontaine avec aigreur, ſur ce qu'étant Maître des Eaux & Forêts, il ne ſçavoit pas la différence des bois *marmanteau* & des bois en grume, le dernier par parentheſe eſt un bois coupé, qui a conſervé ſon écorce, & qui n'eſt point encore équari. La Fontaine piqué, fit cette Epigramme contre Furetiere :

Un beau jour que certains Quidams,
Piqués de tes dits outrageans,
Sur ton dos empreſſé comme ſur une enclume,
Frappoient avec du bois porté ſous le *manteau*,
Sçais-tu ſi c'étoit bois en grume,
Ou ſi c'étoit bois *marmanteau* ?

Pour l'intelligence de cette Epigramme, il faut ſçavoir que Furetiere étoit Prêtre, qu'il n'en vouloit pas convenir, & qu'il venoit de recevoir des coups de bâton pour des portraits qu'il avoit placés dans ſon Roman bourgeois.

Coups de bâtons donnés à Furetiere.

Addition à la Préface.

Voici le moment d'avouer que je ne puis réſiſter à la tentation de faire paroître cet Ouvrage ; du moins on ne dira pas de moi ces vers que Moliere fait dire dans ſon Tartuffe :

MANTEAUX au figuré, & dits proverbialement.

> Que l'impoſteur ſçait bien detraîtreſſe maniere,
> Se faire un beau *Manteau* de tout ce qu'on révere. *Act.* 5.

Moliere cité.

Je ne ſuis point dans le cas de me ſervir du *Manteau de la Religion*, ni de tout ce qui doit être ſacré & reſpectable, pour mettre au jour des traits dictés par l'hypocriſie, l'intrigue, ou le fanatiſme. Je n'aurai point recours au *Manteau* de la nuit pour rien cacher dont la probité ait à rougir. Plûtôt que de m'attirer de pareils reproches, je conſentirois que *la fiévre fût un* manteau *pour mon hiver*, & je préfererois de me voir à la triſte néceſſité *de manger mon pain ſous mon manteau.* Je n'ai voulu que m'amuſer : on me critiquera ſans doute, mais je ne tirerai perſonne par le *Manteau* pour l'engager à m'épargner. Je connois

Manteau de la Religion.

Manteau de de la nuit.

Manteau pour l'hyver.

Manger ſon pain ſous le Manteau.

Tirer par le Manteau.

déja tels & tels qui ſe croiroient déshonorés de garder les *Manteaux* de leur Bibliothéque ; loin de leur en ſcavoir mauvais gré, je garderois pour eux les *Manteaux* dans un autre ſens. Telle femme à qui l'on pourroit dire, que le mariage eſt un *Manteau* qui couvre tout, peut auſſi ne ſe pas refuſer une critique auſſi ſuperficielle que précieuſe ; j'en ferai autant de cas que de Rognonet,

Garder les Manteaux, expreſſion appliquée à l'occaſion de ce Recueil.

Le mariage, Manteau.

Rognonet qui d'un Manteau fit un bonnet

Qui d'un *Manteau* fit un bonnet.

Le Livre eſt fait, il ſera imprimé, il ſera vendu ſous le *Manteau* ; ſi quelque Ouvrage mérite ce privilege, c'eſt ſans doute celui-ci. Quelque mauvais plaiſant pourra dire que les Colporteurs ſeront des *Porte-Manteaux*, à la bonne heure ; pour moi, ſans oſer dire avec Horace :

Sous le Manteau.

Alluſion du mot Porte-Manteau aux Colporteurs de cet ouvrage.

Horace cité.

& mea
Virtute me involvo.

J'employe la traduction, qui devient plus modeſte, & par conſéquent plus convenable, & je m'enveloppe de mon *Manteau* pour ignorer le ſort de cet Ouvrage.

S'envelopper de ſon Manteau.

LE MARI
MANTEAU.

LUCIDIE après avoir paſſé les premieres années de ſa jeuneſſe dans le Couvent, en fut retirée par ſes parens, qui crurent ne devoir ſe fier qu'à eux-mêmes du ſoin de perfectionner ſon éducation ; ils s'applaudirent de voir ſe développer en elle, cet heureux naturel, qui eſt peut-être l'unique ſource des vertus de ſociété, elle acquit des talens & des connoiſſances ; mais ſon eſprit cultivé ne perdit rien de ſes graces, & ſon caractére doux & ſenſible, conſerva cette ſimplicité ſi rare & ſi précieuſe. Enfin elle étoit très-aimable, mais l'amour mit la der-

niere main à ſes agrémens, quel maître !

Polémon étoit depuis long-tems ami des parens de Lucidie. Accoutumé à la voir dès ſon enfance, il avoit remarqué & ſuivi avec une ſorte d'intérêt ſes différens progrès dans tous les genres. Lucidie avoit appris de ſes parens à être bien aiſe quand Polémon entroit ; c'étoit pour elle l'ami de ſa famille, c'étoit pour lui la fille de ſes amis : ils eurent occaſion de ſe voir ſouvent, & cette vûe fut fatale à la liberté de l'un & de l'autre.

Polémon s'en apperçut le premier : l'expérience qu'il avoit, l'éclaira bientôt ſur les ſentimens qu'il éprouvoit lui-même, & ſur ceux qu'il avoit fait naître, il ne les enviſagea qu'avec horreur ; l'amour en vain voulut réclamer ſes droits, il ne fut pas écouté ; dans un cœur vertueux, la paſſion

peut ſubſiſter, mais la probité ſeule fait agir.

Polémon réſolu d'éviter les occaſions de ſe trouver ſeul avec Lucidie, voulut prendre les ménagemens néceſſaires pour qu'on ne ſoupçonnât rien du motif qui l'y déterminoit ; il réuſſit à l'égard de tout le monde ; mais cette conduite plus réſervée n'échappa point à Lucidie, qui s'en trouva offenſée : le dépit produiſit des réflexions, & le fruit de ces réflexions fut d'être effrayée de ſes propres ſentimens. Elle eût voulu en vain ſe les diſſimuler, Polémon l'aimoit par foibleſſe, l'évitoit par vertu, triſte exemple à ſuivre. Elle ſentoit encore que Polémon étoit aimé.

Forcés de ſe voir aſſez ſouvent, ils s'adreſſoient rarement la parole, mais tout les inſtruiſoit mutuellement de la ſituation de leur ame. En effet le cœur ne ſe fait-il pas

toujours entendre au cœur ; quel eſt ſon langage ? Tout ; qui peut le définir ? Rien.

Ils ſe parlerent enfin. Cette premiere converſation fut pareille à celle de deux amans qui ſe ſeroient entretenus pluſieurs fois ; elle étoit la ſuite des réflexions qu'ils avoient faites chacun ſur l'état où ils ſe trouvoient, l'amour animoit leurs diſcours, mais c'étoit l'amour maîtriſé par la vertu ; l'aveu de leur paſſion étoit toujours ſuivi du projet conſtant de la ſurmonter ; ils ne s'en occupoient que pour ſe la reprocher, mais ces reproches réiterés n'étoient en effet que de nouveaux aveus, & de nouvelles ſources de plaintes & de regrets. Ils ſe ſéparerent enfin, peut-être plus amoureux, ils ſentirent du moins que le moyen le plus ſûr de ſe vaincre, n'étoit pas de ſe voir, pour s'y encourager.

Lucidie étoit dans ce trouble & dans cette agitation, quand une de ſes amies nommée Cidaliſe qu'elle avoit connue dans le Couvent, & qui étoit mariée depuis quelques années, vint lui rendre viſite ; c'étoit une femme aimable, raiſonnable ſans ſéchereſſe, ſage par tempéramment, connoiſſant le monde & ſe prêtant par eſprit & par douceur aux mouvemens que l'amour & les paſſions nobles peuvent cauſer. Indépendamment de ces heureuſes diſpoſitions, pour être la confidente d'une paſſion malheureuſe, cette paſſion quand elle eſt vraye, ſuffit pour intéreſſer ; c'eſt ainſi qu'un enfant affligé, ſemble tendre les bras à ceux qu'il apperçoit & les émeut, ſans même qu'il ait beſoin de prononcer les ſecours qu'il eſpere.

Cette amie n'eut pas de peine à arracher le ſecret de la paſſion de

Lucidie, l'amour fit le portrait de Polémon par la bouche de ſon amante, & l'amour ſçait peindre avec les couleurs les plus ſéduiſantes : auſſi Lucidie n'eut point à juſtifier un ſentiment dont Polémon paroiſſoit digne, le choix fut approuvé, & l'on ſe diſpoſoit déja à chercher les moyens de déterminer les perſonnes, dont l'aveu étoit néceſſaire pour une pareille union. Hélas ! s'écria Lucidie, tout eſpoir m'eſt ravi, Polémon eſt marié ! Et que prétendez-vous donc, lui dit ſon amie, avec une ſurpriſe, que Lucidie remarqua : ce n'étoit plus une amie compatiſſante qu'elle voyoit, elle retrouva un juge ſévere ; ah ! ne me condamnez pas, ajouta-t'elle, trompés tous deux par les charmes innocens d'une tendre amitié... mais que ſert de ſe rappeller les ſources de ſon malheur ? aidez-

moi à le ſurmonter & à me vaincre moi-même. Un ſeul moyen vous reſte, repliqua Cidaliſe, reſſource cruelle, mais néceſſaire pour votre repos & pour votre vertu. Répondez aux vœux d'un pere qui vous aime, & conſentez à vous marier. O ciel ! s'écria Lucidie, être unie pour toujours à à un autre que Polémon ! n'eſt-ce pas aſſez d'être ſéparée de lui à jamais ? Cidaliſe inſiſta, Lucidie ſe rendit, mais elle voulut annoncer à Polémon ſa réſolution, malgré la répugnance que ſon amie témoignoit pour une pareille entrevue ; ſi vous craignez, ajouta-t'elle, que mon cœur trop foible ne puiſſe ſoutenir un pareil effort, ranimez mon courage par votre préſence. Cidaliſe y conſentit, & fut témoin de la converſation que Lucidie eut avec Polémon.

A peine fut-il entré, que Luci-

die lui dit : Cidaliſe eſt mon amie, je n'ai rien de caché pour elle, elle ſçait que je vous aime, que vous m'aimez, elle ſçait encore que je ne puis être à vous . . . Polémon voulut parler : ne m'interrompez point, je n'ai rien à entendre, c'eſt à vous à m'écouter. Mon pere veut me marier. Je me trouve forcée de déſirer une union qui fera le malheur de ma vie, je ne vous le reproche pas, & vous avez peut-être l'injuſtice de me reprocher le parti que je prens. J'aurois pû vous le laiſſer ignorer, juſqu'au tems où cette nouvelle ſera publique : mais en vous y préparant, j'ai peut-être voulu vous épargner & à moi-même, l'état indiſcret qu'auroit pû produire en vous la ſurpriſe ; ou plutôt, que ſert de vous le cacher ? je me ſuis ménagé la ſatisfaction de vous dire, que le mari que je choiſirai, n'aura au-

cun des agrémens, dont votre délicateſſe puiſſe être bleſſée ; non je n'épouſerois jamais un homme que vous puſſiez me ſoupçonner d'aimer : c'eſt la ſeule marque d'amour qu'il me ſoit permis de vous donner. Quels combats s'élevent dans mon cœur, s'écria Polémon ! J'admire votre vertu, l'honneur m'engage à vous confirmer dans votre réſolution ; mais l'amour a peine à ſe taire, & mon cœur ne peut ſuffire aux tourmens qu'il endure.

Leur ſéparation fut tendre, mais noble & généreuſe ; Cidaliſe ne put s'empêcher de plaindre Lucidie, & Polémon qui ſçut qu'elle avoit contribué au parti que Lucidie avoit pris, ne put lui en ſçavoir mauvais gré. Lucidie en effet préféra un des plus vieux maris à tous ceux qui lui furent préſentés. Qu'arriva-t'il dans la ſuite ? Mal-

gré toutes les réſolutions que ces deux amans avoient formées, ils ſe virent, Polémon devint ami du mari, & l'amour triompha, malgré les réſiſtances & les projets vertueux de Lucidie. Ainſi le mariage ſervit de *manteau* à une paſſion qui méritoit ſi parfaitement d'être heureuſe.

LE *MANTEAU* DE LA CHEMINÉE.

Fragment d'une Hiſtoire trouvée dans les papiers de M. J. après ſa mort.

UN jeune François nommé Guerin avoit ſenti naître en lui dès ſon enfance, le déſir de voyager dans des Pays éloignés. Ce déſir s'étoit accru par la facilité que ſon pere avoit eue de s'y prêter. Une ſomme d'argent miſe dans le commerce & confiée à un Négociant de Marſeille pour la faire valoir, devoit produire les fonds deſtinés à la dépenſe des voyages de ſon fils.

Les idées qui naiſſent dans un âge où l'on eſt peu en état de rai-

ſonner, ne ſont pas ordinairement bien étendues, & acquierent difficilement un certain degré de netteté. Auſſi le jeune Guerin dans le deſſein où il étoit de quitter un jour ſa patrie, n'avoit point formé celui de faire fortune, de s'inſtruire, d'acquérir des connoiſſances utiles à ſon Païs ; il n'enviſageoit que le plaiſir de changer de lieu, de voir de nouveaux objets, de nouveaux uſages. Différens contre-tems ſuſpendirent ſes projets, & ſon pere lui ayant propoſé d'entrer dans le Génie, il ſervit en Eſpagne pendant la Campagne de 1719. en qualité d'Ingénieur.

En 1720. l'arrivée de Mehemet Effendi à Paris donna occaſion à Guerin de ſe lier particulierement avec M. le Noir Interpréte de cet Ambaſſadeur. Ses premiers déſirs ſe réveillerent avec plus de vivacité. La nouvelle qu'il reçut en

même-tems que ſes fonds de Marſeille avoient produit une ſomme conſidérable ; la Paix qui ſe fit avec l'Eſpagne & qui lui ôtoit l'eſpérance de ſuivre une carriere dans laquelle l'honneur l'auroit retenu tant que la guerre auroit duré ; ces circonſtances réunies déterminerent ſon départ.

Il paſſa d'abord à Conſtantinople où il crut devoir s'appliquer à l'étude des langues Turque, Arabe & Perſane ; ſon intention étoit de pénétrer juſqu'aux extrêmités de l'Aſie.

Après avoir voyagé pendant pluſieurs années dans différentes Provinces de l'Empire des Turcs ; attiré par la réputation de Thamas-Koulikan, il déſira de voir ce Conquérant, il eſpéra d'en être connu. Les Perſans n'ont point ce barbare éloignement pour les peuples qui ne ſont ni de leur Nation

ni de leur Religion. Guerin fut accueilli par eux, & ne différa point à ſe rendre auprès de ſon Héros. Il trouva les moyens d'en obtenir une audience, dans laquelle il lui demanda la permiſſion de combattre dans ſon Armée ſans autre récompenſe que la gloire de le ſervir.

Bien-tôt l'intelligence de Guerin dans le métier de la guerre & ſon habileté dans le Génie, parvinrent aux oreilles du Prince, qui par des offres conſidérables, voulut le fixer à ſa Cour ; mais Guerin voulut toujours ſe réſerver le droit de quitter la Perſe quand il le jugeroit à propos ; & pour acquérir ce droit, auquel Thamas-Koulikan conſentit, il renonça ſans peine aux honneurs & aux emplois que ſes ſervices pouvoient mériter. L'eſtime du Prince, ſa confiance, des diſtinctions flatteu-

ſes, des graces particulieres le dédommagerent aſſez des grades & des récompenſes militaires, qu'il ſe fût reproché d'envier aux Seigneurs Perſans. Souvent il dirigeoit leurs manœuvres par ſes conſeils, mais il leur faiſoit l'honneur de la réuſſite : auſſi voyoient-ils ſa faveur ſans envie : Thamas-Koulikan ſçut même tirer parti de la modération de Guerin pour animer le zèle & les talens de ſes Généraux, il crut devoir par une politique adroite, les louer en public, des ſuccès dont il avoit remercié Guerin en ſecret.

Ce fut alors que Topal Oſman fut envoyé à la tête de l'Armée qui s'aſſembloit contre la Perſe : le Général des Perſans demanda de nouvelles troupes à ſon Maître, qui ſouhaita que Guerin les accompagnât. A peine fut-il arrivé, que les deux Armées en vin-

rent aux mains, les Turcs eurent d'abord l'avantage, & les Perſans euſſent été défaits ſi Guerin, après avoir rallié une partie des fuyards, n'avoit encore diſpoſé l'artillerie de façon que le déſordre ſe mit parmi les Turcs ; on profita de ce moment pour les attaquer, ils furent preſque tous détruits : Topal Oſman, après des prodiges de valeur, y périt, regretté de ſes ennemis même.

Le Général Perſan ſentit tout le prix de cette victoire, & n'eut pas la baſſeſſe de diſſimuler à qui il la devoit. Il ne riſquoit rien du côté de la fortune à rendre juſtice à Guerin, & il étoit aſſez grand homme pour juger que par un pareil aveu, il ne perdroit rien de ſa réputation. Le butin fut immenſe, Guerin peu avide de tréſors, dont la généroſité de Thamas-Koulikan l'avoit mis en état de ſe paſſer,

ſer, ſouhaita pour ſa part une plus grande quantité d'Eſclaves, flatté par avance du plaiſir de pouvoir adoucir leur infortune.

Un d'entre eux, nommé Achmet, paroiſſoit plus accablé que les autres de la honte où le ſort des armes l'avoit réduit, il dédaignoit de ſe plaindre; mais ſon air ſombre & taciturne, peignoit aſſez le trouble de ſon ame. Guerin crut démêler que l'eſclavage n'étoit pas la ſeule cauſe de la mélancolie qui paroiſſoit en lui; cette idée l'intéreſſa. Pour éclaircir ſes ſoupçons il voulut donner lieu à Achmet de lui découvrir le fond de ſon cœur, & lui fit pluſieurs queſtions avec un air de bonté & d'interêt. L'Eſclave gardoit un morne ſilence, les careſſes même furent employées inutilement, Achmet touché ne fut pas ſéduit. Guerin enfin hazarda l'autorité d'un Maî-

tre ſur ſon Eſclave, & fit entrevoir le riſque qu'on pouvoit courir à lui déplaire : Epargne-toi ce ſoin, lui dit Achmet, ma vie ſeule dépend de toi. Sans un foible eſpoir qui me reſte, je te demanderois la mort comme une faveur, mais tu peux l'ordonner ſi tu la crois néceſſaire pour ſatisfaire l'orgueil d'un Maître irrité. Ah cruel, reprit Guerin, devrois-tu me juger ainſi ? L'avois-je mérité ? Ai-je inſulté à ton malheur, & quand la pitié .... Je la refuſe cette pitié que tu m'offres, elle me ſeroit inutile, & ne peut qu'irriter mon déſeſpoir ; elle ſeroit même funeſte pour toi, ſi pour payer des bontés dont je ſens le prix, malgré la dureté que tu peux me reprocher, je te faiſois partager l'horreur de mon ſort. Accepte du moins mes bienfaits, lui dit Guerin : le plus grand que j'attende

de toi, reprit Achmet, c'eſt de reſpecter mon ſecret. Ton cœur inflexible, répartit Guerin, m'envie la douceur d'entrer dans tes peines & de les ſoulager; eh bien je jure de ne jamais chercher à pénétrer l'affreuſe vérité que tu me caches, mais du moins tu ſeras auſſi heureux qu'il peut être en moi d'y contribuer; je te laiſſe à toi-même, à ton trouble, à tes remords, peut-être je te rends tous les droits que je puis avoir ſur toi; deviens libre, je te quitte encore de la reconnoiſſance.

Il ſeroit difficile de rendre l'étonnement mêlé de reſpect & de vénération dont Achmet fut ſaiſi. Il ſe proſterna aux pieds de Guerin; & après quelques inſtans d'un ſilence à travers duquel ſon ame agitée ſe peignoit toute entiere, il lui dit: Je te parois un monſtre, & tu n'en es que plus généreux.

Forcé de te reſpecter, de t'admirer, de t'aimer, je me trouve dans la néceſſité de t'outrager encore par mes refus : mais j'aime mieux perdre tes bontés que ton eſtime ; quand je pourrois les mériter par ma confiance, j'en deviendrois indigne par l'aveu que j'aurois fait. Ta vertu même, cette vertu qui maîtriſe les paſſions, cette vertu ſenſible & généreuſe que j'ignorois & que tu me fais connoître, retient dans mon cœur un ſecret dont la connoiſſance éteindroit dans le tien tous les ſentimens de pitié, pour n'y laiſſer qu'une juſte horreur. J'accepte pourtant la liberté, ajouta-t'il en ſe relevant, ſi tu me permets de t'en faire à chaque inſtant le ſacrifice, en ne te quittant jamais. Guerin s'attendrit, l'embraſſa, confirma le don qu'il lui avoit fait, & la promeſſe de ne jamais le preſſer pour ſçavoir ſon

ſecret. Il le regarda dans la ſuite comme ſon ami.

Achmet étoit plus inſtruit que les Turcs ne le ſont ordinairement; il avoit appris le françois d'un Eſclave de cette Nation qu'il avoit eu; quand l'Imprimerie s'établit à Conſtantinople, il avoit contribué à ſon établiſſement ſous les yeux de Saïd, & dans les ſoins que lui donnoit cette occupation, il avoit acquis des connoiſſances qui rendoient ſa ſociété aimable.

Pendant le reſte de la Guerre, il n'héſita pas à ſuivre ſon bienfaicteur, quoique ce fût contre ſa Patrie; mais il combattoit moins pour les Perſans qu'il n'étoit attentif à veiller ſur les jours de ſon ami. Il cherchoit l'occaſion de s'acquitter en partie avec lui; le hazard le ſervit. Guerin tombé de cheval alloit être enveloppé, Achmet ſoutint ſeul l'effort des Turcs, lui don-

na le tems de ſe relever, de remonter à cheval. Achmet preſſé alloit ſuccomber ; Guerin fondit ſur eux pour le dégager, & tous deux mirent les Turcs en fuite.

Leur amitié qui croiſſoit par dégrés ſe nourriſſoit par des ſacrifices réciproques & continuels. Achmet n'avoit à ſe reprocher que ſon manque de confiance ſur un ſeul point, & dans la condeſcendance que Guerin avoit pour cette foibleſſe, il trouvoit une nouvelle ſource d'attachement pour lui.

La liaiſon intime qui étoit entre les deux amis ne s'étendoit pas juſqu'à les unir dans le goût des plaiſirs. Achmet évitoit ſur-tout de ſe trouver avec ces Eſclaves charmantes, qui occupées du déſir de plaire, jalouſes de la préférence, ne font dépendre leur gloire que des déſirs qu'elles inſpirent, ou des tranſports qu'elles procurent,

ſans être ſenſibles à la douceur d'aimer, qu'elles ignorent. Tout ce qui avoit rapport à l'amour augmentoit ſa mélancolie. . .

. . . . . .

Ils prirent la route de l'Inde, & après avoir ſéjourné quelque tems dans le beau Royaume de Cachemire, ils s'embarquerent ſur les Vaiſſeaux d'Europe. . . .

. . . . . .

. . . Au mois de Septembre 1736 d'où s'étant rendus à Paris, Guerin alla loger chez ſon frere qui avoit été prévenu de ſon arrivée. Achmet fut reçu avec toutes ſortes d'égards; mais il demanda & obtint la liberté de vivre dans la retraite. Pour l'en arracher, Guerin le menoit quelquefois avec lui dans les viſites qu'il étoit obligé de faire: ſouvent il l'engageoit à ſe promener avec lui; l'hiver lui ayant ôté cette derniere reſ-

ſource, il voulut lui perſuader de cultiver les perſonnes qu'il lui avoit fait connoître, mais Achmet préféra la ſolitude. Retiré dans ſon appartement il en ſortoit rarement ; la raiſon du froid auquel il ſe diſoit peut-être plus ſenſible qu'il ne l'étoit en effet, & dont cependant il pouvoit être plus ſuſceptible depuis qu'il avoit pris l'habit à la Françoiſe lui ſervoit de prétexte : en quittant l'habit Turc, il avoit trouvé l'avantage de ne point exciter par ſon habillement une curioſité indiſcrete, & d'éviter des queſtions qui auroient pû l'embarraſſer.

Guerin ſe déroboit ſouvent aux empreſſemens de ſa famille pour venir cauſer avec Achmet ; un jour il le trouva auprès de ſon feu appuyé ſur le *manteau* de ſa cheminée & plongé dans la plus grande rêverie ; la chambre n'étoit éclai-

rée que par la lumiere que le feu y répandoit. Cette eſpéce de clarté reſſemble, à de certains égards, à celle que répand la Lune à travers des arbres épais ; Achmet ſe leva comme s'il ſe fût réveillé d'un ſommeil profond, & pour cacher l'état de ſon ame, dont il étoit honteux, vis-à-vis d'un ami pour lequel il ſe reprochoit ſon peu de confiance, il chercha par pluſieurs queſtions à ſe diſtraire de ſes propres réflexions. Guerin remarqua l'embarras d'Achmet, l'effort qu'il ſe faiſoit, & s'aſſit près de lui.

Après quelques diſcours vagues, Guerin s'étendit ſur le déſintéreſſement qu'avoit marqué ſon frere dans le compte qu'il lui avoit rendu de ſon bien. Ce bien accumulé pendant quinze ans avoit produit une fortune conſidérable, par l'intégrité & l'intelligence avec laquelle les revenus

avoient été placés ſucceſſivement. Guerin ajouta qu'il n'avoit accepté que ce qui lui étoit échu dans ſon partage, & que renonçant au ſurplus, il l'avoit deſtiné à l'établiſſement de ſa niéce. Vous êtes généreux, dit Achmet, & je vous reconnois ; vous payez par un don, ce que votre frere eût eu tort de n'avoir pas fait. Non non, reprit Guerin, laiſſez-moi jouir du plaiſir de croire que la probité n'eſt pas ſi étendue que vous le dites, & que ſes ſoins ont eu plutôt pour objet de ſervir un frere qu'il aimoit, que de remplir les loix que lui preſcrivoit un dépôt confié à ſa probité. Que vous êtes heureux, s'écria Achmet, la tranquillité de votre ame vous laiſſe jouir de tout ce qui vous environne : vous pouvez ſans peine porter ſur chacun de ces objets le degré d'intérêt, d'eſtime ou de ſen-

ſibilité qu'il mérite. Votre patrie, vos anciennes liaiſons, vos parens.... Vous m'ouvrez les yeux, reprit Guerin, ſéduit par le charme de vivre avec vous, je n'ai pas ſongé que j'eſpérois en vain vous dédommager de la douceur que j'éprouve moi-même en me retrouvant dans ma patrie & dans le ſein de ma famille. Non je n'ai rien à regretter, reprit Achmet avec tranſport, vous ſeul me reſtez dans la nature,.. la connoiſſance de mon ſort, des deſirs impuiſſans..... des remords.... C'eſt vous ſeul que je dois, que je puis aimer. Il ſe tut alors; c'étoit en effet ne rien dire de plus que ce que Guerin avoit pû deviner; mais Achmet n'en avoit jamais tant dit, malgré l'habitude d'une liaiſon auſſi intime, malgré le déſœuvrement d'une longue navigation; & Guerin regarda preſque

ces mots, ſans ordre & ſans ſuite, comme un épanchement de cœur. Quoi ! je vous quitterois, reprit encore Achmet, vous à qui je dois la liberté & les biens dont je jouis, à qui je dois ſurtout les ſentimens que vous m'inſpirez, & dont la douceur ſuſpend ſouvent l'amertume de mon ame, vous qui avez le droit trop bien acquis de tout exiger de moi ! ... J'y ai renoncé, dit Guerin, c'eſt une des conditions de notre amitié, j'ai peut-être eu la foibleſſe de m'y ſoumettre, mais j'ai du moins le courage de reſpecter nos engagemens ; je dis le courage, car il en coutoit alors à la ſimple ſenſibilité qui intéreſſe pour un malheureux, & il en coûte à préſent à l'amitié.

Il s'étoit levé en diſant ces dernieres paroles, Achmet l'avoit ſuivi, ils ſe promenerent quelque-tems dans ſa chambre ; Guerin

voulut continuer la converſation ſur le même ton, Achmet devenu tout à coup plus taciturne, ne répondit rien, ce changement n'échappa point à ſon ami, qui ſans inſiſter davantage, lui dit que le Conſul François du Caire étoit nouvellement à Paris ; qu'il iroit le voir inceſſamment, & qu'après ils prendroient jour pour y aller enſemble. Ils ſe ſéparerent peu de tems après.

Guerin revint le lendemain, il trouva ſon ami dans la même ſituation que la veille, il venoit lui confier un projet que ſon frere lui avoit communiqué le matin. Il ſemble, dit-il, ſe méfier du goût que j'ai eu pour les voyages, & pour m'engager à reſter avec lui, il croit qu'une femme pourroit me fixer à Paris : je ſens comme je dois cette marque d'attachement, & je vois toute la nobleſſe du procédé,

je m'engagerai volontiers à paſſer avec lui le reſte de mes jours, cet engagement n'a rien qui ne me flate, celui du mariage n'a rien qui me tente; & quand les douceurs qu'on veut m'y faire enviſager pourroient me ſéduire, je vous en dois peut-être le ſacrifice. A moi, dit Achmet? ſans doute à vous, reprit Guerin; ſi j'étois heureux, comment venir étaler mon bonheur aux yeux d'un ami malheureux? & ſi j'éprouve des troubles, des contradictions, viendrai-je augmenter mes peines en réveillant en vous l'intérêt qui vous rend perſonnel tout ce qui m'arrive? Ne me comptez pour rien, lui dit Achmet, vous avez peut-être tort de ne pas ſuivre l'idée qu'on vous donne, que riſquez-vous? vous n'aimez point; l'eſtime, l'habitude ſeront les liens d'une union où la paſſion n'entrera pour rien; &

quel que ſoit l'événement, ou la raiſon vous fera ſentir un bonheur qu'elle aura préparé, ou elle vous aidera à ſupporter les chagrins qu'elle aura pû vous faire prévoir. Je ſuppoſe même que vous deveniez ſenſible, amoureux, cet amour n'aura jamais ce caractere terrible qui produit également la frenéſie d'une ame yvre de plaiſir, ou le déchirement d'un cœur déſeſpéré. Ce caractere eſt inconnu dans vos climats, l'éducation, ce que vous appellez politeſſe, la communication qui dans ce Païs-ci, eſt entre les deux ſexes dès leur enfance, produiſent parmi vous une liaiſon qui eſt plutôt un ſimple commerce de ſentimens qu'une vraye paſſion, il n'y entre jamais de cet abandon de ſoi-même, de cette fureur qui ſe porte à tout ſans ſcrupule, ſoit dans les moyens de réuſſir, ſoit dans les

conſeils que donnent la crainte de perdre l'objet aimé, ou la rage de s'en voir ſéparé. Plût au ciel que je n'euſſe jamais connu que cet amour tranquile, qui moins vif, moins impérieux adoucit les vertus contraires à ſes intérêts, ſe rallentit par les remords, & ſurvit au déſeſpoir.

Un domeſtique qui avoit affaire à Guerin, vint lui parler, Achmet s'approcha de la fenêtre, Guerin l'y vint joindre, ils y reſterent quelque-tems. L'étonnement de Guerin fut extrême, quand il vit que ſon ami paſſant tout-à-coup de l'agitation où il étoit peu auparavant, à un état plus doux en apparence, quoiqu'intérieurement auſſi violent, parla de la propoſition du mariage avec détail, avec diſcuſſion, ſans nul retour ſur lui-même, ſans que rien parût avoir rapport à ce qu'il avoit dit étant

étant au coin du feu ; ſon étonnement augmenta encore, quand le hazard les eut ramenés auprès de la cheminée, au lieu où ils étoient d'abord, Achmet ſerrant la main de ſon ami . . dit avec des yeux égarés . . . . . *Oüi, moi-même . . . . lui plongeant un poignard dans le ſein* . . . . . Eh de qui ? s'écria Guerin ; de celle que j'adorois . . . . . Je vous fais horreur ſans doute. Nous comptions échapper à la pourſuite de nos ennemis, le ſort nous trahit. Elle ſe flatoit peu de déſarmer la fureur d'un maître irrité, elle eût même rougi de lui demander une vie, dont elle m'avoit conſacré tous les momens, nous allions être ſéparés pour jamais : la mort lui parut moins affreuſe, elle me la demanda cette mort comme une grace, comme une preuve de mon amour, comme le prix du ſien. Peut-être ne

la regardai-je pas alors comme le plus grand des malheurs, je perdois ce que j'aimois, on alloit me l'arracher pour la remettre entre les bras d'un autre. Ah ! Zeſbet Zeſbet, ajouta-t'il en élevant la voix, ne me reproche rien, tu me vis toi-même me percer à tes yeux, O ciel ! que dites-vous ? dit Guerin. Zeſbet plus heureuſe mourut ſans doute, reprit Achmet ; leur converſation fut alors interrompue par un cri perçant ; ils ne purent deviner d'où il partoit, & après quelques inſtans donnés à la premiere ſurpriſe, Achmet continua : j'ai ſçu depuis que je fus ſecouru & mené à Topal Oſman, qui inſtruit de la mort de Zeſbet, ignorant qu'elle avoit péri par ma main, croyant même que le déſeſpoir de la perdre, m'avoit ſeul armé contre moi, me rappella à la vie par l'aſſurance qu'il me don-

na de me procurer les moyens de me venger ; cette raiſon plus forte ſur moi que la couronne du martyre promiſe aux Muſulmans qui meurent en combattant contre les ennemis de la foi, me détermina à le ſuivre. Sa mort me ravit tout eſpoir de vengeance, je le retrouvai dans vos bontés & dans l'idée d'une liberté prochaine que je me flattois de pouvoir acheter ou obtenir d'un maître auſſi généreux. un ſentiment plus doux l'emporta bientôt dans mon cœur ; & ſi forcé d'abord à me taire par l'intérêt même de ma vengeance, j'ai depuis réſiſté à l'envie que j'ai eûe de vous ouvrir mon cœur, ne l'imputez qu'à la crainte que je devois avoir de perdre votre eſtime & votre amitié ; j'ignore encore par quel charme j'ai ſuccombé . . . . .

. . . . . .

Le reſte du manuſcrit étoit, dé-

chiré, il n'eſt pas trop néceſſaire d'en voir la ſuite, pour ſentir l'impreſſion que fit ſur Achmet le *manteau* de la cheminée, on ne ſçait ſouvent à quoi attribuer les confidences qu'on a faites, celles qu'on a reçues ; c'eſt qu'on s'eſt trouvé au coin du feu ; le cœur s'ouvre, l'eſprit ſe développe, l'imagination s'échauffe, la confiance naît, les inconvéniens diſparoiſſent. Que de raccommodemens ! que de déclarations ! que d'aveux ! j'en appelle à mes Lecteurs, c'eſt une vérité à laquelle on n'a peut-être pas fait aſſez de réflexion, quand on a le pied ſur les tiſons, on a le cœur ſur les lévres.

J'ajouterai ici, ce que m'a appris de la fin des avantures d'Achmet, un de mes amis qui avoit lû le manuſcrit dans ſon entier.

Guerin raſſura Achmet ſur la crainte qu'il avoit d'être moins ai-

mé, après lui avoir fait une pareille confidence. Pendant la nuit Achmet crut entendre, quoique confuſément, prononcer pluſieurs fois ſon nom, il n'en fut que médiocrement frappé. Le lendemain Guerin réſolut de rendre viſite au Conſul François, non-ſeulement il avoit le prétexte d'une parenté éloignée, mais celui du voiſinage, un mur mitoyen ſéparoit leurs maiſons, de plus il avoit envie de ſçavoir des nouvelles d'un Pays qu'il avoit parcouru, c'eſt une curioſité naturelle à tous les hommes. Il alla donc chez Mr D * * ancien Conſul du Caire ; celui-ci après les premiers complimens, le conduiſit dans l'appartement de ſa femme, ils s'entretinrent quelque tems de leur ſéjour en Egypte, & parlerent de pluſieurs autres endroits de la domination du Grand Seigneur. Il eſt ſi naturel d'être

occupé de ſon ami que Guerin fit bientôt tomber la converſation ſur Achmet & ſur l'amitié qu'il avoit pour lui. En s'en allant il trouva ſur l'Eſcalier une Servante aſſez noire, mais bienfaite, vêtue comme les eſclaves d'Egypte, qui lui dit en Turc, *Achmet ..... Achmet ſera toujours aimé*, Guerin ne fit qu'une foible attention à ce diſcours, qu'il regarda d'abord comme une ſimple politeſſe, ſuppoſant que l'Egyptienne avoit entendu ſa converſation. Frappé cependant de la confidence qu'Achmet lui avoit faite la veille, il ſe rappella la ſituation de la maiſon, le cri qu'il avoit entendu, & dont le ſon n'avoit pû venir à eux que par le tuyau de la cheminée. Il ne voulut point communiquer à ſon ami les idées qu'il avoit, dans la crainte de renouveller ſa douleur par une eſpérance auſſi legérement

conçûe, il ſe contenta d'engager Achmet à venir le lendemain avec lui chez le Conſul. La femme du Conſul pour faire honneur à Achmet, voulut le traiter à la mode de ſon Païs ; elle ordonna qu'on apportât le caffé : à peine l'Egyptienne qui fut chargée de cette commiſſion, entra-t'elle dans la chambre qu'elle tomba évanouie : on courut à ſon ſecours : chacun s'empreſſa autour d'elle, elle reprit bientôt ſes eſprits. *Achmet*, dit-elle alors en ouvrant les yeux, *mon cher Achmet, c'eſt donc toi que je revois, c'eſt donc toi que j'ai entendu m'appeller ?* Au ſon d'une voix ſi chere, Achmet crut reconnoître Zeſbet & ſans avoir la force de ſe ſoutenir, tomba dans ſes bras ; c'étoit Zeſbet elle-même. Les deux amans contens de ſe revoir, n'en étoient pas encore au détail de leurs avantures, leurs

regards leur ſuffiſoient, leur avidité ne ſe peut décrire, & voici ce qu'une curioſité pleine d'intérêt fit apprendre à Guerin, de la ſuite des avantures de Zeſbet.

On peut ſe ſouvenir qu'Achmet avoit poignardé Zeſbet & s'étoit poignardé lui-même, Topal Oſman l'avoit fait ſecourir, abandonnant Zeſbet qu'on lui avoit dit être hors d'état de recevoir aucun ſoulagement. Quelques Marchands François de l'Echelle de Smirne chaſſoient de ce côté, leur ſurpriſe fut extrême, en apperçevant une femme percée de coups. Sa beauté les intereſſa, ils en approcherent, & croyant y trouver quelque reſte de vie, ils la ſecoururent & la porterent dans leur maiſon de campagne qui n'étoit pas éloignée ; leurs ſoins ne furent point inutiles, elle donna quelque eſpérance de guériſon. Ils la re-

mirent alors entre les mains d'un Miſſionnaire qui ſçavoit parfaitement le Turc & qui joignant au ſentiment naturel d'humanité, des vûes chrétiennes, lui rendit tous les ſoins poſſibles ; elle guérit. Il avoit gagné ſa confiance, il avoit des droits ſur ſa reconnoiſſance, il entreprit de la convertir, & y réuſſit ; le moyen de la Religion fut le ſeul qu'il pût employer avec ſuccès pour l'obliger à ſurvivre à Achmet, toujours préſent à ſon eſprit. La crainte d'expoſer la nation Françoiſe à une avanie, ſi les Turcs avoient la moindre connoiſſance de la converſion d'une femme Turque, engagea les Miſſionnaires à éloigner Zeſbet de Smirne. Elle conſentit à tout, Achmet étoit mort pour elle, quel lieu de la terre pouvoit-elle préférer ? ils lui firent prendre un habit d'homme &

lui donnerent une eau qui détruiſit la blancheur & l'éclat de ſon teint. Ce préſent fut le ſeul qui lui fut agréable, elle s'en trouva ſi bien qu'elle en avoit toujours conſervé l'uſage. Avec d'auſſi ſages précautions les Miſſionnaires la firent heureuſement paſſer au Caire, & engagerent le Conſul François, le même qui ſe trouvoit alors à Paris, à la prendre à ſon ſervice, elle s'y étoit ſi bien attachée qu'elle avoit voulu le ſuivre en France, où ſa conſtance fut récompenſée. Achmet ſe convertit & l'épouſa, avec d'autant plus de plaiſir qu'elle ceſſa l'uſage de l'eau qui la noirciſſoit, & qu'elle reprit en peu de tems tout l'éclat de ſon teint & de ſa premiere beauté. Guerin leur donna généreuſement la moitié de ce qu'il avoit apporté de Perſe, & ces bons Turcs, qui ont pris des noms François, ſont à préſent

à la tête d'une petite famille qui proſpérera ſans doute, mais qui dans le fond ne doit ſon bonheur qu'à la confiance que le *manteau* de la cheminée ſçait inſpirer ; confiance qui avoit réſiſté à tant de différens climats & de différentes ſituations.

TIRER
PAR LE *MANTEAU.*

LE veuvage, la jeuneſſe, la beauté & la richeſſe ſont des dons déſirés par toutes les femmes, & dont elles ſçavent ordinairement jouir. Célenie ajoutoit à tous ces avantages celui d'une bonne réputation ; cependant, & ce que l'on aura de la peine à croire, Célenie n'étoit point heureuſe.

Tous les plaiſirs ont leur ſource dans le cœur, celui de Célenie pouvoit-il être ſatisfait ? Il n'étoit pas occupé, elle n'avoit pas aimé, pas même ſon mari, quelque jeune qu'elle l'eût épouſé. Son cœur cependant étoit né ſenſible ; mais elle ne s'en doutoit pas. Son malheur venoit de ſon éducation, de la perſuaſion où elle avoit été en

faveur de tous ſes préjugés, de la critique qu'elle avoit fait des autres femmes: enfin de l'affiche d'indifférence qu'elle avoit miſe avec éclat.

Veuve de très-bonne heure, elle goûtoit à vingt ans avec une parfaite indolence les triſtes agrémens d'une liberté dont elle ne ſentoit pas le prix; un de ces coups de foudre, rares à la vérité, mais que l'amour lance de tems en tems pour prouver qu'il porte auſſi ſon tonnerre, cauſa dans ſon eſprit, dans ſon cœur, dans ſon caractére un changement qui échappa aux yeux même de celui qui l'avoit cauſé. Il ſe nommoit Saint-Helene, étoit jeune, bienfait, mais froid, réſervé & timide. Quelques raiſons *d'affaires* l'avoient attiré à Paris, & celles d'une parenté fort éloignée l'engagerent à venir ſouvent chez les parens de Célenie,

avec leſquels elle avoit toujours logé.

Saint-Helene ſçavoit à peine que Célenie étoit une des plus jolie femme de Paris : ce n'étoit point la différence conſidérable qui ſe trouvoit entre leurs fortunes, qui l'empêchoit de rendre juſtice à ſes charmes, c'étoit principalement le bruit de ſa dévotion, c'étoit la vénération que Célenie lui inſpiroit: ſentiment cruel à inſpirer pour une jolie femme. Heureuſement elles en courent rarement les riſques: Les idées de Célenie ſur Saint-Helene étoient fort différentes, elle prenoit plaiſir à le voir, elle louoit ſa modeſtie, elle applaudiſſoit à ſa retenue, & comme elle ne connoiſſoit point l'amour, elle ne mettoit aucun obſtacle à ſa défaite, elle avalloit à longs traits, & ſans aucune inquiétude un poiſon dangereux. Le froid & le ſérieux

de Saint-Helene l'animoient, elle étoit quelquefois étonnée du chemin qu'une plaiſanterie lui faiſoit faire, elle ne pouvoit déviner la raiſon de la vivacité qui l'emportoit. Mais les révolutions qu'une paſſion fait éprouver, ne peuvent long-tems ſe cacher à l'eſprit. Célenie en avoit, & des réflexions ſuivies ſur ſon trouble, ſon agitation & ſur ce qui pouvoit les cauſer, l'éclairerent bientôt ſur la ſituation de ſon ame. Que devint-elle alors ? Sa vertu, ſes grands biens, ſa réputation, tout lui peignit l'amour qu'elle reſſentoit, comme le comble du malheur & de l'humiliation. Elle évita Saint-Helene ſans qu'il s'en apperçût, elle ſe rapprocha de lui, ſans qu'il y fût plus ſenſible; elle s'applaudiſſoit quelquefois de n'être point aimée; plus ſouvent elle étoit déſeſpérée d'aimer ſeule; cette idée

fut la plus forte, la plus vive, la plus conſtante. Je ne rapporterai point ici ſes combats, les pareils ſe trouvent écrits de tous côtés, au point que je pourrois dire au Lecteur, voyez telles pages de tels & tels Romans.

Les ſoins, les attentions, les prévenances, l'humeur, l'aigreur même, rien ne fit ouvrir les yeux à Saint-Helene, rien ne lui fit ſoupçonner ſon bonheur. Ce n'étoit pas faute d'eſprit ni de lumieres; mais comme je l'ai déja dit, les idées qu'il avoit du caractere de Célenie, ſa timidité naturelle, le peu d'uſage du monde & le peu de connoiſſance des femmes, lui cachoient une auſſi flatteuſe vérité.

Un jour après avoir dîné avec ſa famille, Célenie dit à Saint-Helene de lui donner la main pour la conduire chez elle. Il obéit, & donna

donna une main, qu'un autheur de nos jours diroit, *qui ne penſoit point*; il voulut quitter Célenie à la porte de ſon appartement, elle le fit entrer avec elle. La converſation ne fut pas vive, Saint-Helene qui n'étoit jamais preſſé de parler, & qui n'avoit rien à lui dire, attendoit que Célenie commençât la converſation. Célenie ſe taiſoit pour avoir trop à parler. L'eſprit a bien peu de reſſort devant le cœur; toutes les façons de parler qui veulent dire, qui ne diſent pas, & qui ſemblent naître avec les femmes, avoient été juſques-là miſes en uſage par Célenie.

Cependant elle l'avoit fait venir, elle l'avoit retenu; il falloit qu'elle parlât; quel prétexte donner à ſon ſilence? Comment le colorer? la dévotion fut le ſujet qu'elle préféra; Saint-Helene avoit celle d'un galant homme, c'eſt-à-dire

dégagée de tous ces rafinemens, qui en font une occupation pour les femmes. Célenie lui demanda donc ce qu'il en penſoit, elle fut contente de ſes réponſes ſages & meſurées ; il ajouta par politeſſe pour elle, qu'il voudroit être encore plus dévot qu'il ne l'étoit ; mais que l'hypocriſie lui paroiſſoit plus affreuſe que l'impiété. Le mot d'hypocriſie fit rougir Célenie, & acheva de la déterminer à parler, car elle avoit imaginé qu'en diminuant dans la tête de Saint-Helene l'idée qu'il s'étoit formée de ſa dévotion, elle pourroit plus aiſément le rapprocher d'elle. Pour lors elle ne lui cacha point que la dévotion à laquelle elle ſembloit attachée, étoit une ſuite de ſon éducation, un parti qui lui avoit été ſuggeré par ſes parens. Elle parla toujours au paſſé ſur ſa dévotion, & finit par dire à Saint-

Helene, qu'elle l'avoit choiſi pour lui conſeiller la conduite que le monde, ſa famille & ſes prétendus engagemens pouvoient exiger d'elle. Elle finit enfin par l'aſſurer qu'elle n'attendoit que de lui & de ſa probité les moyens ſages qu'elle pourroit employer pour ſe ſouſtraire à la contrainte qu'elle s'étoit impoſée. Saint-Helene la plaignit d'être réduite à l'hypocriſie ; mais il lui fit ſentir les inconvéniens que produiroit néceſſairement un paſſage trop ſubit de la retraite à une vie plus diſſipée. Elle convint de tout, & lui fit promettre de la venir voir ſouvent, & de la guider ſur la route qu'elle devoit tenir. Quelle joie ne reſſentit-elle pas, quand elle fit réflexion ſur les avantages qu'elle venoit de ſe procurer par cette ſeule confidence ! Elle enviſageoit une liaiſon réglée avec ſon

amant, un moyen de détruire ſes préventions, une néceſſité de converſations longues & ſuivies, & mille autres choſes que l'amour ſçait trouver dans une démarche dont il eſt ſatisfait. Saint-Helene ſe leva pour s'en aller, & comme il avoit le dos tourné, par un mouvement que Célenie ne put retenir, elle tira ſon *Manteau*. Saint-Helene croyant s'être accroché quelque part, ne s'arrêta point; Célenie n'oſa ſe déclarer davantage.

On crut en voyant l'empreſſement avec lequel Celenie cherchoit Saint-Helene, qu'elle avoit entrepris ſa converſion; le monde, tout clairvoyant qu'on le croit, eſt ſouvent bien éloigné de démêler la vérité.

Saint-Helene cependant ne fut pas éclairé. Flatté de la confiance de Célenie, il regardoit les aveux

qu'elle lui avoit faits comme un dépôt dont il étoit incapable d'abuſer, & ne lui donnoit d'autres conſeils que ceux que ſa probité lui dictoit. La ſituation de Célenie étoit peut-être la ſeule circonſtance où l'amour ſe trouve fâché d'eſtimer ce qu'il aime. Célenie avoit recours à mille avances indiſcrétes, & ſous le prétexte de l'amitié, elle ſoutenoit qu'un ami pouvoit inſpirer la plus forte jalouſie; elle vouloit en conſéquence que Saint-Helene lui rendît compte de toutes ſes actions, de ſes penſées même, qu'il n'aimât qu'elle : enfin elle pouſſa les ſentimens de l'amitié ſi près de la fureur & de l'emportement, que Saint-Helene ouvrit les yeux. Qu'une femme qui aime voit juſte ſur la façon dont elle eſt regardée ! Célenie ne put douter du changement arrivé dans le cœur de Saint-

Helene, elle s'en apperçut au trouble ainſi qu'à l'embarras qui paroiſſoient dans toutes ſes actions. Un jour qu'ils étoient ſeuls, elle écrivit en affectant de ne point penſer à ce qu'elle faiſoit ; *vos yeux ſont donc ouverts, votre cœur eſt-il fermé.* Ah ! Mademoiſelle, s'écria Saint-Helene, comment aurois-je pû me flatter d'un ſi grand bonheur ? C'eſt à vous à préſent à me prouver lui répondit-elle, que vous trouvez votre ſituation heureuſe ; quant à moi, je vous ai, ce me ſemble, aſſez tiré par le *Manteau*, mais on ne doit jamais rougir de tout ce qu'un amour honnête & véritable peut faire entreprendre.

Quelque tems après Célenie força tous ſes parens à conſentir au bonheur de Saint-Helene, qu'elle préféra aux plus grands partis du Royaume, & l'amour fit longtems le charme de leur union.

SOUS LE *MANTEAU*,

PORTRAIT.

IL y avoit autrefois à Paris, dans le tems où le faſte n'avoit point encore corrompu toutes les ſociétés, un petit vieillard nommé Monſieur Pacôt. Son air ouvert inſpiroit la confiance & l'amitié, il étoit toujours vêtu très-ſimplement, mais ſa propreté étoit extrême. Un bien médiocre lui ſuffiſoit, non-ſeulement pour n'être à charge à perſonne, mais pour donner quelquefois à ſouper à ſes amis. Il ne connoiſſoit nullement la propriété, & ne refuſoit que quand il n'avoit pas ce qu'on lui demandoit. Une chambre, un cabinet, une garderobbe & une belle ſalle d'aſſemblée, formoient ſon appartement, le même eſpace

au rez de chauſſée, étoit rempli par une ſalle à manger, une cuiſine, une office & par une petite chambre qu'occupoit une ſervante ſon unique domeſtique. Un petit jardin orné d'une treille, qui formoit un berceau couvert, étoit auſſi bien tenu que le reſte de la maiſon, qui n'avoit pas plus de ſecond étage que de cour. La porte d'entrée donnoit ſur une rue détournée, mais peu éloignée d'une autre fort paſſante; tant que la belle ſaiſon duroit, le petit bon homme ſe mettoit les ſoirs ſur le pas de ſa porte pour y prendre le frais. Inſenſiblement toute la jeuneſſe des rues voiſines s'aſſembloit autour de lui, & lui faiſoit amitié, il y répondoit par des careſſes & par des offres de ſervices. En hyver elle venoit remplir ſa ſalle, ſoit devant, ſoit après le ſoupé; on avoit la liberté d'entrer

& de ſortir ſans être obligé de parler au Maître de la maiſon; on danſoit, on cauſoit, enfin on s'amuſoit, auſſi étoit-il l'idole de ſon quartier. Son eſprit n'étoit pas brillant, mais le bon ſens étoit ſon partage, la ſimplicité, la vérité, & ſur-tout la candeur étoient la baze & les ornemens de ſon caractére : il étoit né avec une gayeté ſi véritable & ſi pure, qu'il l'avoit conſervée malgré le grand âge auquel il étoit parvenu. Car dans le tems que ces mémoires ont été écrits, l'auteur qui le connoiſſoit, aſſure qu'il ne s'éloignoit pas de quatre-vingt ans. Pour ne point perdre cette gayeté, ce précieux don du Ciel, il recherchoit avec ſoin la jeuneſſe, dont les amuſemens & la joye entretenoient ſes heureuſes diſpoſitions. Il aimoit ſur-tout à démêler ces heureuſes impreſſions qu'il ne

pouvoit plus reſſentir, loin d'éprouver l'humeur & le chagrin des autres vieillards qui ne permettent pas les amuſemens qu'ils ne peuvent plus gouter, le plaiſir des autres lui rappelloit ſans aigreur ſes plaiſirs paſſés. Il héſitoit cependant à conſeiller l'amour, & ne ſe ſervoit des confidences qu'on l'obligeoit ſouvent de recevoir, que pour éclairer ceux ou celles qui avoient recours à lui, & pour leur donner des conſeils auſſi ſages qu'utiles. Mais mais quand il avoit reconnu de véritables paſſions, & qu'il jugeoit les unions convenables, c'eſt alors, leur diſoit-il, qu'il auroit voulu les mettre ſous ſon *Manteau*. Souvent il ſe ſervoit de l'autorité que leur donnoient ſon âge & ſon caractére pour empêcher les éclats, pour tempérer les premiers mouvemens qui forment or-

dinairement les plus grandes indiſcrétions des amans. Il modéroit auſſi les effets de la jalouſie, & faiſoit rougir de ceux de la coquetterie ; enfin il autoriſoit les ruptures, quand il les croyoit néceſſaires avec autant de ſoin qu'il facilitoit les rendez-vous, qu'il remettoit les lettres, qu'il conſoloit dans les abſences & qu'il procuroit des éclairciſſemens à ceux qui s'aimoient véritablement. Il parloit quelquefois aux parens que diverſes circonſtances empêchoient de s'accorder. Aſſez heureux pour contribuer à la réunion des familles, il s'occupoit du ſoin de procurer le repos des peres & le bonheur des enfans : il regardoit comme les ſiens tous les jeunes gens du quartier, il les avoit vû naître, en avoit reçu des ſoins, & leur avoit à tous rendu ſervice, auſſi n'y avoit-il point de nô-

ce dont il ne fut prié, il en étoit l'ame & la joye.

Tout eſt & ſera toujours cenſuré dans le monde, la vertu même n'eſt point exempte de blâme, & pour la critiquer avec quelque apparence de raiſon, on lui donne ſouvent de fauſſes interprétations, on lui ſuppoſe des vûes, en un mot on cherche à la défigurer, quand on ne peut ſe diſpenſer de l'admettre. L'on avoit donc fait ſouvent des efforts pour donner des ſcrupules au petit bon homme Pacôt ſur ſa conduite. On citoit ſon âge pour jetter un ridicule ſur ſon genre de vie, mais ces efforts toujours inutiles, ne l'avoient ſeulement pas ébranlé; il croyoit n'avoir rien à ſe reprocher, parce que ſes vûes étoient droites. Ses amis ſeuls avoient été allarmés, ſa cauſe étoit preſque celle de tout le monde, la recon-

noiſſance de ceux qu'il avoit obligés autrefois, étoit auſſi vive que celle de ceux qui en avoient reçu des plaiſirs récens. Ces petites traverſes augmenterent encore le bonheur de ſa vie, elles lui firent ſentir combien il étoit aimé, ce ſentiment avoit toujours été l'unique objet de ſes procédés & de ſa conduite.

Un jour qu'il prenoit ſon *Manteau* pour ſortir, ſelon la mode qui régnoit alors, il vit arriver chez lui un homme âgé qu'il ne connut pas. Il avoit affaire, & ſentit vivement combien l'on eſt à plaindre quand on eſt rencontré chez ſoi par un importun, ſurtout par ces vieillards preſque toujours déſœuvrés, & par conſéquent incommodes; mais la politeſſe & l'honnêteté naturelle l'emporterent ſur le chagrin de la contrainte. Il fit acceuil à l'incon-

nu, & quand ils furent aſſis, l'étranger lui dit ; quoi donc, Monſieur Pacôt, ne me reconnoiſſez-vous pas ? Pour moi qui n'oublie pas ſi facilement mes anciens amis, je vous aurois démêlé entre mille, quoique je ne vous aie pas vû depuis quinze ans. Je ſuis Durbin, ajouta-t'il. Ah c'eſt vous, lui répondit, Monſieur Pacôt, qu'avez-vous fait pour être auſſi changé, vous qui n'êtes qu'un enfant ? Un enfant, reprit Durbin, un enfant de ſoixante-ſept ans ; cependant je ne me croyois pas ſi changé, car je me ménage & je vis dans une retraite exceſſive. C'eſt-à-dire que vous vous ennuyez, interrompit le petit homme. Non, reprit-il, je me prépare à la mort. Eh pourquoi changer de vie pour cela, lui repliqua Monſieur Pacôt, vous avez donc vêcu d'une façon qui vous a laiſſé des remords : que je

vous plains ; Je me ſuis conduit comme tout le monde, pourſuivit Durbin, & je veux finir comme tout le monde. Mais vous, comment vivez-vous ? Comme j'ai toujours fait, lui répondit-il. Vous m'étonnez, reprit Durbin; quoi, vous avez toujours continué la même façon de vivre ? Je me ſuis ſoumis, lui repliqua Pacôt, aux changemens que la nature a faits en moi ; mais voulez-vous en juger par vous-même, venez paſſer demain la journée avec moi, quelques-uns de mes voiſins s'y raſſembleront pour faire de la muſique, il en demeurera peut-être un petit nombre à ſouper, ſi la partie vous plaît, vous les imiterez. Durbin ſe recria & lui dit : Comment voulez-vous qu'à mon âge je me trouve au milieu de la jeuneſſe & des plaiſirs ; Que diroit-on, je vous prie? Je vous ai offert ce

qui dépendoit de moi, reprit Pacôt, n'y venez-pas, vous ferez fort bien, de telles diſpoſitions ne rendroient pas notre partie agréable. Durbin voyant que Pacôt ne le preſſoit pas davantage, finit par accepter la propoſition, à la reſerve du ſoupé, qu'il dit toujours ne lui pouvoir convenir; enſuite il le remercia, l'embraſſa & le quitta, non ſans être rempli d'étonnement & peut-être d'envie. Il fut exact au rendez-vous & s'y trouva des premiers. La ſalle fut bientôt remplie de meres ſuivies de leurs filles qui l'étoient de leurs amans. La joye & le contentement étoient peints ſur tous les viſages, la liberté répandoit ſa douceur dans l'air que l'on reſpiroit, & cette douceur agiſſoit ſur toutes les perſonnes, ſur leur viſage & ſur leur maintien; car il ſembloit encore que l'on

aimoit

aimoit davantage chez le petit bon homme, & que l'on étoit plus parfaitement aimé, on y jouiſſoit de la plus grande tranquillité; ſes attentions s'étendoient ſur tout, ſans que jamais il les fît valoir, rien ne lui échappoit, il veilloit ſans ceſſe ſur ſon petit troupeau. S'il voyoit une mere lancer un coup d'œil ſévere, il prévenoit les reproches, détournoit les idées, donnoit occaſion à la fille de ſe juſtifier, à la mere de s'adoucir, & toutes deux lui en ſçavoient gré. Il avoit choiſi une petite place au bout de ſon claveſſin, d'où il ſortoit rarement. Tout le monde étoit maître chez lui, il n'avoit point d'ordres à donner, on venoit ordinairement l'y chercher pour l'embraſſer en entrant ou en ſortant. Ce n'étoit point ſimple politeſſe, c'étoit l'expreſſion ſimple de l'amitié, c'étoit un tribut naïf

de la reconnoiſſance, ſouvent même entre deux amans qui avoient la facilité de ſe voir. Cette reconnoiſſance témoignée à Monſieur Pacôt, étoit une aſſurance, une déclaration, un ſerment nouveau pour l'objet aimé, auquel des circonſtances empêchoient quelquefois de parler.

Le concert commença, l'amour fut bien chanté, parce qu'il étoit bien ſenti. Julie, ſa mere & ſon amant furent du nombre des cinq ou ſix perſonnes qui demeurerent à ſouper, & Durbin, malgré ce qu'il avoit dit, fut le premier à s'en prier. Le ſouper fut agréable, les propos charmans y regnérent à l'envi, deux jeunes filles très-jolies embelliſſoient la ſcêne par leur figure, par le charme de leur voix, & le bon gout de leur chant. Le vieux Durbin ne ſe trouva point impunément à côté de Julie;

il en fut ſi frappé, qu'indépendamment de toutes les vieilles agaceries qu'il ſçut mettre en uſage pendant le ſouper, il voulut abſolument lui donner une tremblante main pour la reconduire chez elle quand il fallut ſe retirer.

A peine le petit bon-homme Pacôt fut-il éveillé le lendemain, que Durbin entra chez lui. Bon dieu, qui vous amene, lui dit-il? Je viens vous voir & vous remercier, lui répondit Durbin : & ſûrement me parler de Julie, ajouta vivement le petit bon-homme. Durbin fut embaraſſé, mais par réflexion il ſe trouva ſoulagé ; car il ne ſçavoit comment entamer la converſation qu'il avoit méditée. Il eſt vrai, reprit Durbin, que je n'ai rien vû de comparable à Julie & que je viens ici pour vous demander vos conſeils. Mes conſeils, lui répondit Pacôt, volon-

tiers. Julie eſt adorable, pourſuivit Durbin, la tête m'en tourne, vous êtes de ſes amis, vous avez du crédit ſur ſon eſprit, j'ai de l'argent, qu'elle en profite, je ne diſputerai point . . . . Pacôt fit un éclat de rire, & lui dit : Quoi donc le fruit de votre retraite ſe termine à vous laiſſer ſéduire par une fille que vous n'avez vûe qu'un inſtant, le produit de vos réflexions ne vous ſert qu'à offenſer la vertu de Julie & la mienne ! Eh bons dieux ! qu'avez-vous gagné en vieilliſſant ? ſçachez que Julie eſt auſſi ſage que bien née, qu'elle aime uniquement & qu'elle a raiſon d'aimer le jeune homme qui ſoupa hier avec elle, que leur mariage ſe doit faire inceſſamment, & qu'il eſt parfaitement convenable. Quoi ! Julie va ſemarier, interrompit Durbin avec vivacité ? oui, ſi vous le trouvez

bon, lui répliqua Pacôt, & je viens de recevoir un billet qui leve quelques difficultés qui ſubſiſtoient encore, je vais m'habiller & ſortir pour terminer l'affaire. Vous ne ferez rien pour un ancien ami, lui répliqua Durbin ? Vous dites que Julie eſt ſage, votre témoignage me ſuffit ; ſa figure m'enchante, vous l'aimez, je ſuis riche, faites ſa fortune, je l'épouſe & je lui donne tout mon bien. Je ne fais point faire de ces ſortes de fortune, lui répondit Pacôt d'un ton ſévére, rendez-vous plutôt juſtice, & vous ſentirez que mon refus eſt la plus grande marque d'amitié que je puiſſe vous donner. Songez donc que vous m'avez avoué hier, que vous aviez ſoixante ſept ans, que Julie non ſeulement n'en a que dix-ſept, mais qu'elle a une paſſion dans le cœur. Quelle union pourriez-vous eſpérer avec elle ? quel-

le ſociété pouriez-vous en attendre ? L'avarice eſt le ſeul ſentiment qu'il vous ſeroit poſſible d'allumer dans ſon cœur. Un libertinage qui ſeroit bientôt ſatisfait, eſt le ſeul mouvement qui vous anime, & je pourois me prêter à une pareille propoſition ? non certes. Quittez, croyez-moi, pourſuivit-il, une retraite dont vous faites un ſi mauvais uſage, & puiſque vous avez le cœur aſſez leger & aſſez perverti pour me faire les propoſitions que je viens de recevoir de vous, ne troublez pas le repos & la candeur de la vie que je méne, ou ne vous attendez à recevoir de moi que des reproches.

Durbin fut obligé de le quitter, il fit quelques tentatives ſur le cœur de Julie, qui ne lui attirérent que des ridicules, il en fit d'auſſi inutiles auprès de ſa mere,

Julie & ſon amant ſe marierent, ils furent heureux ; Pacôt jouiſſoit de leur bonheur.

Ces exemples peuvent donner l'idée d'un caractere & d'une vie remplie d'ailleurs d'incidens trop médiocres & trop peu intéreſſans pour être plus amplement racontés. Le fonds du caractere d'un vieillard guai, ſimple & honnête, a paru mériter d'être tranſmis à la poſtérité. Comme il avoit coutume de dire, quand il voyoit de bons & ſinceres amans, *je voudrois bien les mettre ſous mon Manteau* ; cette façon de parler, s'eſt non-ſeulement conſervée, mais par une métaphore naturelle, elle s'eſt étendue juſqu'aux choſes qu'il eſt dangereux de faire paroître, elle eſt plus particuliérement conſacrée aux livres pour leſquels elle eſt fort avantageuſe.

LE *MANTEAU* DE FEMME OU LE *MANTELET.*

POUR être ce qu'on appelle dans le monde une jolie femme, il n'eſt pas toujours néceſſaire d'être jolie ; mais Thélamire étoit l'une & l'autre, fort à la mode, fort ſuivie, vive & diſſipée, par état autant que par goût, indiſcrete dans ſes propos, inconſtante dans ſes affections, inconſéquente dans ſes idées, elle ſe croyoit obligée d'être inſtruite de l'événement du jour, il falloit qu'elle eût tout vû, elle ſe piquoit de ſçavoir tout.

Chacun de ſes amans ſe flattoit peut-être de fixer l'eſprit & le cœur de Thélamire. Leur erreur ne duroit pas long-tems, & ils n'en étoient que médiocrement humiliés ; les gens du monde ſçavent auſſi peu s'affliger d'une rupture que goûter les plaiſirs vrais d'une jouiſſance.

Thélamire avoit depuis quelques jours une intrigue commencée avec Calidon, ſi connu dans Paris par l'attention & par les ſoins, mêlés de réflexions profondes, qu'il employoit pour ſoutenir l'état qu'il avoit embraſſé d'homme à la mode. Sa figure étoit fine & jolie, il avoit les larmes à commandement, le ſon de ſa voix étoit ſuſceptible de toutes les inflexions poſſibles, ſa converſation étoit legere, badine, ſemillante, on ne pouvoit rien retenir de ce qu'il diſoit, mais il occupoit,

les geſtes, les regards, la vivacité, les mots heureux, tout plaiſoit à des femmes, d'autant plutôt ſéduites, qu'elles arrivoient ordinairement diſpoſées favorablement pour lui ; car enfin il falloit *l'avoir*, telles & telles l'avoient *eu*, comment s'en diſpenſer ?

Thélamire donc avoit pris Calidon, mais depuis ſi peu de tems, qu'elle n'avoit encore ſoupé qu'une fois dans ſa petite maiſon ; il en étoit au ſecond rendez-vous, pour lequel Thélamire avoit pris jour ; mais ce même jour, voulant accorder ſon intrigue avec un ſoupé brillant qui lui avoit été propoſé depuis, elle lui écrivit le matin qu'elle iroit lui rendre une viſite d'après-midi, le priant de remettre le ſouper, & de venir avec elle à celui où elle ne pouvoit, diſoit-elle, ſe diſpenſer d'aller. Elle n'oublia pas de lui faire va-

loir le ſacrifice qu'elle lui faiſoit du ſpectacle. Calidon crut devoir paroître déſeſpéré de ce contre-tems. Il s'en plaignit vivement dans une réponſe qu'il fit, exagéra les droits de l'amour auxquels ceux de la ſociété doivent céder, affecta d'être jaloux, manda cependant qu'il attendroit Thélamire, mais refuſa le ſouper qu'elle propoſoit.

Malgré ces plaintes & ces reproches, il étoit charmé de ce nouvel arrangement ; Melazie nouvellement arrivée de Province, s'étoit rendue à lui, plutôt qu'il ne l'avoit calculé. En effet les bons airs & la figure de Calidon avoient fait ſur le cœur ou plutôt ſur la tête de Melazie, une impreſſion d'autant plus prompte, qu'il s'y joignoit une curioſité très-vive de ſçavoir ce que c'étoit qu'une petite maiſon. Elle en avoit

entendu parler, mais elle n'en avoit jamais vû, & faiſoit à ce ſujet mille queſtions. Calidon la preſſa d'en juger par elle-même. Il fut étonné quand Melazie conſentit à y aller dès le lendemain. Elle avoit tout arrangé pour être maîtreſſe de ſon tems, pour ſe défaire de ſon mari & de tous les importuns. Ce lendemain étoit le jour du rendez-vous avec Thélamire ; tout autre que Calidon auroit été embarraſſé ; loin de le paroître, ſa vivacité, ſes tranſports & ſa reconnoiſſance éclaterent, car rien ne coûte à ceux qui ſont dans l'habitude & dans la cruelle néceſſité de tromper ; d'ailleurs il étoit réſolu, ſi les circonſtances ne le favoriſoient point, de prétexter une affaire, une maladie, enfin un obſtacle invincible pour rompre le ſouper convenu avec Thélamire ; car en ce cas la nouvelle doit

l'emporter ſur l'ancienne, c'eſt la régle. Mais à peine Calidon avoit-il commencé à écrire à Thélamire, pour s'excuſer de manquer au rendez-vous, qu'il reçut ſa lettre. Au lieu de ſa propre juſtification qu'il croyoit lui devoir, il ſe trouva trop heureux d'avoir des reproches à lui faire ; déterminé cependant à conſerver Thélamire, il conſentit à l'attendre l'après-midy, & cherchant à ſe faire un mérite auprès de Melazie de ce qu'il ne ſe trouveroit pas à l'opéra, il lui envoya ce billet.

» La nuit n'a-t'elle point dérangé » les projets les plus flatteurs dont » une ame puiſſe être enchantée, & » qui doivent commencer le bon- » heur de ma vie. Je vous attends » après l'opéra, je prends ſur moi » de ne point m'y trouver, je ne » pourrois retenir mes regards, les » jaloux les pourroient remarquer;

» ce ſoir je me payerai avec avidité
» de cette contrainte, & des deſirs
» que vous ſçavez ſi bien inſpirer.

Thélamire arriva comme elle l'avoit mandé, Calidon avoit fait retirer ſes gens, éteindre le feu de la cuiſine, pour cacher les apprêts du ſouper qu'il deſtinoit à Melazie. Thélamire trouva peu de bougies dans la maiſon, nul air de fête, un ſeul laquais lui ouvrit la porte, l'éclaira & l'annonça ; tout peignoit avec ſoin la triſteſſe dans laquelle Calidon avoit réſolu de paroître plongé. Il étoit couché dans un grand fauteuil & appuyé ſur une petite table, ſur laquelle un livre étoit ouvert. Etes-vous malade, lui dit Thélamire dès la porte ? Oui, Madame, je ne me trouve pas comme à mon ordinaire, la triſteſſe que vous me cauſez ..... Thélamire le regarda & n'eut aucune inquiétude pour ſa

ſanté. Fattée en ſecret de l'impreſſion qu'elle croyoit lui avoir cauſée, elle ſe contenta de lui dire, avec étonnement : Etes-vous fou, Calidon ? je vous croyois plus inſtruit, mais vous n'y penſez pas, j'ai un ſouper brillant, il ne tient qu'à vous d'en être & .... Ah, Madame, que pourrois-je faire à ce ſouper, répondit Calidon ? je vais manger un triſte poulet, & retourner coucher chez moi ; car je n'en puis plus. Je conviens, reprit Thélamire, que ce ſouper m'en fait manquer un plus agréable, que j'avois deſiré moi-même, mais j'en répare la perte par la viſite que je vous rends & par les momens que je vous donne. Oh, vous êtes trop difficile, ajouta-t'elle, je veux vous corriger de ce défaut. Elle étoit vive, elle étoit dans ſon tort, elle ne négligea rien pour le réparer, & fut en effet

très-aimable. Elle avoit ôté ſon *Mantelet* preſqu'en entrant, elle oublia de le reprendre en ſortant, Calidon même ne s'en apperçut pas. A peine fut-elle partie, que la maiſon changea de face, les valets parurent, les bougies s'allumerent, les parfums brûlerent, Melazie ſe ſeroit trouvée bien reçûe à moins de frais. Le véritable amour eſt plus ſimple, mais que de choſes ne ſacrifie-t'on pas à la vanité ? & de plus ceux qui trompent en amour, tirent avantage des moindres choſes. Ils ſçavent que ſouvent une bagatelle fait une vive impreſſion, que les attentions multipliées éblouiſſent, & que celle ſur laquelle il devoient le moins compter, eſt quelquefois la plus ſentie, & produit le plus grand effet.

On ſe peindra aiſément l'enchantement où ſe trouva Melazie, Calidon

Calidon fut vif, empreſſé, brillant & perſuada tout ce qu'il voulut, il ſe donna pour un Philoſophe, qui ne prenoit le monde que pour ſe délaſſer de ſes occupations, pour un homme qui penſoit aux ambaſſades ; projet très-avancé, ajouta-t'il, auquel ſa nouvelle paſſion le faiſoit renoncer abſolument. Melazie crut en effet que les aveux, les procédés, le ſouper, la maiſon, tout étoit un ouvrage de l'amour qu'elle avoit inſpiré ; elle réunit ce ſoir-là pluſieurs ſortes de jouiſſances ; heureuſe dans tous les points, ſi l'eſpece d'yvreſſe où elle étoit ne lui avoit fait emporter le *Manteau* de Thélamire au lieu du ſien.

Les femmes de Thélamire lui demanderent le ſoir, où elle avoit laiſſé ſon *Manteau* : elle ſoutint qu'elle n'en avoit point eu de la ſoirée, & les gronda même d'avoir

oublié à lui en donner un par le froid qu'il faiſoit. Elles prirent le parti de s'adreſſer au laquais confident pour retrouver le *Manteau*. Il ſe douta qu'il étoit demeuré dans la petite maiſon, & y alla. Calidon n'étoit pas encore éveillé, il s'adreſſa à ſes gens qui lui rendirent un petit *Manteau* qu'ils trouvérent dans l'appartement, c'étoit celui que Melazie avoit laiſſé, le laquais le reporta dans l'appartement de ſa maîtreſſe, où le mari de Thélamire entra auparavant qu'elle fût ſortie de ſa chambre. Le mari crut reconnoître le *Manteau* qu'il avoit donné deux jours auparavant à Melazie. Il l'avoit trouvée aimable, & ſuivant l'uſage il avoit des maîtreſſes, pendant que ſa femme avoit des amans. Comme il étoit un des premiers, du moins à Paris, qui eût rendu juſtice au charmes de

Melazie, il ſe flatta de réuſſir. Mais les femmes de Province arrivent ſouvent dans cette grande ville, toutes prévenues, & ce qu'elles ont entendu dire d'un homme, les a décidées en ſa faveur. De plus une femme en général eſt toujours plus ſenſible aux connoiſſances qu'elle fait elle-même, qu'à celles que ſes parens ou ſes amis lui procurent. Il avoit conçu d'autant plus d'eſpérance, que Melazie loin de s'offenſer de ſes ſoins, avoit accepté un *Manteau* d'une mode nouvelle qu'il lui avoit offert, parce qu'elle avoit paru en déſirer un de cette eſpece, c'étoit celui-là même qu'il retrouvoit chez lui. Il alla ſur le champ trouver ſa femme avec le *Manteau*, & lui demanda où elle l'avoit acheté, depuis quand. Il fit contre ſon ordinaire, cent queſtions, coup ſur coup, avec un

trouble & une vivacité extraordinaire. Thélamire s'apperçut alors qu'en effet ce n'étoit pas le ſien, mais comme il eſt de droit de ne donner jamais raiſon à ſon mari, & que la négative eſt toujours le plus ſûr pour les femmes, elle lui dit en levant les épaules : à qui en avez-vous donc Monſieur ? d'où vient cette nouvelle folie qui vous prend ? Quoi ! ce n'eſt pas-là mon *Manteau* ! jamais je n'en ai eu d'autre. Ces paroles & le ton dont elles furent prononcées, lui perſuaderent qu'il pouvoit s'être trompé. Mais que devint-il, quand il trouva le *Manteau* de ſa femme chez Melazie, où ſon amour le conduiſit auſſi-tôt ? moins hardi avec ſa maîtreſſe, il fit moins de queſtions, celle-ci Moins faite aux manieres de Paris, c'eſt-à-dire à la tromperie, ſe coupa dans ſes réponſes. Le mari lui demanda en-

ſuite ſi ſa femme avoit l'honneur d'être connue d'elle, & apprit que Melazie ne l'avoit jamais vûe ; il imagina que ſa femme & ſa maîtreſſe avoient au moins des amis communs. Mais Melazie toute occupée de Calidon, & qui croyoit encore ſe donner de la conſidération, en citant un homme du bel air, dont elle avoit entendu parler dans ſa Province, le nomma cent fois & rapporta tout à lui. Cette indiſcrétion fixa les idées du mari, qui l'avoit remarqué depuis huit jours chez lui, ſans y faire aucune réflexion. Quelque argent qu'il donna à un laquais, que Melazie n'avoit que depuis ſon ſéjour à Paris, le mit au fait du ſouper qu'elle avoit fait la veille ; il en ſçut des détails qui le mirent en fureur : il alla enſuite reconnoître la petite maiſon & s'informant des voiſins, il découvrit

encore que la veille il y étoit venu une Dame dans l'après midy, reconnut le caroſſe de ſa femme à la deſcription qu'on lui en fit, & ne gardant plus de ménagemens, il éclata publiquement contre ſa maîtreſſe & contre ſa femme.

Voilà pour un *Mantelet*, deux femmes deshonorées, & un Petit-Maître plus à la mode que jamais.

LE *MANTEAU* FOURÉ

MOnſieur Bardou vieux garçon, après avoir vêcu dans les plaiſirs & dans la diſſipation, devenu âgé & infirme, avoit pris le parti forcé de la retraite, il ne ſçavoit guéres s'occuper : c'eſt le malheur que produit néceſſairement une jeuneſſe oiſive ; & quoiqu'il fût riche, il voyoit peu de monde. On en ſera moins ſurpris quand on ſçaura que ſon ménage étoit gouverné par Mademoiſelle Taupin, groſſe & grande femme devenue ſa Gouvernante, après lui avoir été ſucceſſivement tout autre choſe. Soit foibleſſe, ſoit habitude, ou ſi l'on veut reconnoiſſance, il laiſſoit

Mademoiſelle Taupin maîtreſſe abſolue dans ſa maiſon. L'intérêt qui avoit été en elle la ſource de ſes premiéres aſſiduités & de ſes premiéres complaiſances, étoit reſté ſon unique paſſion, & en conſéquence le ſeul motif de ſon attachement, de ſes ſoins conſtans pour ſon maître. Elle croyoit avoir acquis un droit légitime ſur la ſucceſſion de Monſieur Badou par la poſſeſſion ou elle étoit de décider de l'emploi des revenus, & par l'utilité dont elle étoit à un homme qui ne voyoit qu'elle, qui ne penſoit que d'après elle. Cependant pour s'en aſſurer davantage, elle voulut introduire dans la maiſon une de ſes niéces. Le bon homme conſervoit encore des déſirs. Catherine lui fut préſentée, c'étoit la niéce de Mademoiſelle Taupin, elle étoit jolie, elle fut bientôt reçûe & établie dans la maiſon.

Elle étoit ſi ſimple & ſi naïve qu'elle fut ſurpriſe des libertés que Monſieur Bardou voulut prendre avec elle ; mais ſon étonnement redoubla, quand après en avoir porté ſes plaintes à ſa tante, celle-ci lui dit : tu fais la ſotte, laiſſe le badiner, ne crains rien, je te répons de tout. Cette aſſurance peut faire croire, ſans ajouter foi à la médiſance que Mademoiſelle Taupin ſçavoit par elle-même le dégré du danger. Catherine étant ſi bien inſtruite & déterminée à la complaiſance, le hazard voulut qu'un petit neveu de Monſieur Bardou, & qui devoit naturellement être ſon héritier, vint lui rendre viſite un matin. Il étoit jeune, joli & le plus éveillé d'une Penſion nombreuſe dans laquelle il venoit d'achever ſa ſeconde année de Philoſophie. Monſieur Bardou qui l'aimoit aſ-

ſez, le retint à dîner pour s'amuſer de ſes vivacités & de ſa converſation. Peu de tems après le dîner, il eut envie de dormir, & pria ſon neveu de l'aider à paſſer dans ſa chambre à coucher. Elle étoit à côté du ſallon où ils avoient dîné, & dans lequel il ſe tenoit ordinairement ; ſon petit neveu le conduiſit avec ſoin, le mit ſur ſon lit, & pour le laiſſer tranquile, revint dans le ſallon, où ſe trouvant ſeul & ne ſçachant que faire, il imagina pour s'amuſer, de ſe placer dans le fauteuil de ſon oncle, de prendre ſon *Manteau* fouré, & de mettre un bonnet ſur ſes yeux, toute ſon eſpérance ſe bornant à cauſer quelque ſurpriſe à ceux de la maiſon qui pourroient ſurvenir. Dans ce deſſein, quoique le jour fût très-bas, il prit la précaution de pouſſer quelques-uns des volets & de

tirer les rideaux. A peine avoit-il fait tous ces arrangemens, que Catherine arriva, voyant ſon maître ſeul, elle crut le petit neveu ſorti, & s'approchoit doucement du vieillard dans la crainte de le réveiller, quand elle s'apperçut à quelques mouvemens qu'il ne dormoit pas. Elle crut alors devoir lui faire ſa cour, par de petites coquetteries, de petites attentions, de petites agaceries ſur leſquelles Mademoiſelle Taupin lui avoit donné de très-importantes leçons. Après lui avoir taté le poulx, après avoir raccommodé ſes oreillers, elle voulut prendre une ſerviette qu'il portoit ordinairement ſur ſon eſtomac dans le deſſein de la réchauffer. Le petit coquin, ſans dire une ſeule parole, la baiſa, & lui fit quelques careſſes. Catherine trop bien inſtruite par ſa tante, ne fit aucune diffi-

culté, & *d'encore* en *encore* le jeu ne lui déplaiſant point, elle apprit avec ſatisfaction ce qu'elle ignoroit, & ce qu'elle fut charmée que ſa tante lui eut permis d'apprendre. Cependant par un mouvement de pudeur dont elle ne pouvoit ſe rendre raiſon à elle-même, elle ſortit auſſitôt, & le petit neveu n'oſa la retenir, dans la crainte d'être grondé, ſi l'on découvroit ſa tromperie.

Quelques momens après Monſieur Bardou ſe réveilla, le petit neveu qui avoit eû le tems de ſe démaſquer & de remettre les choſes dans l'état où il les avoit trouvées, fut à lui, lui donna le bras pour repaſſer dans le ſallon, le ermercia de l'avoir ſi bien traité; car il penſoit en lui-même à la ſcêne de Catherine, & tremblant toujours que quelqu'accident ne découvrit ce qui s'étoit paſſé, il ne demanda

pas ſon reſte, prit congé de ſon oncle & ſortit promptement fort content de ſa journée; de plus délicats que lui en auroient été ſatisfaits.

Le ſoir même ou le lendemain, Monſieur Bardou ſe trouvant ſeul avec Catherine, voulut badiner avec elle. Il ſe préparoit à la gronder de ſes refus, il fut charmé de la trouver docile & complaiſante; Catherine qui ſe prêtoit à tout, ne ſçavoit à quoi attribuer la différence qu'elle remarquoit d'avec ce qui s'étoit paſſé la premiére fois. S'étant appercûe qu'il n'avoit pas ſon *Manteau* fouré, elle lui dit, mais auſſi prenez votre *Manteau*. Monſieur Bardou en eſſaya, & ſans pouvoir dire comment il arriva que le bon homme ſe crût en droit de ſe perſuader qu'il étoit l'auteur de l'accident qui ſurvint à Catherine, & dont on s'apper-

çut quelques mois après. La joie du prétendu pere fut au moins auſſi grande que la colere de Madame Taupin. Son emportement fut d'autant plus fort, qu'il étoit affecté; elle fit pleurer Catherine, elle parut ſe faire une grande violence pour ne la pas mettre à la porte, elle menaça de ſortir elle-même de la maiſon & d'abandonner un maître aſſez ingrat, diſoit-elle, pour reconnoître auſſi mal ſes ſervices, & pour abuſer de ſa confiance, en lui faiſant un deshonneur pareil.

L'argent de Monſieur Bardou répara tout, Madame Taupin s'adoucit, Catherine fut mariée avantageuſement, le tout aux dépens d'une ſucceſſion que le petit neveu trouva encore aſſez conſidérable pour ne point en regretter le démembrement dont il avoit été la cauſe.

Cet établiſſement & cet enfant n'auroient point exiſté ſans un *Manteau* fouré, qui peut, comme on le voit, ſervir à autre choſe qu'à garantir du froid.

LE *MANTEAU* COURT, ET *LE MANTEAU* LONG.

L'Abbé Péraudin jeune Chanoine faiſoit ſon ſéjour dans une Ville de Province dont je tairai le nom. Sa figure étoit de celles dont on ne dit ni bien ni mal. Loin d'avoir devant les yeux le précepte ſi fort recommandé à ceux de ſa Robbe d'oublier qu'ils ſont de chair, il en avoit de continuels ſouvenirs; mais pour réuſſir dans ſes projets, il n'affectoit ni ſcrupule ni libertinage, plus ſage en ce point que la plûpart de ſes pareils, qui affichent ordinairement l'un ou l'autre, ce qui les perd, ou les rend ſuſpects.

Les

Les amans en général ſe font une gloire de publier leurs conquêtes ; & comment changeroient-ils ſur ce point ? C'eſt ſouvent un titre pour en faire de nouvelles. Ceux à qui leur état conſacré à la bienſéance & à l'édification publique, interdit le frivole avantage de vanter leur triomphe, n'ont que la reſſource d'en jouir en ſecret, parce qu'ils ont intérêt à le cacher. Auſſi voit-on les femmes qui ſe reſpectent, les filles qui doivent ſe ménager, être ſouvent peu ſéduites par l'hommage éclatant des premiers, & ſe rendre ſans peine à ceux qui ont, ainſi qu'elles, une réputation à conſerver, le public & des ſurveillans à tromper.

L'Abbé Péraudin ſçut profiter des privileges de ſon état ; mais comme il étoit autant libertin par beſoin que par goût, & autant

adroit que libertin, il crut pouvoir avoir deux maîtreſſes à la fois. Elles étoient filles toutes deux, toutes deux jolies, toutes deux avec la réputation d'être ſages. Elles demeuroient dans des quartiers ſi éloignés, qu'à peine ſe connoiſſoient-elles. Elles étoient toutes deux logées ſur la rue, cette derniere condition étoit néceſſaire à l'Abbé pour la sûreté de ſon ſecret, car il n'avoit mis perſonne dans ſa confidence : des ſignaux convenus mis dès le matin, l'avertiſſoient s'il pouvoit ſur le ſoir s'introduire dans la maiſon. Une cruche, un pot à l'eau, diverſes autres choſes entroient dans le chifre, qu'il leur avoit donné. Lui de ſon côté, après avoir examiné les ſignaux dès le matin, paſſoit à une certaine heure en *Manteau* court, ou en *Manteau* long ; c'étoit ſon ſignal pour accepter

ou pour refuſer ; ainſi l'une diſoit en le voyant paſſer, il l'a long c'eſt pour moi, l'autre il l'a court c'eſt pour moi.

Mais un jour notre Chanoine, tout attentif qu'il étoit pour les affaires de cette eſpéce, ſe méprit du court au long, malgré la différence conſidérable qu'il y a de l'un à l'autre, & il alla où il n'étoit pas attendu. Surpris de trouver la porte fermée, il fit quelques efforts pour l'ouvrir. Le pere de la fille, qui alors arriva pour rentrer chez lui, recula trois pas voiant dans l'obſcurité un homme qu'il prit pour un voleur, & ſe mit à crier avec une force qui attira tous ſes voiſins, car en Province on eſt encore meilleur voiſin qu'à Paris : en un moment la rue fut pleine de monde, qui ſe réunit auprès de celui qui crioit. L'Abbé Péraudin en fut entouré ; peu inquiet de paſ-

ſer pour voleur parce qu'il étoit connu, il ne cherchoit qu'à ne point paſſer pour ce qu'il étoit; mais il ſe déconcerta ſi bien, & ſe conduiſit ſi mal, que la fille fut ſoupçonnée.

Elle ſoutint mal les premieres queſtions qu'on lui fit, & le pere chercha à aſſoupir l'avanture.

L'autre maîtreſſe de l'Abbé inſtruite de ce qui s'étoit paſſé, ne voulut plus le recevoir chez elle; & ſoit faute de mieux, ſoit pour réparer ſa réputation, il fut réduit à vivre tout ſimplement comme le plus grand nombre de de ſes confreres, avec une fort jolie ſervante.

LE *PORTE MANTEAU.*

FElicie environnée d'une famille nombreuſe, éprouva tous les inconvéniens, toutes les contrariétés que produit néceſſairement l'obligation de vivre avec des parens ſots & ridicules.

Sa belle-mere étoit inſupportable par ſa curioſité & par ſon peu d'eſprit ; ſon beau-pere étoit un de ces déſœuvrés, qui ne pouvant demeurer ſeuls un moment, ont la mauvaiſe foi de vouloir ſe faire un mérite de leur aſſiduité auprès des autres. Sa mere étoit ordinairement triſte, ſouvent aigre, toujours dévote, mais juſqu'à la ſuperſtition ; ſon pere parloit toujours ſans avoir rien à dire, ſans dire jamais rien ; une tante,

ſourde à l'excès, ſe piquoit de déviner ce qu'elle ne pouvoit pas entendre, & décidoit en conſéquence avec toute l'autorité que donne vis-à-vis d'héritiers avides, l'eſpérance d'une ſucceſſion prochaine; ſes belles-ſœurs, plattement ennuyeuſes, contraſtoient avec ſes beaux-freres, les plus ſots enfans du monde, qui entendoient fineſſe à tout & ricannoient toujours; enfin ſon mari étoit jaloux, mais il l'étoit ſans amour & par conſéquent ſans eſpoir de pouvoir être jamais guéri; il eſt tant d'exemples que la jalouſie ſe trouve auſſi-bien dans l'eſprit que dans le cœur.

Felicie née avec de l'eſprit & de l'agrément étoit douce, ſenſible, pénétrée de l'amour de ſes devoirs; elle ſe flatta d'abord de pouvoir ſe concilier l'eſtime & l'amitié des perſonnes avec leſ-

quelles elle ſe trouvoit obligée de vivre. Son mariage avoit réuni les deux familles, ils logeoient tous dans la même maiſon ; mais elle eut beau s'armer de douceur, de patience, de courage, ſes ſoins, ſes attentions, ſes prévenances furent inutiles. Objet de l'envie de ſes belles-ſœurs moins jolies qu'elle, elle attiroit encore une attention gênante de tous les autres, qui ſous le prétexte de la former & de veiller à ſa conduite, la contrarioient ſans ceſſe ; les lieux communs de morale étoient appliqués & répetés ſottement à chaque occaſion. Les diſtractions les plus ordinaires que fournit la ſociété, la diſſipation que peuvent procurer des viſites, ce qui devient une reſſource quand on n'en a point d'autres, les liaiſons avec les jeunes femmes de ſon âge, les promenades même lui étoient in-

terdites, ſes moindres déſirs qui tendoient à déranger l'économie habituelle de la maiſon, éprouvoient les oppoſitions les plus marquées ; accablée de ſon ſort, elle ne pouvoit qu'en gémir en ſecret. Encore, ſe diſoit-elle ſouvent, ſi je trouvois quelqu'un dans le ſein duquel je pûſſe dépoſer mes chagrins ; j'ai peut-être beſoin de conſeils, à qui les demander ? J'ai du moins beſoin de ſecours & de conſolation, à qui m'adreſſer ?

Avec autant de ſurveillans, qui croiroit que Felicie pût avoir une intrigue d'amour, & la faire réuſſir ? Mais quels obſtacles ne ſurmonte point, & à quoi ne ſe détermine pas une jeune femme que l'on contraint, & que l'on ennuye ? Félicie n'auroit peut-être jamais penſé à avoir un amant, ſi elle avoit vêcu dans une autre ſa-

mille que la ſienne. Réduite à ne vivre qu'avec des gens odieux, elle ſentit une prévention intérieure pour tout ce qui ne leur reſſembloit pas; elle enviſageoit, comme le plus grand des bonheurs, de parvenir à dire ou à faire entendre à quelqu'un, combien elle étoit à plaindre.

Le hazard voulut qu'une de ſes couſines établie en Province, lui recommanda un jeune homme appellé Roſidor, pour une affaire dans laquelle les parens de ſon mari pouvoient le ſervir utilement. Roſidor joignoit à un grand uſage du monde, de l'eſprit & de la pénétration. Il jugea dès la premiere viſite les perſonnes dont il avoit des ſervices à attendre, il ſe conforma à leur caractére, ſaiſit leurs goûts, approuva leurs diviſions & les vit tous s'accorder pour faire réuſſir ce qu'il déſiroit.

Félicie fixa d'abord ſes regards & ſes réflexions, elle lui parut charmante & malheureuſe; cette politique de Roſidor, qui eût été même aſſez groſſiere pour tout autre que pour ceux qu'il avoit intérêt de ménager, devint à l'égard de Félicie fine & ſincere; il entreprit de plaire aux uns pour les ſéduire, il chercha les moyens de plaire à Félicie, parce qu'il avoit été ſéduit. Il déſira moins vivement la réuſſite de l'affaire qui l'intéreſſoit, pour avoir un prétexte de continuer des viſites que ſon amour naiſſant rendoit néceſſaires au bonheur de ſa vie. Félicie s'en apperçut bientôt; mais elle s'en apperçut ſeule. Roſidor lui parut aimable, elle commença par s'en occuper, & ne doutant plus qu'il ne fût occupé d'elle, elle trouva dans cette idée un adouciſſement à ſes malheurs, & rap-

portoit aux ſentimens qu'elle avoit inſpirés, l'aſſiduité avec laquelle Roſidor préféroit l'ennui & l'importunité d'une pareille ſociété aux agrémens qu'il lui eût été facile de ſe procurer ailleurs. Quelques coups d'œil & des propos ſous-entendus furent les premiéres preuves de la reconnoiſſance de Félicie. Elle avoit démêlé ſans peine les motifs de la critique continuelle qu'il faiſoit de toutes ſes actions, & la cauſe de ces applaudiſſemens accordés ſans ménagement à tout ce que ſes parens pouvoient dire de ridicule & d'abſurde; inſenſiblement les contre-vérités, leur unique reſſource, devinrent claires & intelligibles pour eux : enfin ils furent d'accord. La grande difficulté étoit celle d'un rendez-vous, ils ne pouvoient en attendre la faveur que du hazard. Roſidor s'étoit ſi

bien conduit, qu'il n'avoit pas donné la moindre méfiance, & qu'il avoit la facilité d'aller dans la maiſon librement à toutes heures. Un jour il trouva Félicie ſeule dans la chambre de ſon mari : le tems étoit précieux. Que de ſermens ! Que de tranſports ! Que d'aveux ! Que de confidences ! Au milieu de ce trouble & de cette agitation, ils entendirent monter le mari avec une grande précipitation. Roſidor n'eut que le tems de ſe jetter dans la garde-robbe, de mettre ſur ſa tête un *Manteau* qu'il trouva ſur une chaiſe, & dans l'eſpérance de n'être point remarqué, il ſe colla debout contre le mur. Le mari vit en paſſant Félicie qui liſoit, il ne lui dit rien, il entra dans la garde-robbe, & reſſortit auſſitôt. Nos amans encore effrayés du riſque qu'ils venoient de courir, n'eurent rien de plus

preſſé que de revenir ſéparément dans le lieu où toute la famille étoit aſſemblée. Roſidor parut le premier, il fut accueilli comme à ſon ordinaire, le mari étoit déja occupé à une partie de jeu. Voyant arriver ſa femme quelques tems après, il lui dit : vous avez donc fini votre lecture, je ne vous ai point interrompu, j'avois beſoin d'un papier, qui étoit reſté dans l'habit que j'avois hier; mais, à propos, il me ſemble que mon *Manteau* étoit debout. C'eſt une nouvelle façon, dit Félicie, avec une perſonne d'eſprit admirable, que j'ai inventée, pour que votre *Manteau* ſe conſervât mieux & embaraſſât moins. Roſidor eut à peine entendu ces paroles que prévoyant les ſuites d'un éclairciſſement, il courut promptement chez le premier tourneur, & fit faire ſur le champ, ou plutôt fit lui-

même, ce qu'on a depuis appellé *Porte Manteau*, il revint l'attacher, plaça le *Manteau*; deſſus, & ſans avoir été apperçu de qui que ce fût, rentra dans la ſalle raſſurer Félicie, qui ne ſçavoit elle-même comment ſe tirer du menſonge qu'elle avoit fait. Le mari fut enchanté de ce nouveau meuble, il admira le génie de ſa femme, & le fit admirer à toutes ſes connoiſſances.

Les amans ſont incorrigibles, & le déſir les aveuglera toujours. Roſidor étant encore dans la même chambre avec Félicie, entendit du bruit; la tête leur tourna ſi bien, qu'ils ſe jetterent tous les deux dans cette même garde-robbe, & tous les deux ſe cacherent ſous le même *Manteau*, qui par bonheur ſe trouva pour lors attaché. Ils devoient être perdus, mais l'amour les ſervit ſi bien,

que malgré les allées & les venues de cette odieuſe famille, perſonne ne s'apperçut que ce *Manteau* avoit des jambes.

Ce n'eſt pas la ſeule invention dont on ſoit redevable à l'amour; mais le *Porte Manteau* n'ayant été utile que *cette fois* à Félicie & à Roſidor, le reſte de leur avanture ſeroit étrangere au ſujet.

LE *MANTEAU* DE LA NUIT.

CHANSON

Sur l'Air, de la Provençale, *per tam què beauta ſecondè*, &c.

DAns ce jour, on s'aime, on s'encenſe,
Avec des vœux on ſe pourſuit ;
On reprend ſon indifférence,
Avec le *Manteau* de la nuit.

A la Cour, aux Champs, à la Ville,
Le grand jour ſert moins qu'il ne nuit.
Mais pour rendre un ſuccès facile,
Prenez le *Manteau* de la nuit.

A la Cour celui qu'on embraſſe,
Eſt

Eſt ſouvent celui qu'on détruit.
En plein jour un fourbe avec grace,
S'y ſert du *Manteau de la nuit.*

Icare ſe laiſſe ſéduire,
Par les vains honneurs qu'il pourſuit ;
On le ſert pour le mieux détruire,
Avec le *Manteau* de la nuit.

L'amour eſt le bonheur ſuprême,
Quand le myſtére le conduit ;
Et le jour pare ce qu'on aime,
Moins que le *Manteau* de la nuit.

Une Beauté que rien ne touche,
Craint bien moins l'amour que le bruit.
Voulez-vous la voir moins farouche,
Prenez le *Manteau* de la nuit.

Dès que le cœur ſe dévelope,

Un amant s'offre, il vous ſéduit.
Par bonheur l'amour s'envelope,
Avec le *Manteau* de la nuit.

Une Dévote encore belle,
Redoute le monde & le fuit.
Le démon ſe gliſſe chez elle,
Avec le *Manteau* de la nuit.

On croit prendre une épouſe neuve,
Son ingénuité ravit.
Connoit-on la fille, ou la veuve,
Avec le *Manteau* de la nuit ?

On ſçait ce que chacun en penſe,
Pour vous que la vertu conduit :
Un cœur pur, l'eſprit, la prudence,
Sont vos ſeuls *Manteaux* de la nuit.

Acceptez ce préſent utile,
On peut en tirer un grand fruit.
On fait tout quand on eſt habile,
Avec le *Manteau* de la nuit.

LE *MANTEAU* DE LIT.

CONTE.

MOn pere, dit un jour Zizaldi au Roi Claude le petit, je m'ennuye d'être au Collége, & je veux me marier.

A ces mots, le Monarque tomba dans la rêverie, mit la main ſur ſon front, leva les yeux ſur ſon fils en ſoupirant, & s'écria avec un air de dépit : Je ne crois pas qu'on me rattrape à être *Manteau de lit*, j'aimerois mieux être le temple de la gloire. Auſſi de quoi m'aviſai-je de devenir amoureux ? Etant amoureux, de quoi m'aviſai-je de me marier ? M'étant marié, de quoi m'aviſai-je d'être jaloux ? & devenu jaloux, de quoi

m'aviſai-je de vouloir être *Manteau de Lit* ? Je n'en aurois pas été moins Prince ; oui ſans doute, j'aurois dû prendre le parti de vivre ſelon mon état, & de ne rien aimer. Encore paſſe, ſi j'avois été grand, mais la nature m'a fait ſi petit, qu'en vérité, le Roi mon pere, auroit tout auſſi bien fait de s'en épargner la peine. Mais je l'inſulte peut-être ſans raiſon ; que ſçai-je, ſi ce fut lui, qui en fit les frais, je puis l'accuſer à tort, & je lui fais réparation. S'il n'eſt pas mon pere, je ne l'en eſtime pas moins, & s'il l'eſt en effet, je ne l'en eſtimerai pas plus. Je me flatte qu'il me le rend bien. Abrégeons ; car, j'ai ſouvent remarqué que les petits hommes content longuement, & cela n'eſt pas convenable.

Après avoir paſſé quinze ans avec des Maîtres qui ne m'appre-

noient rien, on ſongea à me marier avec une Princeſſe, à qui je n'aurois peut-être pas appris grand choſe. Elle étoit fille d'un Roi voiſin, s'appelloit Perſilette, & étoit de ma famille; je voulois me donner les airs de la trouver trop petite, parce que je me donnois ceux d'en aimer une trop grande. J'adorois la grande Elvanire, fille de Manto la Fée. Je crus qu'elle m'aimoit, parce que je la divertiſſois, & je ne fis pas attention à un grand rival fade, ſérieux & plat, qui me paroiſſoit l'ennuyer parce qu'il l'occupoit. Je n'avois pas aſſez l'uſage du monde, pour ſçavoir que l'amant préféré, eſt moins celui qui fait rire, que celui qui en empêche.

C'étoit dans ce dernier cas qu'étoit le grand Balandrin; il étoit aimé, mais ce n'étoit pas un parti convenable pour la fille de la Fée,

car quoique Balandrin fût Prince, ce n'étoit cependant qu'un Gentilhomme de Picardie ; il étoit plus beau que moi, mais j'étois de meilleure maiſon, cela me raſſuroit.

Je n'en fus pas inquiet avant mon mariage, la tête penſa m'en tourner après. On n'eſt jamais jaloux lorſqu'il faudroit l'être : on l'eſt ſouvent lorſqu'il faudroit ne l'être plus. Attendre qu'on ſoit marié pour prendre ce parti-là, c'eſt demander de la lumiere lorſqu'on a monté un eſcalier.

Enfin j'en fis la faute, je n'y retomberai plus. C'eſt à vous mon fils, à profiter de mon exemple pourne vous point marier, ou pour vous prouver qu'il faut toujours avoir mauvaiſe opinion d'une femme, mais qu'il ne faut jamais chercher à s'en convaincre. Je déclarai ma paſſion au Roi, il l'approuva & partit le lendemain a-

vec moi pour aller chez la Fée Manto, lui faire la demande de ſa fille. Je n'ai jamais tant vû de *Manteaux*. On y voyoit tous ceux qui ont été, qui ſont & qui ſeront. La Fée étoit ſur un trône garni de Mantelets.

Nous l'abordames. La demande d'Elvanire fut faite avec éloquence, & accordée avec grace; on nous maria dès le ſoir même, & je paſſai la nuit avec ma grande femme. Je l'a ſoupçonnai d'avoir du penchant à la raillerie; je fis de mon mieux pour lui prouver combien je l'aimois, elle ſourioit froidement, & recevoit mes attentions avec une politeſſe indolente, comme un bouquet que je lui aurois préſenté le jour de ſa fête.

Je fis une ſi grande dépenſe, que je n'avois pas le mot à dire le lendemain; elle en badina, en me

diſant que j'étois un mari dans la régle des vingt-quatre heures. Cette plaiſanterie, en me faiſant voir qu'elle avoit la connoiſſance du théâtre, me perſuada que je ferois bien d'être jaloux; je le fus & je fis mal. J'obſervai Balandrin, je remarquai de l'intelligence entre ma femme & lui. Je devins furieux, & j'allai porter des plaintes à la Fée qui me tint ce diſcours.

Mon ami, vous êtes jaloux; ſi c'eſt ſans ſujet, vous êtes injuſte, ſi c'eſt avec raiſon vous êtes un ſot. Toutes mes repréſentations ne vous empêcheront pas d'être l'un ou l'autre. J'ai un moyen de vous faire ſçavoir lequel des deux vous êtes. C'eſt de vous faire *Manteau* de Lit : *Manteau* de Lit, m'écriai-je, je n'avois jamais oüi parler de cette charge : c'en eſt une fort jolie, reprit la Fée, & qui vous met-

tra bientôt en état de connoître la vérité.

Oui, répliquai-je ; avec la jalouſie qui me dévore, je conſentirois à devenir gilet ? Si mes ſoupçons ſont fondés, je prendrai mon parti plus aiſément ; on s'accoutume plutôt à la honte qu'au ſoupçon. Au même inſtant, la Fée me toucha de ſa baguette, & je devins un *Manteau* de Lit très-bon & très-commode, elle m'envoya à ſa fille comme un préſent. J'étois vraiment un fort beau *Manteau* des Indes, bien garni d'aidredon, & certainement je puis dire, ſans me vanter, que j'étois beaucoup plus joli & plus chaud en *Manteau* qu'en homme.

Elvanire me reçut avec tranſport, elle m'admira, me loua & m'eſſaya ; je fus flatté de me ſentir ſi près d'elle, & ſur-tout en état d'obſerver toutes ſes actions.

Elle appella une de ſes femmes, & lui tint ce diſcours affreux, qui me *fripa tout* d'un coup, & me reſſerra comme ſi j'étois gelé. Quoi Zélis, tu m'aſſures que Monſieur ne reviendra pas ce ſoir, & que je puis recevoir Balandrin ſans craindre de me commettre ? Oui, Madame, répondit Zélis, celle qui a apporté ce *Manteau* de Lit, m'a aſſuré que votre mari étoit pour quelques jours chez Madame votre mere, & en conſéquence j'ai fait avertir Balandrin de ſe rendre ici à onze heures. Mais vraiment, dit Elvanire, il en eſt dix & demi, je ſuis tentée de me coucher, je penſe qu'on a plus beſoin de ſon Lit, quand on ſe porte bien, que lorſqu'on eſt malade. Madame, dit Zélis en la couchant, n'ôtez-vous pas votre *Manteau*? Non, répondit-elle, je veux le garder cette nuit, c'eſt un égard que je

dois à ma mere : mais, mon Dieu, pourſuivit-elle, il me paroît bien court, n'eſt-il pas ridicule ? vois donc où il me va. Il y a bien d'honnêtes gens, répondit Zélis, qui ſe contenteroient de vous venir là ; tu es toujours folle, reprit Elvanire . . . . . Dans cet inſtant j'entendis du bruit, on ouvrit la porte, c'étoit Balandrin ; le ſon de ſa voix me fit treſſaillir. J'obmets les complimens, les fadeurs, les tranſports qui furent exprimés de part & d'autre ; je paſſe ſous ſilence la joye d'être enſemble, & de me croire abſent. Ce n'étoit rien, Balandrin ſe plaça à côté d'Elvanire, il n'y fut pas long-tems, je défendois le terrein tant que je pouvois, je fis de vains efforts, mes obſtacles furent inutiles. Ah ! qu'un mari ſouffre cruellement, lorſqu'il eſt le *Manteau* de Lit de ſa fem-

me. J'étois ſi agité que j'échauffai trop Elvanire, Voilà un *Manteau*, dit-elle, qui me cauſe une chaleur horrible. Eh bien donnez-le moi, dit Balandrin, j'en ferai uſage, auſſi-bien ai-je froid aux reins. Qu'on imagine, s'il eſt poſſible, l'humiliation de mon emploi. Je ne fus pas long-tems ſtable dans mon nouveau poſte, je ſautai pendant un quart d'heure à l'impériale du lit, en retombant toujours à plomb ſur le dos de Balandrin. Cet exercice me chiffonna ſi fort, que je n'étois pas reconnoiſſable. Mon indigne femme & mon heureux rival en rirent beaucoup. Elvanire conclut que ſa mere s'étoit mocquée d'elle, en lui envoyant un meuble d'une ſi mauvaiſe étoffe ; elle m'enferma dans une de mes boëtes à ſavonettes, & me rapporta le lendemain chez la Fée Manto. Ah ! bon Dieu, s'é-

cria-t'elle, en me voyant, qu'eſt-ce que ce chiffon là, ma fille? C'eſt votre *Manteau* de Lit, ma mere. Le *Manteau* de Lit, répartit la Fée? & ſçavez-vous ce que c'eſt que ce *Manteau*? Non, ma mere, dit la fille. Eh bien, pourſuivit la Fée, c'eſt votre mari, dit la mere; vous auriez dû vous en douter, quand vous avez vû qu'il venoit à rien. Ce *Manteau*-là, mon mari, reprit Elvanire, en rêvant, il ne m'a jamais tant ſervi, non cela n'eſt pas concevable. Soyez en certaine, dit la Fée, en me touchant de ſa baguette. Je repris ma figure humaine, je vis ma femme étouffant de rire, lorſque j'étouffois de colere. Monſieur, dit-elle, je ne ſuis pas fâchée de votre avanture, vous avez vû de quelle façon Balandrin m'a traitée; je ſouhaite que vous profitiez de ſes exemples. Moi, dit ſa mere, je ſouhaite que cela vous

corrige de votre curioſité, & vous, mon fils, continua gravement le Roi mon pere, je déſire que cela vous guériſſe de la fureur de vous marier. Au reſte je crois que vous ne ferez point mauvais uſage de mon hiſtoire; je ne l'ai racontée que pour votre profit, ce ſont des ſecrets de famille qu'il eſt inutile de divulguer.

LE *MANTEAU* TROUSSE'.

ZIzaldi n'eut pas plus de reſpect pour ſon pere que s'il n'avoit jamais été *Manteau* de Lit; il crut qu'il pourroit toujours duper ſans l'être; on ne ſe rend pas juſtice, tout le monde ſe croit capable d'être Balandrin, & il y a peu d'homme qui ne ſoit quelquefois Claude le petit.

Le Roi Claude voyant ſon obſtination, lui demanda qui il vouloit épouſer. Pouvez-vous, répondit-il, me faire une pareille queſtion ? J'ai trop de probité pour vouloir me marier à quelqu'autre qu'à ma Robe de claſſe.

Cette Robe étoit une fille très-jolie, nommée Zéphirine. Sa mere étoit Dame du Palais de la Fée

Manto. Elle vouloit que Zéphirine ſçût le Latin, & la changea en Robe d'écolier. Le hazard fit qu'elle fut deſtinée à Zizaldi, elle fit toutes ſes claſſes ſur ſes épaules; mais ce ne fut pas alors qu'elle lui peſa le plus: elle ne devoit pas naturellement ſe laiſſer ſéduire par lui, puiſqu'elle ne le voyoit jamais en face.

La Fée avoit jetté ſur elle un charme qui l'empêchoit de parler, l'amour ſeul ou la compaſſion pouvoient le rompre.

Rien n'eſt ſi dangéreux que la pitié. Zizaldi quoiqu'il fût fils de Roi, avoit la tête fort dure. On avoit ſouvent recours au châtiment, la Robe fut tant de fois dérangée par le correcteur, que les cris de Zizaldi excitérent ſa compaſſion. (Un Régent de mes amis m'a aſſuré que la ſituation où ſe trouva ſi ſouvent Zéphirine avec Zizaldi,

Zizaldi, lui fit tirer des conjectures avantageuſes ſur la figure du jeune Prince ; mais ce ſont là des diſcours de Régent, Zéphirine avoit alors trop de ſentiment pour juger du viſage d'un homme autrement que par ſon nez.) Un jour on étoit près de faire l'exécution, la Robe émue ne put pas s'empêcher de frémir & de crier, *aye.*

Le Correcteur abandonna l'entrepriſe, & alla dire que le derriere de Zizaldi parloit. Je me ſuis toujours douté, dit un Vénérable, que ce petit drôle là avoit de l'eſprit. On enferma auſſitôt le Prince dans ſa chambre, tête à tête avec ſa Robe ; ils ſe parlerent, s'inſtruiſirent, & s'attendrirent au point qu'ils ſe firent réciproquement une promeſſe de mariage. Ma chere Zéphirine, diſoit le Prince, je vais vous ôter pour

vous embraſſer tout à mon aiſe. Je n'en ſentirai rien, répondit la Robe, je ne ſuis animée que ſur vos épaules, dès que je les quitte, je redeviens une ſimple Robe, auſſi ſotte, que le ſont ſouvent ceux qui les portent. Quoi, s'écrioit Zizaldi, il faut que je vous laiſſe; mais en vérité vous n'êtes pas là dans une honnête place : du moins permettez-moi de vous careſſer ! Prenez donc garde, dit la Robe avec émotion, vous ne ſçavez pas ce que vous me faites... Ah finiſſez donc, je vous en prie, ces badineries là ne me conviennent pas, ſi vous croyez que je ne puis pas vous les rendre. Alors le Prince ſauta dans la chambre, & rioit en criant ! ah, ah, je vous en conjure, ma chere Robe, arrêtez-vous donc, ah vous me chatouillez. Le Roi entra dans cet inſtant, accompagné du Régent;

vous voyez dans quel état eſt le Prince, il eſt tout en nage. Voilà la vie qu'il mene avec ſa Robe; vous ſentez bien que dans une maiſon comme la nôtre, cela ne peut pas ſe ſoutenir plus long-tems. Ce fut alors que Zizaldi dit à ſon pere, qu'il étoit las d'être au College, & qu'il vouloit ſe marier. La mere de la Robe étant inſtruite de cet événement, redemanda ſa fille, qu'elle trouva comme un *Manteau* trouſſé, c'étoit un pli qu'elle avoit au College. La mode s'en eſt établie parmi les femmes, il y en avoit beaucoup, qui à la fin de la journée paroiſſoient s'être mépriſes & avoir mis le *Manteau* trouſſé devant au lieu de le mettre derriere.

GARDER LES MANTEAUX.

Le Roi alla dans le Palais demander la Robe en mariage, la

mere ſentit l'honneur de cette alliance.

Vous croyez ſans doute que cette Robe là vêcut bien avec ſon mari ? Point du tout ; quoiqu'ils ne ſe fuſſent pas quittés, ils ne s'étoient jamais vûs. La figure de Zizaldi déplut à Zéphirine. Mais on me trompe, dit-elle, je ne crois pas que ce ſoit là le Prince ; c'eſt lui-même, ma fille, reprit la mere. Cependant, pourſuivit la fille, je ne reconnois pas les traits de ſon viſage. Eh comment diable, s'écria le Roi impatienté, voudriez-vous avoir vû les traits de ſon viſage dans l'endroit où vous étiez placée, ce n'eſt pas aſſurément ſa phiſionomie que vous êtes à portée de reconnoître. Enfin je ne ſçai que vous dire, répondit Zéphirine, mais je n'aime point cette figure là. J'ai vû pluſieurs écoliers, que j'aimerois mieux que

Zizaldi. En vérité, Madame, dit le Roi, à la mere, votre fille fait d'étranges raiſonnemens pour une Robe de claſſes, elle a perdu tout ſon tems, & à votre place, j'aimerois autant qu'elle eût été Robe de chambre.

Enfin après bien des minauderies, le mariage ſe conclut. Zéphirine fut coquette, Ziraldi fut jaloux. Elle attiroit chez elle toutes ſes connoiſſances du College, les recevoit chaudement, & Zizaldi froidement. Il lui en faiſoit des reproches ; que voulez-vous, répondoit-elle, nous avons fait nos claſſes enſemble.

Elle bruſqua ſon mari tant qu'elle ne fut que coquette ; mais elle le careſſa lorſqu'elle voulut le tromper : c'eſt le piége le plus commun des femmes. Comme la vanité de l'homme le rend infaillible, ce ſera toujours le plus uſité & le moins uſé.

Mon cher Zizaldi, lui dit-elle un jour, je vous aime à la folie, je ne conçois pas, lorſqu'on a un mari tel que vous, comment on peut ſe donner le travers d'écouter des amans ? Oh, répondit le Prince, vous avez bien de la bonté ; ce n'eſt pas que vous ne penſiez juſte au moins, mais vous avez raiſon, & je crois réellement que vous m'aimez. Et comment ne vous aimerois-je pas, reprit-elle, vous avez de l'eſprit comme un ange, & vous êtes bien le plus honnête homme. . . . Oh pour honnête homme, dit le Prince, je le ſuis, & cela fait bien du plaiſir la nuit à une femme.

Il y a, pourſuivit-elle, deux de vos amis qui prétendent qu'ils m'en feroient plus que vous, ſans être aſſurément auſſi honnêtes-gens. Vraiment, dit le Prince, je crois bien qu'ils ne ſont pas hon-

nêtes gens, puiſqu'ils veulent me jouer ce tour là, car cela n'eſt pas bien au moins. Je le ſçai à merveille, dit Zephirine, auſſi je veux qu'ils en ſoient les dupes ; & dites-moi, je vous prie, interrompit le Prince, quels ſont ces deux bons amis ? c'eſt, répondit Zéphirine, le grand Criſolin & ſon couſin Bazidi. Comment, s'écria Zizaldi, ils ſont couſins, & ils voudroient ..... Mais ſçavez-vous bien que ces gens-là n'ont point de dévotion ? Ils en ont ſi peu, dit Zéphirine, que pour s'introduire la nuit dans mon appartement, ils ont recours à la magie. A la magie, dit le Prince ? Voilà une mauvaiſe plaiſanterie & j'en pourrois bien être la dupe. En ce cas, dit la Princeſſe, je ne le ſerois pas ; mais je vous ſuis trop attachée pour vouloir vous ttomper. Vous n'imagineriez jamais à quel expédient ils

veulent avoir recours. Voyons, dit Zizaldi, inſtruiſez-m'en, cela eſt peut-être ridicule & j'en rirai. Non, répondit Zéphirine, vous croirez la choſe impoſſible, ils veulent entrer chez moi ſous la forme de deux *Manteaux*. Il n'y a rien de plus ſimple, repliqua Zizaldi, mon pere avec qui vous dînez & ſoupez tous les jours, a bien été *Manteau* de lit, tel que vous le voyez.

Vous qui parlez, n'avez-vous pas été *Robe* de claſſe, il n'eſt pas plus difficile que ces deux Meſſieurs ſoient *Manteaux*. Vous avez raiſon, pourſuivit Zéphirine, c'eſt ce ſoir que deux femmes doivent me les apporter, comme un préſent que vous veut faire la Fée Manto. Oh ! vraiment dit le Prince, voilà un joli préſent, elle en a fait un dans le même goût à mon pere, elle ne varie point ſes

plaiſanteries ; en vérité plus j'y penſe & plus je me trouve heureux d'avoir une femme auſſi vertueuſe que vous. Oh, répartit la Princeſſe, ma vertu ne vaut pas la peine qu'on en parle. Mais quelle conduite voulez-vous tenir dans la circonſtance préſente ? Quelle conduite, reprit Zizaldi, je vais le dire à mon pere. Cela eſt très prudent, dît la Princeſſe, mais cette précaution ne remédie pas toujours au mal. Vous vous trompez, Madame, répondit le Prince, car mon pere & moi, nous attendrons ce ſoir Meſſieurs les *Manteaux*, & nous verrons un peu s'ils ont du cœur. J'approuve cette idée, dit Zéphirine, il eſt bon de les punir de leur témérité.

Zizaldi glorieux de l'approbation de ſa femme & encore plus de ſa vertu, alla trouver ſon pere, l'inſtruiſit, & lui conta le bonheur de ſon mariage.

Zéphirine de ſon côté, fit avertir les deux couſins de ſe rendre le ſoir dans ſon appartement par la porte de derriere, & d'envoyer par l'autre porte deux femmes avec deux *Manteaux*.

Dès que le jour baiſſa, le Roi Claude & Monſieur ſon fils ſe mirent majeſtueuſement en embuſcade à la porte d'entrée. Les deux femmes s'y rendirent peu de tems après avec les deux *Manteaux*. Alte-là, Meſdames, s'il vous plaît, donnez-nous ces *Manteaux* ? & pour cauſe. Les deux femmes obéirent, & ſe retirerent.

Ah ! ah, s'écria Zizaldi avec un air de victoire, ah ! nous vous tenons donc Meſſieurs les *Manteaux*, Meſſieurs les couſins, vous voulez me faire l'honneur de m'épargner de la peine, & de me donner du chagrin.

Comment, dit le Roi, au *Man-*

teau qu'il tenoit, vous avez pû penſer que mon fils ſeroit aſſez ſot pour vous laiſſer tranquillement paſſer la nuit avec ſa femme. Allons, allons vous n'y penſez pas, & pour un *Manteau* vous devriez avoir plus d'eſprit, mais je vois bien que cela n'eſt pas toujours néceſſaire.

Ils avoient déja paſſé la moitié de la nuit à la belle étoile à tenir des propos de cette force, & malgré la chaleur de la converſation, ils grelotoient.

J'ai bien froid, dit Zizaldi, mais ce qui me conſole, c'eſt que ces deux *Manteaux* ont auſſi froid que nous. Il me vient une idée, mon pere, ce ſeroit de les battre. Vous avez raiſon mon fils, cet exercice nous vengera & nous échauffera. Ils prirent chacun une baguette & frapperent à tour de bras ſur les *Manteaux*. Voilà, diſoient-ils en

riant, une avanture qui vous corrigera des bonnes fortunes ; mais ils ſont aſſez battus, vergetons-les à préſent. Meſſieurs, dit le Roi, en vergetant de toute ſa force, cela doit paroître un peu rude à des agréables auſſi délicats & qui ont la peau ſi douce, mais auſſi dequoi vous aviſez-vous, de vouloir abuſer ma bru ? En voilà aſſez, mon fils, nous avons chaud, ne nous réfroidiſſons pas ; la nuit eſt avancée, ſi vous m'en croyez, nous porterons ces Meſſieurs chez votre femme, afin que du moins elle leur accorde la faveur de les plaindre. Vous avez raiſon, dit Zizaldi. Ils s'attendoient à ſe donner la comédie aux dépens des *Manteaux*. Mais quelle fut leur ſurpriſe, de trouver en entrant chez Zéphirine, Criſolin & Bazidi, qui étoient prêts d'en ſortir. Eh quoi ! Meſſieurs, dit Criſolin, vous vous

donnez la peine de nous apporter vous-même nos *Manteaux*; cela eſt trop attentif. Le mien eſt bleu, Sire, c'eſt vous qui l'avez, je vous demande aſſurément bien pardon. Voici le mien dit Bazidi, il eſt d'écarlate, mais il ne m'a jamais paru ſi propre. Par hazard, dit-il à Zizaldi, vous ſeriez-vous donnez la peine de le battre & de le vergeter? C'eſt pouſſer la politeſſe trop loin. En ce moment ils firent la révérence & prirent congé du Roi & du Prince, en leur criant: Ah! Meſſieurs, du moins ne nous reconduiſez pas; cela nous obligeroit de ne plus revenir.

Nos deux Gardes-*manteaux* étoient confondus. Vraiment, dit Zéphirine, de ſang froid, vous vous êtes trompés de *Manteaux*.. ... Pour vous, Madame, répliqua Zizaldi, vous ne vous êtes pas trompée de compagnie, je ſuis outré de colere.

Vous le méritez bien, mon fils, dit le Roi Claude ; mon hiſtoire ne vous a pas corrigé. J'ai été *Manteau* de lit, & vous avez gardé les *Manteaux*, tout cela eſt dans la régle. Si vous m'en croyez, ne contez votre hiſtoire à perſonne, pas même à votre fils ; car vous perdriez votre peine avec lui, comme j'ai perdu la mienne avec vous ; les hiſtoires n'ont jamais corrigé perſonne.

LE *MANTEAU* MAL TAILLE'.

Tiré d'un Manuſcrit de la Bibliotheque du Roy N° 7980.

MADAMOISELLE ma Couſinne ma mye, pour ce que je ſay que vous prenez plaiſir à ouyr compter des adventures qui advenoient en la maiſon du noble Roy Artus au temps de la table ronde, je vous en ay icy volu mettre une par eſcript, laquelle j'ay trouvée en ung très ancien livre que à peine pouvoye je lire. Touttefois pour vous cuider donner plaiſir comme à celle à qui plus je deſire le faire, je me ſuis pour ce effourſé le extraire pour vous le donner ; & donques s'il

vous plait le lirez, & l'appellerez le compte du *mantheau mal taillé.*

Vous devez ſavoir que ce bon Roy dont je vous parle fut de ſon temps le plus renommé Prince du monde, tant en hardieſſe, bonté de chevalerye, comme en libéralité, courtoyſie & doulceur. Car l'humilité de ce noble Roy fut ſi grande que oncq pour fortune qui lui advint, il ne fut mené juſques-là qu'il ſourtit de ſa bouche parolle oultrageuſe à quelque perſonne que ce fuſt, bien cougnoyſſoit-il les bons Chevaliers parmy les maulvais. Mais je vous lairray tout ceci pour vous compter icelle adventure dont je vous ay parlé, qui advint en la Court de ce gentil Roy Artus.

Ce fut à une Penthecouſte que ledit Roy voulut tenir la plus haulte & riche Court qu'il eut oncques en ſa vie tenue ; car il manda à celle

celle foys à tous les Roys, Ducs, Contes, Barons, Chevaliers & Eſcuyers qui de luy terre tenoyent, qu'ils ne failliſſent à venir à celle belle feſte & aſſemblée, car il y devoit avoir grans jouſtes & tournoys ; & pour ce vouloit-il que chaſcun y amenaſt ſa femme ou ſa mye, ce qu'il fut fait : car tant y vint de nobleſſe & de chevalerye, avecques Dames & Damoyſelles, que oncques par avant n'avoit eſté veuë une ſi belle compaignye au royaume d'Angleterre, comme elle y fut à celles foys-là en *la Cité de Kamalot*, qui toute en fut pleine.

Il ne fault pas demander ſi la Reine Genievre ſçeut recueillir & feſtier la compaignye & par eſpecial les Dames. Elle même les loge chaſcune ſelon ſon degré, dedens les belles chambres de ſon triumphant Palais toutes garnyes de très-riches tapiſſeryes, où elles

trouverent tout ce que meſtier leur eſtoit. La Reine les viſite l'une après l'autre, & les feſtie en leur faiſant de riches dons, tant en habillemens de fins draps d'or & de ſoye, comme en bagues & joyaulx, car la couſtume eſtoit pour lors ainſy le faire ; & ſi bien la bonne Reine ſçeut ordonner ſes preſens, qu'il n'en y eut pas une ſeulle qui pour l'heure ne ſe tint à trop heureuſe & contente.

Aultre part le Roy feſtye les Princes & Chevaliers, en leur donnant chevaulx, harnoys, habillemens, & de tout ce qui à Chevalerye apertenoit; car puis Alexandre n'avoit point été ung ſi accompli Prince comme il étoit. Il feit tant de belles choſes en ſon temps, que la bonne renommée & l'effect de ſes vertus l'ont fait nommer Preux juſques en la fin du monde. Pour abreger, il feit preſens & à grans

& à petits, tant que cheſcun ſe diſpouſa de mener joye plus que en feſte où il euſſent jamais eſté; ce que l'on euſt fait ſi ne fuſt Mourgue la Fée, qui par ſon enchantement deſlibera de troubler la Reine & toute ſa belle compaignye, pour ce que elle étoit envieuſe de ſa grant beaulté, & jalouſe de Meſſire Lancelot du Lac qu'elle aimoit; mais il ne la vouloit aimer; qui fut cauſe la faire conſpirer ſur la Reine & toutes ſes Dames telle choſe dont la feſte fut deſpartye, & par aventure ſi la Reine l'euſt fait ſemondre à celle feſte, l'inconvenient jamais ne fuſt advenu.

Ainſi comme je vous ay ja compté, fut toute celle Nobleſſe grande dès le ſabmedi veille de Penthecouſte aſſemblée & lougée dedens Kamalot, deſliberée commencer le lendemem à faire grant chere.

Chaſcun ſe lieve matin, & ſe pare de ſes meilleurs habillemens comme à telle feſte appartenoit. Les Seigneurs & Gentils-hommes s'en vont au Palais pour accompaigner le Roy en la grant Egliſe. D'aultre part viennent les Dames au logis de la Reine pour faire de meſmes, & lui font compaignye juſques après le ſervice fait, que le Roy & la Reine s'en retournent avec toute leur ſuite juſques au Palais, où ils trouverent desja les grans tables miſes & couvertes, toutes apreſtées pour diſner; mais le Roy avoit une couſtume que à tel jour jamais ne ſe aſſeoit pour manger, que premierement ne fut advenue en ſon Palais quelque adventure. Donques le Roy, en attendant ſi riens ſurviendroit, s'étoit apuyé à une feneſtre qui regardoit ſur la maiſtreſſe rue de Kamalot, & deviſoit avecques Meſſire Gauvain.

Il étoit ja près de nonne, quand Meſſire Queux le Seneſchal vint au Roy & lui dit : Sire, vous jeunez trop, long-tems a que voſtre diſné eſt preſt. Le Roy lui reſpont, & dit : Queux, ne ſavez-vous dez long-tems ma couſtume ? Me veites vous oncques aſſeoir au manger à tel jour comme nous ſommes aujourd'huy, que premierement ne fuſt advenue quelque adventure ſeans ? Sire, il eſt vray, reſpondit Queux, mais il y en a ici ung cent, voire deux en cette ſalle qui meurent de faim ; & en diſant ces parolles le Roy regarde aval la rue, & voit venir ung jeune Gentil-homme monté ſur ung cheval qui bien monſtroit aux enſeignes de ſa ſueur qu'il avoit longuement couru ; & auſſi il étoit chargé, car il pourtoit ſur ſon col une groſſe malle de fin velours cramoiſy toute à bendes, & laſſée

de ſoye verde ; au bout du laſſet avoit une petite ſerreure d'argent, dont la clef eſtoit d'or qui la tenoit fermée. Le jeune Gentil-homme arrive au pié des degrez du Palais ; aſſez y eut qui ſon cheval luy tint, quand il fut deſcendu, il prent ſa malle ſur ſon bras & ſe met à monter au Palais. Le Roy qui tout ſe voit par la feneſtre ſe torne vers ſa compaignye, & dit aſſez haultement : or croy-je que nous diſnerons toſt, car j'ay veu arriver Meſſaiger qui nous aporte nouvelles bien haſtives, ou je ſuis deceu. En diſant cecy, le Gentilhomme entre dedens la ſalle, & s'adreſſe là où il voit le Roy. Aſſez lui fait on place, & lui qui eſtoit ſaige & bien aprins pour ſavoir faire ſon meſſaige, met le genoil en terre en ſaluant le Roy, & dit : Sire, je ſuis tranſmis à vous de par une très haulte Dame

qui moult vous aime, laquelle vous ſuplye de par moy qu'il vous plaiſe luy ouctroyer ung dong, devant que plus vous en dye. Car elle me a chargé de ainſi le faire; mais tant vous puis-je bien dire de par elle, Sire, que en ce don ne pouvez vous avoir reprouche ni domaige. Le Roy pence ung petit, & ne reſpont riens; adonc Meſſire Gauvain de coſte lui eſtoit, lui dit: Sire, vous ne pouvez refuſer ce don qu'il ne fuſt tourné à villennye, veu que n'y pouvez avoir honte ny dommaige. Alors le Roy haulce la teſte & dit au Gentil-homme: Amy, & je vous ouctroye le don que demandé m'avez; & le Gentil-homme le remercye de par ſa Dame le plus humblement qu'il le ſut faire, & prent ſa malle & la delaſſe. Vous devez entendre que le Roy avoit grant deſir & toute la Che-

valerye qui là étoit aſſemblée, de voir ce qui étoit dedens ; le Gentil-homme en tire hors le plus beau & riche *mantheau*, qui ancoures euſt eſté veu en ce temps-là au royaume d'Angleterre. Il eſtoit d'ung riche pourpre tout batu à or, ſemé de feuillages couverts de très groſſes perles, la bourdure en eſtoit toute ſemée de grappes de raiſins, dont les grumes des ungs eſtoient de purs diamans naifs, & les autres de fins balais & rubis, tous percez à jour, en maniere que vous euſſiez dit que c'eſtoient vrays raiſins venans de vigne, tant eſtoit l'euure bien enchaſſée que c'eſtoit choſe merveilleuſe de le voir. Le Roy tout le premier s'eſbahit de la grande richeſſe qu'il voit, auſſi font tous ceulx de la ſalle. S'il eſtoit eſtrange, ne ſe fault eſmerveiller car il étoit Fée, & fait d'une Fée par enchante-

ment ; en effet tant fut l'ouvraige auctentique de ce *mantheau*, que à peine le pourroit-lon croyre. Mais tout ce avoit fait la faulſe Mourgue pour mieulx à ce qu'elle entendoit pervenir. C'eſtoit affin que la Reine & ſes Dames qui point ne ſavoyent ſa vertu deſiraſſent à le veſtir pour le cuider avoir ; mais ſi elles euſſent ſceu de quelle ſoye il étoit tiſſu, jamais ne l'euſſent veſtu, ni ne ſe fuſſent trouvées pour choſe du monde en ce lieu ni place ou ce mantheau eut été : car il eſtoit de telle vertu qui deſcouvroit par ſon enchantement la deſloyauté des Dames & auſſi des Damoyſelles ; car ja nulle d'elles, ne l'euſt veſtu que le Mantheau ne lui euſt eſté trop court ou trop long, pourveu qu'elle ſe fut meffaite envers ſon mary ou ſon amy. Ainſi fut adonques tiré hors de la malle ce riche

Mantheau, par le Gentil-homme meſſaiger, & preſenté au Roy en luy diſant toute ſa vertu, & en oultre lui dit : Sire, le don qu'il vous a pleu ouctroyer à ma Dame ma Maitreſſe eſt tel, qu'il n'y aura ceans Dame ni Damoyſelle à qui vous ne le faſſez aſſayer, & celle à qui il ſera de meſure ni trop court ny trop long, ma Dame luy en fait le preſent par tel ſi, qu'elle en ſera toute ſa vie honnourée. Pourquoy, Sire, puiſqu'il vous a pleu donner ce don à ma Dame, je ne ſuis déliberé jamais partir de ceans, que je n'en aye veu l'eſpreuve. Sire, votre plaiſir ſera mander toutes les Dames, & les faire venir en voſtre preſence, ſi en verrez l'eſſay : je ſuis venu de loing, faites que la fiance de voſtre proumeſſe & parolle ne perde ſon nom, qui eſtes par tout le monde renommé le plus véritable Roy

qui vive. Quant le Roy ouit parler le Gentil-homme meſſaiger, & voit qu'il ne ſe peuſt deſdire de la promeſſe qu'il lui a faite, il eſt trop marry, car il cougnoit évidemment que ce ſont des ouvraiges de Mourgue, qui toujours s'aſſayoit faire deſplaiſir en tout cas à la Reine, & que à cauſe de ce toute la compaignye ſera troublée, mais il n'y peuſt mettre remede. Lors Meſſire Gauvain prent la parolle, & dit au Roy : Sire, puiſque tant y a, il faut que vous mandez la Reine, & toutes les Dames & Damoyſelles de ceans, qu'elles viennent icy à vous. Or y allez donques, dit le Roy, & menez avec vous le Roy Urien, & dites à la Reine, que je l'attens & qu'elle s'en vienne icy diſner, & que elle amene toute ſa belle compaignye, car je veulx tenir promeſſe à ce Meſſaiger. Le Roy Urien &

Meſſire Gauvin s'en vont querir la Reine ainſi comme le Roy le commande, & la treuvent qu'elle vouloit ja laver ſes mains, pour diſner en ſa chambre car elle ne pouvoit plus attendre. Meſſire Gauvain parla le premier, & dit: Madame, le Roy nous envoye à vous & vous mande que veniez diſner en ſalle, voyre fait le Roy Urien, & amenez toute voſtre belle compaignye, le Roy veult voir laquelle eſt plus belle, car il luy vouldra faire un preſent. C'eſt d'un Mantheau le plus riche que vous veites oncques, l'on le luy a meintenant apourté, & le veult donner à celle à qui il ſera le mieulx ſeant, il le nous a ainſi promis. Ils ſe garderent très bien de deſclairer la vertu qu'il avoit, car ja Dame ne fuſt venue. La Reine part de ſa chambre, & s'en va avec les deux Chevaliers, en

grant deſir d'eſſayer ce riche Mantheau, & ne laiſſe en ſes chambres Dame ne Damoyſelle qu'elle n'amenne. Elle eſt venue juſques en ſalle, ou elle fut fort reguardée pour ſa très grant beaulté ; ſa noble Compaignye la ſuit, chaſcun lui fait place ; elle eſt venue devant le Roy qui tenoit le Mantheau entre ſes mains, & en le deſpliant dit à la Reine : Madame, j'ay donné ce beau mantheau que vous voyez à celle de toute la compaignye à qui il ſera le mieulx ſeant ; & plus n'en dit, car il lui deſplaiſoit de tant en faire. La Reine qui voit la grant beaulté du mantel, le deſire & convoite de tout ſon cueur, & pour ce le prent elle toute la premiere, & le fait mettre ſur ſes épaules pour le aſſayer. Mais ſans nulle doubte il lui fut ung petit trop court devant, bien du travers d'ung doy, mais il

eſtoit de bonne longueur par derriere. Meſſire Yvain le fils au Roy Urien qui étoit de coſté elle, luy voit tout changer le viſaige pour ce que elle s'apperçeoit à la riſée des gens qu'il y a queulque choſe. Meſſire Yvain lui dit : Madame, il m'eſt advis que ce mantheau vous eſt aſſés bien fait par derriere, mais le devant eſt ung peu court, faites le aſſayer à celle Damoyſelle qui eſt auprès de vous, car elle eſt de voſtre taille. C'eſt la mye Hector le fils. Ores, baillez le luy, Madame, je vous en prie ; & la Reine le luy baille. La Damoyſelle voulentiers le prent & le veſt incontinent ; mais ſans nulle doubte il lui fut court de demy grant pié de tous côtez. Mais regardez, fait Meſſire Gauvain, comment il s'eſt retrait ; ſi n'a il pas eſté pourté loin, puis que la Reine la laiſſé. La Reine regar-

de autour d'elle, & dit aux Gentils-hommes : Meſſieurs, ne m'étoit-il pas plus long que à ceſte Damoyſelle. Meſſire Queux qui eſtoit le plus grant gaudiſſeux de la Maiſon du Roy, dit à la Reine en ceſte maniere : Ma Dame, voyrement eſtes-vous plus loyalle que elle. Dea, fait la Reine, Meſſire Queux, comment l'entendez vous? Dites-le moy à coup je le veulx ſavoir. Alors Meſſire Queux luy va tout compter de point en point, comment Mourgue avoit envoyé ce Mantheau au Roy, par ce Meſſaiger preſent, lequel avoit à faulſes enſeignes prins la foy du Roy, qui lui avoit promis le faire aſſayer à toutes les Dames & Damoyſelles de ſa Maiſon ; & que le Roy avoit fait cette promeſſe, dont il étoit très deſplaiſant ; mais il n'y avoit plus de remede, car pour riens ne faulſeroit

ſa foy. La Reine fut ſaige & ſe penſe que ſi elle fait ſemblant de courrous que la honte en ſeroit plus grande ; ſi le prent en jeu & en rit, comme celle qui n'eſtimoit que mocquerye tout ce qui venoit de Mourge. Toutesfoys ſi euſt-elle bien voulu n'y eſtre point venue à celle foys, ce néanmoins en chere joyeuſe dit tout haùlt : Or ſa, Mes Dames, qu'allez vous attendant, puys que j'ay commencé la premiere ? Que ne vous deſpêchez vous de le veſtir, & aſſayer comme moy ? Meſſire Queux qui eſtoit tant joyeux que plus ne pouvoit, de ce qu'il voit ſi entreprinſes ces poures Dames, leur dit : Or ſa, Mes Damoyſelles, avanfez vous, affin que on cougnoyſſe aujourd'huy la plus loyalle de ceans, & que ce beau mantheau ſoit à elle ; aujourd'huy ſera cougnue la foy que vous tenez à ces poures Chevaliers

Chevaliers qui tant ſeuffrent de peine pour vous aultres. Quant les poures Dames oyent parler Meſſire Queux qui ſe va ainſi mocquant d'elles, & ſcevent deſia la vérité du Mantheau, il n'y euſt celle qui n'euſt bien voulu eſtre en ſon pays. Cheſcune refuſe à le veſtir. Le Roy les reguarde qui en prent pitié & dit au Meſſaiger: Amy, il me ſemble que desormais pouvez vous remporter votre Mantheau; car il eſt ſi très *mal taillé*, à ce que je puis ja voir, qu'il ne ſaura bien venir à Dame de ceans. Ha! Sire, fait le Meſſaiger, je vous appelle de promeſſe, jamais ne l'oſeroye reprendre qu'il n'ait par tout ceans eſté aſſayé, & en voſtre même preſence. Sire, ce que le Roy promet doit eſtre tenu; or doncq fait le Roy puis que l'ay promis qu'il ſe tiengne, mais il m'en deſplaiſt.

Adoncq n'y eut pour ce Dame ny Damoyſelle qui ne très ſuaſt d'angoyſſe, & qui ne changeaſt de coulleur. Cheſcune veult faire honneur à ſa compaigne de le lui faire aſſayer la premiere, ſans de riens lui en pourter envie. La Reine voit Meſſire Queux, qui ne ſe peuſt taire & ne fait que railler, l'appelle, & lui dit : Meſſire Queux, aſſayez-le à voſtre femme ſans tant caqueter, ſi verrons comment il lui fera. Or eſtoit il maryé à une très belle Damoyſelle des plus avancées de cheux la Reine, & y avoit telle fiance qu'il lui ſembloit bien qu'il n'en avoit point de loyalle au monde, ſi celle là ne l'eſtoit. Meſſire Queux par le commandement de la Reine l'appelle : venez avant, ma mye, car aujourd'huy ſera cougneut voſtre grant valleur, & ſerez nommée la fleur des Dames : prenez-moy ce man-

theau hardiment & le veſtez ; car je croy qu'il a eſté fait pour vous ſeulle. Sa femme lui reſpont : Meſſire Queux, il m'eſt advis mais que ce fuſt votre plaiſir, qu'il vauldroit mieux que le feiſſiez aſſayer à ces aultres Dames que vela, il leur ſemblera advis par adventure que je le veuille aſſayer la premiere par arrogance ou par orgueil, & m'en ſauront pis. Ne vous chaille, ma mye, fait Meſſire Queux, je vous promets ma foy, que ſi elles devoyent enraiger, vous le veſtirez la premiere. Et lui meſme ſans plus dire le luy met ſur les eſpaules : mais ce villain mantheau ſe alla ſi très fort racourcir par derriere, qu'il ne couvroit pas le jarret, & par le devant ne venoit que environ deux doys ſoubs le genoil. Saincte Marye, fait Meſſire Brehus ſans pityé qui eſtoit tout joignant d'eux, & qu'eſt-ce que je

voy, Meſſire Queux ? Que vous dites, vous euſſiez vous jamais creu cecy ? Or vous y fiez car aultrement vous auriez tort. Meſſire Queux ne ſait quelle contenance tenir ; il voit qu'il ne peuſt couvrir cecy, cheſcun en eſt joyeux pource qu'il avoit tant mal mené de lengaige les poures Dames. Dès l'heure, commence il à perdre ſon hault caquet, & baiſſe la teſte. Meſſire Ydier l'appelle & lui dit : Meſſire Queux que voulez vous dire de ce Mantheau ? A mon advis qu'il ſeroit bon à voſtre femme s'il n'étoit ſi court ; le retiendra elle ou non, affin que les aultres l'aſſayent ? Queux ne reſpont riens, mais ſa femme toute deſpite & honteuſe le deſvet & le gette au beau milieu de la place, & s'en fuyt tant marrye que plus ne peult, en mauldiſſant le Mantheau & celle qui jamais l'envoya.

Quant les Dames voyent qu'il ſera forſe que cheſcune aſſaye la fortune, pource que le Roy l'a ainſi promis, & qu'il n'y a point de remede, elles ſont tant doulentes que plus ne peuvent, & ne ſcevent à quel Sainct ſe vouer. Meſſire Lucan le bouteiller, qui étoit fort aimé du Roy, & des plus près de ſa perſonne, il luy dit : Sire, il faut que vous faciez aſſayer ce Mantheau à la mye de Meſſire Gauvain, qui tant eſt belle & ſaige, vrayment elle ne deuſt pas demeurer des dernieres. La Damoyſelle étoit appellée Genelas, & l'aimoit fort Meſſire Gauvain Toutesfois, il avoit eu quelque peu de ſoupeſſon d'elle & d'un Chevalier, & eut bien voulu que Meſſire Lucan n'eut point mis cela en jeu. Néanmoins le Roi fait appeller la Damoyſelle, qui n'oſe reffuſer. Le Mantheau lui eſt vêtu, le-

quel s'eſtendit ſi long par derriere qu'il treinoit bien un pié & demi. Le pan devant du côté dextre ne lui venoit pas au genoil, mais le ſeneſtre le couvroit. Alors je vous aſſure que Meſſire Queux qui longuement avoit perdu le parler, le recouvra ; car il a moult grande joye de ce Manteau, qui tant s'étoit défiguré ſur la poure Damoyſelle Génelas. Il dit: Or ne ſerai-je hay, mais mocqué ſeulet, la Dieu mercy. Meſſire Gauvain regarde ſa Damoyſelle de travers, comme celui qui eſt très-mal content. Meſſire Queux la prent & la meine ſeoir de coſté ſa femme & dit, Madamoyſelle, tenez-vous près de ma femme ; car vous êtes auſſi femme de bien quelle. Le Roy qui voit toute ſa court pleine de ris, ne ſe peut tenir de faire comme les aultres, & deſlibere puiſque tant en a fait, qu'il en ver-

ra la fin. Il prend par la main la mye de Meſſire, Yvain, le fils au Roy Urien, l'ung des meilleurs Chevaliers de la table ronde, & luy dit : Ma Damoyſelle ce Mantheau à mon advis doit être voſtre ; car je nouys oncques dire choſe de vous, pourquoy vous ne le deviez avoir. Greflet le petit qui eſtoit des mignons du Roy print la parole, & dit : Sire, vous affermés fort pour ceſte Damoyſelle, attendéz ung peu, juſques ayez veu ce qu'il a Dieu plaira en diſpouſer. Faites-le luy mettre ſur les eſpaules viſtement, ſi le verrons. Le Mantheau lui fut affublé, mais ſans nulle doute ce fut toute pityé de le voir, tant eſtoit de mauvaiſe ſorte ſur elle ; car il treinoit par-devant, & ne venoit que juſques au cul par-derriere ? Helas ! mon Dieu, dit Greflet, voycy une terrible tromperye, il eſt bien

ſou qui en femme ſe fye, je n'en ay pas ancour veu une, qui nait fait quelque fineſſe à ſon homme. Sire, vous aſſeuriez meintenant que ceſte-cy le gaigneroit, regardez comment vous en êtes. La poure Damoyſelle eſt tant honteuſe qu'elle ne ſcet que dire. Elle a prins ce Mantheau par l'attaiche, & l'a jetté ſur ung Chevalier. Queux le ſeneſchal lui a dit: Madamoyſelle, ne vous courrouſſez point, ce ſont des fortunes de ce monde, allez-vous ſeoir auprès de Genelas & de ma femme ſi ſeréz guerye; & elle ſy en va bien peneuſement. Le Roy appelle la mye de Perſeval le Galloys, & luy dit: Belle, aſſayez ce Mantheau, je vous en prye, car je me fye tant au bon rapport que l'on fait de vous, que ſi nous avons failly aux autres, à mon advis ne fauldrons nous point à vous. Greflet

prent la parole de rechef, & dit au Roy : Sire, vous ſouvient-il comment il vous en print à l'aultre coup de ce que aviez tant affermé, gardez qu'il ne vous en adveigne ainſy à cette foys. La poure Damoyſelle ſeuffre que on le luy mette ſur le dos ; car force luy eſt. En effect, dèz ce qu'il fut ſur elle, les ataiches vont rompre tellement que le Mantheau tumbe à terre. La Damoyſelle eſt bien deſplaiſant & le laiſſe là, & s'en va aſſeoir de coſté les aultres, baiſſant la teſte ſans oſer regarder le Roy au viſage, ne Chevalier qui ſoit là, & mauldit en ſon cueur celuy ou celle qui en trouva jamais l'invencion. Je ne croy pas fait le Roy, que ce Mantheau face jamais honneur à Dame ne à Damoyſelle de céans. Le meſſaiger relieve ſon Mantheau, & dit : Or me faut-il chercher aultres atai-

ches. Lors boute la main en ſa malle ſi en tire de ſemblables, car il ne veult en nulle maniere que par faute d'attaiches ſa beſoigne ſoit deſtourbée. Le Roy reprent le parler comme ung peu faſché de l'ennuy qu'il voit à ces poures Dames, & dit au meſſaiger : Amy, n'eſt-ce pas aſſez aſſayé, il ſeroit meshuy temps que je diſnaſſe. Le Roy ne demandoit ſinon occaſion de tout laiſſer ; mais le meſſaiger ſe remet avant, & appelle du Roy pour la foy qu'il luy a promiſe devant toute ſa Baronnye, diſant : Sire, vous ne feites oncques tort à homme, je vous ſupplye ne commencez point à moy, tenés votre promeſſe. Toute la Chevalerye de leans eſt eſbahye ; car il n'y a celuy qui n'y ait femme ou amye. Meſſire Ydier avoit ſon amoureuſe auprès de luy, qui ne cuidoit pas que en tout le monde en euſt une

de plus grant loyaulté pleine. Il la prent par la main, & lui dit : Or ma mye, vous ſavez le grand amour que je vous ay toujours pourtée, & la fiance que j'ay eu en vous, pourquoy je me tiens ſeur comme de la mort que ne penſates oncques à me faire ung maulvais tour ; dont à ceſte heure fort mon cueur ſe rejoye, car je cougnoys clerement que ce Mantheau vous ſera de meſure ; voſtre bonté & loyaulté vous feront aujourd'hui grant honneur. Or regardez, ma mye, de quoy il ſert d'être ainſi loyalle, je ſuis plus aiſe de l'envye que auront ſur vous ces autres Damoyſelles, & du deſplaiſir que vous feréz aux mediſans que d'aultre choſe. Je les verray à ceſte foys bien marrys & confus, & ne fuſt ce que Meſſire Queux, allés ma mye empoignez moy ce Mantheau, & le veſtez hardiment devant tout le

monde, pour eſtre la fleur des Dames. La Damoyſelle à moytié entreprinſe reſpondit: Meſſire Ydier, mon bon & loyal amy, il me ſemble ſoubs correction, que ne vous devriez ſi fort haſter, & devriez attendre que le Roy le commandaſt. Non, non, dit Meſſier Ydier, faites ſeulement ce que je vous dis. Lors la Damoyſelle prent tout doulcement le Mantheau & le veſt, mais oncques habillement quelle pourtaſt ne lui fut ſi bien fait de meſure comme il ſe trouva par-devant, tant que toute la compaignye qui eſtoit de ce coſté là cuida ung coup quelle l'euſt gaigné, puis ils tournerent à voir le derriere; mais c'eſtoit toute pitye, car ſur ma foy il ne venoit pas juſques aux feſſes, dont la riſée commenſa merveilleuſement grande. Ha ! Damoyſelle, dit Griflet, je ne voy nul moyen que ce Mantheau vous ſoit jamais bon ; car

l'on ne le ſauroit tant tirer par derriere qu'il ſoit à l'eſgal du devant. Queux auſſi ne ſe peuſt tenir de parler, pource que Meſſire Ydier l'avoit gaudi, & luy dit : Qu'en dites-vous, Meſſire Ydier ? Il eſt bien muſſé à qui le cul appert. Meſſire Ydier ne ſcet que dire, ſinon que par courrous il prent le Mantheau, & le gette juſques aux pieds du Roy. Queux prent la Damoyſelle par la main, & la meine avec les aultres, qui ja avoyent aſſayé la vertu du Mantheau, & leur dit : Mes Dames, faites grant chere je vous ameine compaignie. Mais nulle ny euſt qui l'en remerciaſt. Que vous irois je plus contant pour faire longue la matiere; mais pour concluſion il n'y euſt Chevalier leans qui ne le feiſt aſſayer à ſa femme ou à ſa mye, dont ils eurent depuis les cueurs doulens; car tel y avoit eu fian-

ce, qui oncques puis ne feit que grumeler. Le meſſaiger voyant que ſon Mantheau ne ſe veult accourder d'eſtre à nulle des Damoyſelles qu'il ait leans veues, dit tout hault: Or je voy bien qu'il m'en fauldra rapourter mon preſent de là ou je vins, dont il me deſplait. Sire, je vous ſupplie afin que je me ſoye acquitté de mon devoir, qu'il vous plaiſe renvoyer ancour ung coup par toutes les chambres de chercher ceans s'il y a plus riens, car j'ay toujours ouy dire que oncques adventure n'advint en voſtre maiſon qui ne s'en retournaſt fournye, ce ſeroit grant malheur s'il m'en failloit ainſi retourner. Par mon chef, dit Meſſire Gauvain, Sire, il vous dit vray. Lors commande le Roy à Greflet, qu'il ſen voyſe cercher par toutes les chambres de leans, & qu'il ne demeure juſques à la plus pe-

tite que tout ne vieigne. Greflet ſi en va viſtement, & ne laiſſe coing ne quignet de tout le palais, où il ne faſſe ſa queſte, ainſi que le Roy le commande ; & après tout avoir bien cerché, ny treuve qu'une ſeulle Damoyſelle couchée ſur un lict malade. Greflet la ſalue, diſant : Madamoyſelle, lévés ſus, il vous fault en ſalle venir, le Roy vous demande. Meſſire Greflet, dit la Damoyſelle, je obeiray voulentiers au Roy, mais vous voyez comment je ſuis, pour quoy il me ſemble que me devez tenir pour excuſée, long temps à que je ne bougey d'icy, & ne ſuis habillée ne accoutrée pour me trouver en ſalle. Ma Damoyſelle, dit Greflet, je attendrey juſques, vous ſoyez miſe en point pour venir, car aultrement ne m'en puis-je tourner ſans vous mener. Quant la Damoyſelle voit qu'il n'y a re-

mede, elle ſe lieve, & ſe acoutre le plus honneſtement qu'elle peuſt, & s'en vient en ſalle avecques Meſſire Greſlet. Quant ſon amy qui la eſtoit la voit, venir tout le ſang luy mue dedens le corps, tant qu'il luy apparoit au viſage. Il avoit eſté joyeux à merveilles de ce qu'elle ne s'eſtoit point trouvée en la compaignye, pour les dangers qu'il y avoit veu ; mais la joye eſt tournée en deul, de peur qu'elle n'y reccoive des honneur & reprouche ; car il l'aimoit de ſi grant amour, que plus ne pouvoit ; & ſi ce euſt eſté à ſon dit, jamais n'euſt le Mantheau aſſayé. La Damoyſelle eſt juſques devant le Roy venue. Le Meſſaiger luy préſente le Mantheau, & luy conte toute ſa vertu. Et ainſi qu'il luy diſoit ces paroles, voicy venir le Chevalier amy de la Damoyſelle, & ſi vous voulez ſavoir ſon nom, je vous

aviſe que c'etoit Meſſire Karados briſe bras, bon Chevalier & hardi, lequel s'aproucha de ſa Dame, & luy dit : helas, ma mye, je vous prye que ſi vous doubtés de riens, que ne veſtés point ce *Mantheau*, car pour choſe de ce monde, je ne vouldroye voir devant mes yeulx voſtre honte, ne choſe pour quoy je ne vous doyve tant aimer comme je foys ; j'en aime beaucoup mieulx eſtre en doubte que d'en ſavoir la vérité, & vous voir aſſiſe coſté ma Damoyſelle Genelas & la femme de Meſſire Queux. Greflet prent la parole, & dit à Karados: de quoy vous tourmentés-vous tant ? N'en voyés-vous là plus de deux cents aſſiſes ſur ces bancs, que l'on cuidoit au matin entre les plus loyalles de tout le pays ? & touttesfoys vous avés veu comment il en va. La Damoyſelle qui de riens ne s'eſba-

hiſſoit en faiſant chere joyeuſe, dit à Meſſire Kazardos : amy, de quoy vous ſociéz vous, cuidés vous que je vous doyve etre meilleure que les aultres ; au regard de moy je le veſtirey & ne m'en ſocye ; car je ne me veulx pas vanter de en riens paſſer les aultres. Au pis venir ne pouvés faillir d'eſtre très-bien accompaigné, voyre des plus gens de bien du monde ; par ma foy je le veſtirey & deuſſiez-vous ancour plus pleindre, & en advienne ce qu'il pourra, Je ſeroye, fait-il, content que non, mais le Roy commande que ſi ; & meintenant elle la prins, & affuble très-hardiment devant toute la compagnye qui regardoit de grant affection quelle en ſeroit la fin ; mais en effect ce *Mantheau* fut ſi bien ſeant & de bonne meſure, & devant & derriere ſur la Damoyſelle, que touts les couſtu-

riers du monde ne l'euſſent ſceu mieux tailler pour elle. Le Gentilhomme Meſſaiger qui meintenant voit l'adventure achevée, dit tout hault : Damoyſelle, Damoyſelle je vous promets que voſtre amy doit eſtre à ceſte heur bien joyeux ; car je veulx que vous ſaichés que jay pourté voſtre *Mantheau* en meins eſtranges lieux, & l'ay fait aſſayer à mille Dames & Damoyſelles, à qui oncques il ne fut bienſéant, & n'en veis jamais que vous ſeulle, à qui il fuſt bon, pour quoy je le vous délivre, car il eſt voſtre de bon droit ; & le Roy meſmes le reconferme, dont la Damoyſelle très-humblement le remercya. Il n'y a léans Dame ny Chevallier qui aille à l'encontre combien qu'il y ait de l'envie aſſés, mais ſemblant n'en font ; car ils ne ſcevent choſe nulle ſur la Damoyſelle à redire. Le Meſſai-

ger prent congé du Roy, car moult luy tarde de retourner à ſa Dame rapourter ſon meſſaige, ny ne veult demeurer au diſner pour priere qu'on luy faſſe. Le Roy ſe aſſiet à table, car temps en eſtoit, meins Chevaliers y diſnerent, qui après s'en tournérent en leurs maiſons triſtes & doulens, qui oncques puis n'en rirent; mais qui qu'en ait dueil, Meſſire Karados s'en va avec ſamye tant joyeux & content, qu'il n'eſtoit pouſſible de plus, & empourterent le *Mantheau*, & le gardérent depuis toute leur vie bien chérement, après leur trepas il fut mis en ung lieu ſecret, & ny a plus perſonne de noſtre temps qui ſache où il eſt que moy; pourquoy je veulx bien advertir vous, ma couſinne, la premiere, que quand il vous plaira l'aſſayer, il eſt en ma puiſſance le faire apourter, ou pour vous ou

quelcune de vos bonnes amyes ; toutesfoys ſi vous voyez que on le doyve ancour laiſſer là où il eſt, qu'il y demeure, vous y penſerez, au regard de moy je ne veulx ſinon ce que vous voulés ; car je ſuis & ſeray tant que je vivray voſtre meilleur amy ; & puis que le *Mantheau* vous ſeroit ung peu court, ſi ne lairroye-je pas de vous aimer. Or vous ay je achevé mon compte, ce eſt du *Mantheau mal taillé*, ſinon que j'avoye oblié à vous dire le nom de celle qui par ſa bonté gaigna le dangereux *Mantheau*, ſachés que on l'appelloit. . . . . .

TABLE

DE LA

PREMIERE PARTIE.

EPITRE Dédicatoire à M. *Manteau.* page V.
Table des Matieres en forme de Préface. IX.
Le mari *Manteau.* pag. 1
Le *Manteau* de la cheminée 11
Tirer par le *Manteau.* 44
Sous le *Manteau*, portrait. 55
Le *Manteau* de femme ou le *Mantelet.* 72
Le *Manteau* fouré 87
Le *Manteau* court & le *Manteau* long. 96
Le *Porte-Manteau.* 101
Le *Manteau* de la Nuit. Chanſon. 112
Le *Manteau* de Lit. Conte. 115
Le *Manteau* trouſſé. 127
Le *Manteau* mal-taillé. 143

FIN.

LES MANTEAUX.

RECUEIL.

SECONDE PARTIE,

Que l'on peut ſe diſpenſer de lire.

A LA HAYE.

MDCCXLVI.

TABLE

DE LA

SECONDE PARTIE.

Avis de l'Imprimeur, page 1
Lettre de M. Z. 2
Le Manteau *ou* Pallium, *par rapport aux Monumens antiques*, 7
Les Manteaux *des Saints.*
Manteau *d'Elie*, 13
Manteau *de S. Florent*, 18
Le Manteau *ou* Pallium *par rapport au Clergé*, 27
Manteaux *des Ducs & Pairs & des Préſidens à Mortier*, 32
Les Blancs-Manteaux, *Ordre de Saint Benoît*, 68
La Rue Froidmanteau, 72
Extrait des Dictionnaires, 75
Réflexions hiſtoriques ſur les Manteaux, 93
Supplément, 97
Notice ſur le Court-Mantel, 111

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

LA plus grande partie de mes Confreres, trop ardens & trop avides, impriment aſſez indiſtinctement tous les Ouvrages qui leur ſont offerts ſans les faire examiner par des perſonnes éclairées. Pour moi qui trouve mieux mon compte à meubler de livres les cabinets des Curieux que d'en emplir mon magazin, je n'ai jamais manqué de conſulter. Il eſt vrai que j'ai le bonheur d'avoir depuis long-tems à ma diſpoſition un Sçavant, ſur le jugement duquel je puis compter ; il a lû tous les Manuſcrits, les Chartes, les Diplomes, les vieilles Chroniques, tous les Titres les plus enfumés ; toutes les Pieces enfin de quelque nature qu'elles ſoient, ſont gravées dans ſa mémoire, & au moyen de cette étude ſuivie, il eſt

parvenu à ſe former un goût ſûr & délicat ; ſes déciſions ſont ſans appel, je lui ai envoyé les *Manteaux* en manuſcrit, il étoit alors à la campagne, & ſa réponſe que j'inſere ici, eſt preſque une Diſſertation, où l'on verra le jugement qu'il porte ſur cet Ouvrage, la critique judicieuſe qu'il en fait, & les moyens qu'il m'a fournis pour enrichir cette Edition.

LETTRE DE M. Z**

Vous ne courez pas grand riſque, mon Ami, d'imprimer les Manteaux ; *le Titre ſeul eſt ſéduiſant pour tout Littérateur qui aime la recherche des mœurs & des uſages antiques. Mais quelle a été ma ſurpriſe de trouver un recueil de Nouvelles hiſtoriques, genre d'ouvrage proſcrit avec raiſon par nos Sçavans, qui ne peut plaire même à des eſprits ſuperficiels que par*

des tableaux animés des paſſions, par la connoiſſance qu'il donne des hommes, par la grace du ſtyle, par la fécondité de l'imagination, & qui eſt d'autant plus pernicieux, que la vérité diſparoît ſous les ornemens qui lui ſervent d'enveloppe. Si l'idée que préſente le Titre avoit été remplie, ce Recueil auroit été placé avec honneur à la ſuite de ces précieuſes diſſertations ſur les différente eſpeces de robbes, (a) *de* veſtes,

(a) Ald. Manut. de toga Romanorum. id. de tunica.

Barthol Bertholinus & Jo. Bapt. Donius de utraque pœnula.

Oct. Ferrarius & Albert. Rubinicus de re veſtiaria.

Joan. Bapt. Caſelius de fibulis.

Theoph. Raynaldius de Pileo, cæteriſque capiti tegminibus.

Ottho. Sperlingius de crepidis veterum.

Gaſp. Sagittarius de januis veterum.

Laur. Joan. Molin de clavibus veterum.

Mario Colles de perſonis & larvis.

*d'*habits *&* *d'*agraffes, *ſur les* chauſſures, *les* chapeaux, *les* bonnets *&* *toutes les autres eſpeces de* couvrechefs, *de même que ſur les* maſques *&* *les* pantouffles; *ſur les* portes, *les* clefs, *les* ſerrures, *&* *les* ſonnettes, *le* poil *&* *la* barbe, *dont on ne peut trop relever les avantages. Mais l'Auteur ne me paroît pas avoir aſſez de fonds pour traiter ſa matiere, il ne fait qu'effleurer ſon ſujet; pour vouloir être court il néglige ce qui étoit eſſentiel à dire, il confond les objets. Au lieu de citations, d'authorités, il a recours à la fiction. Quand il ſeroit permis de mettre la Table des matieres dans une Préface, a-t'on jamais mis une Préface dans une Table des matieres? Vous pouvez cependant ſuppléer à ce qui manque à cet Ouvrage, en y ajoutant une ſeconde Partie, qui contiendroit un Recueil de Piéces inſtructives, ſous le titre de* Preuves. *Le goût de la littérature de notre ſiécle*

exige qu'on en mette à la fin des livres, ſurtout à la fin des livres d'hiſtoires ; l'on auroit tort de vous diſputer, que celui-ci ne tient pas au genre hiſtorique ; on y a recueilli des faits de la plus grande antiquité, l'Auteur même auroit pû remonter juſqu'au déluge & citer le Manteau, *dont la piété de Sem & de Japhet, fit uſage pour couvrir la nudité de leur pere Noé. D'ailleurs la narration eſt ſemée de portraits, de réflexions, de maximes. Si ce n'eſt pas-là le véritable caractere de l'hiſtoire, je ne m'y connois pas ; enfin on entre dans quelque détail des révolutions qu'a éprouvées ſucceſſivement un vêtement ſi utile ; c'eſt du moins un commencement d'hiſtoire des* Manteaux. *Ce ſeroit en effet trop exiger, que de demander celle de tous les hommes, qui en ont porté. Vous approuvez ſans doute mon projet, mais vous jugez avec raiſon que l'Auteur ne ſe prêtera pas à l'exécuter. Obte-*

nez ſon conſentement, & ſans rien changer à ſon Ouvrage qui ſera la premiere Partie, je m'offre de vous fournir les matériaux de la ſeconde, le contraſte qui ſe trouvera entre les deux, pourra être piquant ; le Livre excitera du moins la curioſité des Sçavans & des gens du monde, les premiers ne ſeront pas fâchés d'avoir le droit de lire des fadaiſes qu'ils mépriſeront ſans doute, & dont ils s'amuſeront peut-être ; les autres ſe trouveront engagés ſans y penſer, dans une lecture ſolide qui leur inſpirera du goût pour l'étude. Qu'importe après tout, que l'Ouvrage réuniſſe leurs ſuffrages ou leurs critiques, ſi votre Edition eſt vendue aſſez rapidement pour en préparer une ſeconde. Ainſi ſoit-il.

LE *MANTEAU*

OU

PALLIUM.

Par rapport aux Monumens antiques.

LE *Pallium* ou *Manteau* étoit un vêtement fort ordinaire aux Grecs, & il ne fut gueres en uſage à Rome avant le tems des Antonins. Quintilien le compare à la Toge par ſa longueur, & on ſçait que la Toge deſcendoit juſqu'aux talons. Inſtit. Orat. XI. c. 3

Quelques Auteurs ont prétendu que le Pallium étoit une piéce d'étoffe quarrée, & d'autres qu'elle étoit taillée en rond ou demi rond; c'eſt qu'il y en avoit de deux ſortes, ſuivant le tems & les lieux. La maniere de le porter varioit

auſſi ; il y avoit des gens qui le retrouſſoient au-deſſus du genou, & d'autres qui le laiſſoient traîner jusqu'à terre. Ces deux excès étoient taxés de négligence ou d'impoliteſſe. Ælien ſe mocque d'un homme de ſon tems qui ſe faiſant raſer la tête juſqu'au ſang, nourriſſoit une barbe épaiſſe, & avoit un *manteau* qui ne lui venoit qu'aux genoux. D'un autre côté Thaïs dans l'Eunuque de Térence dit à Chrémés, *ramaſſe ton Manteau*, & Donatus autre Acteur de la même ſcene, ajoute qu'il faut que Chrémés ſoit bien ſot ou bien yvre pour le laiſſer traîner ainſi.

Lib. X. c. 11.

Acte IV. ſcen. 6.

Les Romains qui tenoient à honneur d'avoir reçu des Grecs les arts, les loix & le culte de la plûpart de leurs Divinités, avoient une averſion marquée pour leur habillement : on remarque que quand quelqu'un de leurs Géné-

raux prenoient le Pallium, ce n'étoit qu'après être ſortis de l'Italie. Un des Chefs de l'accuſation intentée contre C. Rabinius Poſthumus, fut d'avoir paru en *manteau* à la Cour de Ptolomée Auletes. Et Ciceron qui plaidoit pour lui, le défend ſérieuſement ſur cet article. Auguſte fut ſi choqué de la liberté que prirent quelques Romains de paroître devant lui en *manteau*, qu'il les défendit auſſitôt par une ordonnance expreſſe.

Orat. Pro. C. Rabinio.

Sueton. in Aug. cap. 98. n°. 5.

Ces Pallium ou *manteaux* étoient ordinairement de laine; le luxe en amena de ſoïe dans la ſuite; la plûpart étoient blancs, & ce n'étoit guéres que dans le deuil ou autres circonſtances douloureuſes qu'on en prenoit d'un brun foncé, quelquefois même noir. Les nouveaux mariés avoient ſeuls le droit d'en porter de différentes couleurs, & les Sophiſtes affectoient

de les avoir teints en pourpre.

Le *manteau* étoit le premier appanage des Philoſophes, de même que leur barbe: Un d'eux, à qui Herodius Atticus demandoit de quelle profeſſion il étoit, lui répondit: *Ne le voyez-vous pas ?* A quoi l'autre répliqua : *Je vois bien la barbe & le manteau*, mais je ne vois pas le Philoſophe. On prétend que leur différentes Sectes ſe reconnoiſſoient à la différence des *manteaux* ; ce qui eſt vrai, c'eſt que les plus auſtéres & les plus cyniques en portoient de plus bruns, de plus ſales & de plus déchirés: Il n'eſt donc pas étonnant de les voir toujours repréſentés avec cet habillement ſur les marbres, ſur les médailles & ſur les pierres gravées antiques.

A. Gallius noct. Attic l. 9. c. 2.

Ce qui eſt plus digne de remarque, c'eſt de trouver ſur les mêmes monumens, les Dieux & les

Héros répreſentés auſſi avec des *manteaux*. Tel eſt Jupiter ſur une des plus belles agathes du Cabinet du Roi, gravée & expliquée dans le premier Tome des Mémoires de l'Académie des Belles Lettres. Son *manteau* auſſi court que celui d'un petit-maître de Robe ou de l'Abbé de France le plus coquet, ne lui va qu'aux genoux. Apollon en a un qui deſcend tant ſoit peu plus bas dans une autre pierre gravée, dont Beger nous a donné le deſſein à la page 56 du premier Tome du *Theſaurus Brandeburgicus* & une belle cornaline gravée par Dioſcoride, qui y a mis ſon nom, repréſente Mercure de face & debout, avec un *manteau* ſemblable à celui que porte Jupiter ſur l'agathe du Cabinet du Roi.

Partie hiſt. pag. 273.

Apud Baronem Stoſch.

Theleſphore fils d'Eſculape, & particuliérement honoré à Pergame, eſt repréſenté ſur quelques

Triſtan Tom. 2. pag. 133.

Patin Num.

impp. pag. 201. pierres gravées & ſur pluſieurs médailles du tems d'Hadrien, de L. Verus & d'Elagabal, avec un *manteau* qui deſcend communément juſqu'à mi-jambe & quelquefois plus bas ; il a d'ailleurs cette ſingularité, qu'il paroît tenir à une eſpece de capuchon qui lui couvre une partie de la tête, & forme exactement le *Bardocucullus* de nos Moines.

Buonaroti Planch. VI.

On trouve ſur une médaille Conſulaire de la famille MAMILIA, l'hiſtoire d'Uliſſe qui arrive chez lui & qui y eſt reconnu par ſon chien ; & ce Héros eſt repréſenté avec un *manteau* tout pareil à ceux de Jupiter, d'Apollon & de Mercure, que nous avons décrit ci-deſſus. On lui voit le même habillement dans un bas relief de marbre, dont le ſçavant Buonarotti a donné le deſſein & l'explication à l'entrée de ſon Ouvrage ſur les Médailles antiques.

Patin. Fam. Rom. pag. 161.

Vaillant. Fam. Rom. in MAMILIA.

LES *MANTEAUX* DES SAINTS.

MANTEAU D'ELIE.

PAR-deſſus ſes habits, le Prophête Elie portoit une Melote. Le mot de Melote chez les Grecs ſe prend pour la peau de toutes ſortes d'animaux quadrupedes, comme remarque Henry-Etienne en ſon Tréſor de la langue Grecque. Néanmoins à proprement parler, il ſignifie une peau de brebis à laquelle eſt jointe ſa laine & toiſon : *Melota eſt pellis corpori ovis detracta una cum lana*, dit Cornelius à Lapide ſur ce lieu de l'Apôtre. Le mot de Melote vient du grec Μῆλον qui ſignifie brebis, & partant Melote ſigni-

ſiera la dépouille d'une brebis avec ſa peau : Or, que la Melote de notre Elie ait été faite de peau de brebis, les Peres l'enſeignent, tant ceux qui ont dit ci-deſſus, qu'Elie étoit couvert de peaux de chevres & de brebis, que ceux qui en termes exprès appellent une Melote du nom de peau de brebis. Theodoret expliquant le fait de Saint Eliſée, qui diviſa les eaux du Jourdain avec la Melote d'Elie, dit : Qu'il frappa les eaux avec une Melote ou peau de brebis, dans la créance qu'il avoit qu'une peau de brebis ſuffiſoit pour faire ce miracle, *Melota ſeu pellis ovina percuſſit aquam* nihil dicens, *ſed exiſtimans ſufficere ad faciendum miraculum pellem ovinam.* Saint Chriſoſtome dit : Qu'Elie n'avoit qu'une peau de brebis, *Elias nihil habebat præter pellem ovillam.* Et Saint Epiphane dit :

Qu'Elie étoit couvert d'une peau de brebis.

Il faut maintenant examiner quelle forme de vêtement Saint Élie avoit donnée à cette peau de brebis : je dis qu'il en avoit fait un *manteau*. La preuve en eſt manifeſte, en confrontant notre verſion vulgaire avec celle des Septante : car partout où notre verſion parle du *manteau* d'Elie, les Septante tournent la Melote d'Elie : Quand notre Prophête fut ſur la montagne d'Oreb, il ſe couvrit le viſage avec ſon *manteau*, le Grec porte Melote. Quand il appella Eliſée pour le ſuivre, il lui jetta ſon *manteau*, le Grec porte Melote. Au quatriéme des Rois, Elie frappe les eaux du Jourdain avec ſon *manteau*, le Grec porte Melote : Elie laiſſe tomber ſon *manteau* à Eliſée qui le releve, le Grec porte Melote : comme auſſi quand

il eſt dit, qu'Eliſée frappa les eaux du Jourdain avec le *manteau* d'Elie. Les Peres Grecs ſont de ce ſentiment. Origene dit : Qu'Elie frappa le Jourdain avec ſa Melote ; Saint Athanaze & Saint Grégoire de Nyſe diſent le même : & ce dernier en la vie de Saint Melatius, dit : Qu'Eliſée ſe conſola du raviſſement de ſon maître, ſe voyant poſſeſſeur de ſa Melote ; & Saint Grégoire Nazianzene, dit : Qu'Eliſée a hérité de la Melote d'Elie. Les Latins diſent le même. Saint Hieroſme écrivant à Lucinius, dit : Qu'Elie montant au ciel a laiſſé ſa Melote en terre, *Melotem reliquit in terris.* Et Saint Iſidore de Séville dit : qu'Elie diviſa le Jourdain avec ſa Melote. Saint Ambroiſe ne donne point d'autre vêtement à Elie qu'une Melote : *Elias cibi indigus, melotide vili, ſine filiis, ſine ſumptu, ſine comite,*

comite. Extrait du livre intitulé, *de la Succeſſion du Saint Prophête Elie, en l'Ordre des Carmes & en la Réforme de Sainte Thereſe.* Paris 1682. pag. 85. *recto.*

A cette cérémonie de l'onction, le Saint Prophête Elie en ajouta une autre, qui fut de jetter ſon *manteau* ſur Eliſée : *cum veniſſet Elias ad eum miſit pallium ſuum ſuper illum.* Les Septante diſent que ce fut ſa Melote, laquelle comme nous avons remarqué cy-deſſus, lui ſervoit *de manteau.*

Par cette cérémonie Elie vouloit montrer qu'il l'appelloit à être de ſa famille & de ſon inſtitut. Quand Rhut voulut témoigner à Booz qu'elle déſiroit être ſa femme & faire un même ménage avec lui, elle le pria d'étendre ſon *manteau* ſur elle, *Expande pallium tuum ſuper famulam tuam :* & je dis qu'Elie mit ſon *manteau* ſur Eliſée,

pour montrer qu'il l'appelloit à ſon inſtitut & à mener une vie ſemblable à la ſienne : & comme ſon inſtitut étoit monaſtique, il faut dire qu'il l'appelloit à l'état Religieux. C'eſt ce que veut dire Sanctius ſur ce paſſage des Rois : *Injecto pallio, in ſuam ſibi ſocietatem aſcivit, quaſi ejuſdem ſecum Inſtituti participem* &c. *Unctio fecit prophetam Eliſæum : Pallium autem conturbanalem & monachum.* ibid. pag. 99. *recto.*

MANTEAU

DE SAINT FLORENT.

Il arriva que le Roi Dagobert étant en ſon Palais à Kircheim, envoya ſes gens à la chaſſe en cette forêt là, qui étoit proche. Eux avec une grande meute de chiens, coururent preſque tous,

ſans faire rencontre d'aucun gibier : ce qui les étonna merveilleuſement ; mais beaucoup davantage, quand ils aborderent la Cellule de Saint Florent, & qu'ils y trouverent un ſi grand nombre de bêtes de toutes eſpéces, dont les unes paiſſoient, les autres étoient couchées, les autres ſe promenoient, & toutes avec une telle privauté, qu'elles ne s'émurent en aucune façon, bien qu'elles ſe viſſent environnées d'hommes & de chiens qui aboyoient après elles. De quoi s'indignant contre le Saint, qu'ils trouverent en ſon travail manuel au milieu de ces bêtes, ils lui ôterent ſa robe qu'ils penſerent emporter. Ils ne connoiſſoient pas quels étoient les mérites d'un ſi ſaint perſonnage, qui au lieu de crier ou de ſe fâcher contre eux, courut après leur porter ſa hâche : mais ils n'allerent

pas loin, ſans reconnoître leur faute, d'autant qu'étant arrivés à un certain marais par où il leur falloit paſſer, leurs chevaux s'arrêterent tout court, en ſorte qu'il ne fut pas en leur pouvoir de les faire paſſer outre. Dieu permit qu'ils reculerent plutôt que d'avancer. Penſans en eux-mêmes d'où pouvoit procéder cet accident, ils s'aviſerent, que peut-être c'étoit une punition de Dieu, pour avoir ôté le vêtement de ce bon homme qu'ils venoient de quitter : ils rebrouſſerent donc chemin, & vinrent à la rencontre de Saint Florent qui couroit après eux : ils lui rendirent ſa robe, & depuis pourſuivirent leur chemin ſans aucun empêchement. Cette rencontre méritoit bien que le Roi en fût averti. Chacun courut à l'envi l'un de l'autre, à qui en ſeroit le premier porteur.

Auſſitôt le Roi envoya un cheval à Saint Florent, & le pria de monter deſſus pour le venir voir. Le Saint obéiſſant au commandement du Roi, s'achemina pour l'aller trouver, ſans toutefois ſe ſervir de ce cheval, ſe contentant de ſon âne, qu'il avoit coutume de mener; mais voici d'autres merveilles. Il n'eut pas mis ſi-tôt le pied dans la porte du Palais Royal, que la fille du Roy, ſourde & muette dès ſa naiſſance, recouvra l'ouie & la parole enſemble, remuant miraculeuſement la langue pour ſaluer Saint Florent, l'appellant par ſon nom, qui avoit été juſqu'alors inconnu à un chacun. Ce n'eſt pas tout : il n'avoit aucun ſerviteur avec lui : comme il fut prêt d'entrer dans la chambre du Roi, ne ſçachant à qui donner ſon *Manteau* pour le garder, il le jetta ſur un rayon du ſoleil

qui paſſoit par une vitre, & miraculeuſement ce *Manteau* ſe tint ſuſpendu en l'air ſur ce rayon, comme ſur une perche, tant qu'il demeura à parler au Roi, & juſqu'à ſon retour. Le Roi en demeura ſi ravi, que pour ce reſpect, reconnoiſſant par-là la ſainteté du Saint, il lui donna une grande partie de cette Forêt pour y bâtir un Monaſtere, & y ajouta pluſieurs villages pour ſon entretenement. Il ſe nomme aujourd'hui le Monaſtere de Haſlen, & il jouit à préſent de tous ſes revenus & privileges.

Extrait des Vies des Saints compoſées en Eſpagnol par Ribadeneyra, traduites en François par Gautier, Paris. 1686. in fol. Tome ſecond, pag. 431.

Comme je ne veus rien rapporter dont on puiſſe conteſter la vérité, on ne doit point exiger de

moi que je faſſe mention du *Manteau* de Sainte Urſule. Il eſt vrai que tous les tableaux qui repréſentent cette Sainte, lui donnent un *Manteau* d'une ampleur exceſſive ; les onze-mille Vierges, les autres compagnons de ſon martyre, & les Religieuſes qui reconnoiſſent cette Sainte pour leur Patrone, en ſont couvertes, & s'y trouvent raſſemblées comme ſous un Pavillon ; mais c'eſt une imagination de peintre qui n'a rien de réel, & qui ne peut être regardée tout au plus que comme une allégorie. J'ai conſulté tous les Légendaires, tous les Auteurs des Vies des Saints, le Ribadeneyra, François Horœus, & en particulier M. Baillet Ecrivain judicieux & bon critique, aucun d'eux ne dit abſolument rien ſur ce *Manteau* myſtérieux.

Je n'ai rien trouvé non plus dans

ces Auteurs qui puiſſe autoriſer ce qu'on entend dire tous les jours, au ſujet du *Manteau* de Saint Martin. On prétend qu'étant encore ſoldat, il ôta ſon *Manteau*, le coupa en deux, & en donna la moitié à un pauvre tout nud, qui lui demandoit l'aumône. Je ne conteſte point le fait, mais je ſoutiens que le vêtement qui fut diviſé, n'étoit point un *Manteau*; c'étoit une caſaque, ſorte d'habit militaire en uſage chez les ſoldats Romains, ainſi qu'on le peut voir dans la Vie du Saint, écrite par Sulpice Severe; on ne doit donc pas trouver mauvais ſi je ne fais pas entrer ce *Manteau* en ligne de compte.

J'en dirois encore moins ſur le Manteau de Saint François, qui n'a rien de plus remarquable que le *Manteau* de tous les autres Moines, ſi je n'étois obligé de parler des diſputes que cette partie de l'ha-

bit du Saint excita parmi ſes diſciples peu après ſa mort. Ils vouloient tous être regardés comme de parfaits modéles de leur Saint Fondateur, & dans cet eſprit, les uns prétendoient que le *Manteau* dont ils ſe couvroient, devoit deſcendre juſqu'au jarret, tandis que d'autres, à la tête deſquels étoit le fameux frere Elie, & qui affectoient de mener une vie plus auſtere & plus ſainte, écourtoient ſi fort leur *Manteau*, que Saint Antonin dans ſa chronique 3e. partie, tit. 2. ch. 19. dit qu'il ne leur venoit que juſqu'aux feſſes. Les eſprits s'échaufferent, on en vint aux injures, à ſe prodiguer les titres d'hypocrites, de faux freres ; & peut-être eût-on été plus loin, ſi une autorité ſupérieure n'eût impoſé ſilence, & laiſſé la liberté de rogner ou d'allonger ſon *Manteau*, & de ſe dire ou Cordelier ou Capucin.

Quant à Saint François de Paule, il paſſe pour conſtant qu'il a traverſé un bras de mer ſur ſon *Manteau*; les Autheurs que j'ai lû, & Ribadeneyra lui-même convient du fait; mais ils diſent tous qu'il l'a paſſé ſur ſes habits, la vraiſemblance eſt pour le *Manteau*, mais je ne puis le rapporter autrement que les Auteurs.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
28 JUN 1956
OF OXFORD
LIBRARY

LE *MANTEAU*,

OU

LE PALLIUM,

Par rapport au Clergé.

LE *Pallium*, ſelon l'Auteur du Cérémonial Romain, eſt un ornement que les Soudiacres du Pape ſont chargés de faire de la laine de deux agneaux, à laquelle cependant on ſupplée d'autre laine, quand celle qu'ils ont fournie n'eſt pas ſuffiſante ; mais ces deux agneaux ont été offerts dans l'Egliſe de Sainte Agnès de Rome, au moment de l'*Agnus Dei* du jour de Sainte Agnès.

Lorſque le *Pallium* eſt fait, on le porte ſur le tombeau des Saints

Apôtres Pierre & Paul durant une nuit. Après quoi les Soudiacres les reprennent & les gardent juſqu'à ce qu'on les envoye à ceux auxquels on les deſtine. Il s'attache ſur d'autres Ornemens avec de groſſes épingles.

Primitivement il ſe mettoit ſur les épaules ſans épingles. C'eſt ainſi qu'il étoit il y a onze cens ans, du tems de S. Grégoire, & il étoit alors de fin lin blanc.

Quelques-uns croyent que Saint Silveſtre reçut ce droit de Conſtantin le Grand.

Il y a eu des tems où les Patriarches le donnerent aux Evêques de leur Patriarchat.

Il y en a eu auſſi où les Evêques d'une Province le donnoient à leur Métropolitain lorſqu'ils le ſacroient.

Depuis il ne fut donné qu'aux Métropolitains qui alloient à Ro-

me, & qui le demandoient. Enfin on a vû par la ſuite le demander par un autre, *inſtanter*, *inſtantiùs inſtantiſſimè*.

On a regardé comme illicites, les Ordinations faites par les Métropolitains, avant qu'ils euſſent le *Pallium*.

Les Archevêques prennent rang entr'eux ſelon le tems qu'ils ont reçu le *Pallium*; & certains Evêques qui l'ont eu, ſe ſont fait qualifier d'Archevêques, tels que ceux de Mets.

Il y a des jours & Fêtes limités pour le port du *Pallium*. Le Pape aſſignoit quelquefois ces jours.

Un Archevêque ne peut pas le porter hors de ſa Province, excepté en Eſpagne, où les Métropolitains ne ſont point contraints à cet uſage.

Il n'y a que le Pape qui s'en

ſert partout & toutes les fois qu'il officie.

Cependant quelquefois par grace ſpéciale, les Papes ont permis de s'en ſervir *ad libitum* ; mais on croit que dans ce cas, il y en avoit de deux ſortes, l'un pour tous les jours avoit été donné pour récompenſe, & l'autre à l'ordinaire des Métropolitains.

Les Archevêques l'ont reçu avec reſpect dans un plat d'argent preſenté par un Evêque.

Etant tranférés à une autre Métropole il leur faut un autre *Pallium*, & ils ne peuvent ſe ſervir de celui que laiſſe l'Archevêque mort ou transféré ; cependant il y a eu des exceptions pour les Archevêques éloignés.

Si on dégrade un Archevêque, on lui ôte le *Pallium* ; cela ſe faiſoit dès les premiers tems.

Des Evêques Régionnaires l'ont ſouvent eu.

Chez les Grecs tous les Evêques ont le *Pallium.*

Dans les Gaules le *Pallium* n'eſt connu que depuis le VI. ſiécle.

L'Archevêque d'Arles eſt le premier qui l'ait reçu.

La forme eſt celle d'une bande de trois doigts qui entoure les épaules comme de petites bretelles, ayant des pendans longs d'une palme par devant, & par derriere avec des petites lames de plomb arrondies aux extrémités, couvertes de ſoïe noire, avec quatre croix rouges.

Qelques Archevêques ont entouré leurs armoiries du *Pallium*, en forme de Collier d'Ordre.

Le *Pallium* ne ſe portoit point aux Proceſſions.

MANTEAUX

DES DUCS ET PAIRS,

ET DES PRÉSIDENS A MORTIER.

J'Avois toujours imaginé, qu'il me ſeroit facile de trouver les éclairciſſemens que ces *Manteaux* pouvoient exiger, ſoit ſur leur origine, ſoit ſur leur parité, ſoit enfin ſur leur différence ; je n'ai rien vû de ſatisfaiſant dans les livres qui ont rapport à ces matiéres. Je regardois le Procès des Ducs & du Parlement, comme une piéce qui m'inſtruiroit ſuffiſamment ; mais l'un & l'autre parti, n'ont point fait uſage de ces moyens pour flatter leur vanité ou pour humilier celle de leurs adverſaires,

adverſaires, procédés qui ſe rencontrent aſſez ordinairement dans les Procès. Le point de critique dont il s'agit, eſt aſſez peu important par lui-même ; mais cependant comme on en examine tous les jours qui ne ſont pas plus intéreſſans, j'ai été étonné que perſonne ne l'ait encore entrepris. Malgré le piquant d'une matière neuve, je ſuis bien éloigné de vouloir m'y attacher ; je me contenterai ſeulement de rapporter tout ce que j'ai pû ramaſſer ſur ces eſpeces de *Manteaux*, & de renvoyer le Lecteur curieux aux ſources. Il peut en attendant, lire s'il veut s'ennuyer, les extraits qui ſuivent. Ils ſont juſtes, faits avec ſoin ; cependant je ne les regarde encore que comme une indication très imparfaite, mais ſuffiſante, dans un Ouvrage de la nature de celui-ci.

EXTRAIT

De l'Hiſtoire de la Pairie, par Mr le Laboureur, Manuſcrit tiré de la Bibliothéque du Roi, ſous la cotte 133.

CHAP. XII. *De l'Inſtitution du Premier Préſident du Parlement de Paris, & des Grands Préſidens, autrement appellés les Préſidens au Mortier, & de leur habit.*

Après avoir fait l'Hiſtoire de l'Inſtitution du Parlement ; après avoir fait voir que dans ſon origine il n'y avoit que des perſonnes des deux anciens Ordres de l'Etat, des Clercs & des Nobles qui y fuſſent admis, ce qui a mérité, par excellence, à ce Corps illuſtre, le nom de Cour de France & de Cour des Pairs ; & que ce

Parlement compoſé de perſonnes titrées, que le Prince choiſiſſoit, ſe renouvelloit très-fréquemment, juſqu'à ce que par la néceſſité des affaires, il fut rendu ſédentaire & perpétuel vers l'année 1320. Mr le Laboureur remarque, que peu à peu les Chevaliers obligés d'aller à la guerre, ſe diſpenſerent d'aſſiſter à ces aſſemblées, ſur tout depuis qu'ils ne furent plus préſidés, comme ils l'avoient été autrefois par les plus Grands Seigneurs du Royaume; qu'alors il ſe forma une eſpece de Conſeil appellé *l'Etroit Conſeil*, qui ſuivoit la Cour & avoit le ſecret de l'Etat, tandis que le Parlement étoit uniquement deſtiné à juger les procès des particuliers. Il montre encore que pendant très-long-tems, il n'y eut à la tête de cette Compagnie, que des Conſeillers qui exerçoient la Préſidence par commiſſion, & que

cette place importante ne fut donnée à titre d'Office, que vers l'an 1349. Le premier qui la poſſéda à ce titre, fut Simon de Buſſy; & les Collégues qui lui furent donnés pour préſider à chacun des divers Parlemens qui ſe tenoient à chaque année, peuvent être regardés comme les premiers d'entre les Préſidens à Mortier. Succeſſeurs des Pairs du Royaume & des Chevaliers, qui en étoient la principale Nobleſſe, ils devinrent les héritiers des honneurs & des prérogatives qui appartenoient à ces derniers; le droit de Préſidence les en revêtit, & c'eſt auſſi ce qui les mit en poſſeſſion du même habit dans les ſéances, lequel leur a, avec le tems, communiqué la qualité de Chevalier, dont il eſt la marque expreſſe, & cet habit auſſi-bien que la place qu'ils tiennent dans cette auguſte Compa-

gnie, les rendent ſans difficulté d'un rang très-honorable après la Pairie.

Il eſt ſans doute que les Préſidens, ainſi établis dans l'Ordre de l'ancienne Chevalerie, ſont capables de toutes les graces & de tous les honneurs qu'on peut acquérir dans la profeſſion des armes. Quelques-uns ont cru que c'étoit l'ancien habit Royal, & cette penſée eſt bien digne de l'idée qu'on doit avoir d'un Corps ſi illuſtre ; mais l'expérience du contraire, m'oblige de dire qu'il n'y a aucune convenance. Car l'habit Royal étoit d'une écarlate violette, tant la Tunique ou Veſte que l'Epitoge ou *Manteau* ; & outre qu'il étoit ſans manches, il étoit ou ſemé ou bordé de bandes en broderie de Fleurs-de-lys d'or. Cet Epitoge ou *Manteau* Royal ſe portoit diverſement,

fendu par-devant ou ſur l'une des épaules, & noué par l'endroit du col, ou agraffé d'un fermail de pierreries ; il n'étoit point trouſſé, ou rebraſſé ſur le côté gauche qui eſt le côté de l'épée ; parce que nos Rois n'en portoient point dans les ſéances Royales, & c'eſt pour ce ſujet particuliérement que l'on ne les voit point armés dans leurs ſceaux, où ils ont voulu paroître en habit de paix, comme Juges & Arbitres de leurs Sujets : mais dans les actes que nous avons d'eux comme Seigneurs de Génes ou Ducs de Milan, qui étoient des Dignités ſéparées & inférieures à la Royauté, au lieu de la cire jaune dont ils ont hérité de la ſeconde Race, auſſi-bien que du droit de l'Empire & que les Rois électifs de la Germanie, ſoi-diſans Empereurs, ont emprunté d'eux, ils ont ſcellé en cire rouge

comme les Barons anciens ou Seigneurs particuliers, non aſſis & en habit Royal, mais armés & à cheval.

Or que nos Rois dédaignaſſent de porter l'épée dans leur Royaume, il paroît par le témoignage d'Alberic, Auteur de près de quatre cens ans, qui dit ſous l'an 1193. que le Roi d'Angleterre avoit corrompu des aſſaſſins d'Orient pour le tuer *; il ſe contenta de peur de ſurpriſe, de porter à ſa main une petite maſſe d'armes, & prit des Gardes autour de ſa perſonne qu'il arma de même; & de-là vient l'inſtitution des Sergens d'armes qui portoient des maſſes & qui ſont aujourd'hui répreſentés par les Gardes du Corps.

Les Barons & les Chevaliers, tout au contraire des Rois, ſcelloient armés de toutes piéces pour

* (*Philippe II.*)

déſigner le ſervice de leurs Fiefs, qui les rendoient hommes du Roi; ils ne quittoient jamais leur épée & la portoient plutôt à la Cour, plus pour le ſervice du Prince que pour la défenſe particuliere de leurs perſonnes. Mais quant à leur habit, ils le rendoient le plus conforme qu'ils pouvoient à l'habillement du Prince, duquel il eſt naturel à tous les François d'épier les inclinations pour s'en faire une mode. C'eſt un effet de l'amour qu'ils ont pour leurs Souverains, qui de leur part ont pris plaiſir à cette généreuſe émulation, & qui l'ont plutôt entretenue que condamnée, ſi c'eſt ce qui a introduit ce grand luxe à la Cour de France, & de-là vient qu'on continue encore de les imiter en tout ce que l'on peut.

Cela n'étoit pas autrefois dans un uſage, ou plutôt dans un abus

ſi général qu'il eſt aujourd'hui ; chaque condition avoit ſes habits, & il n'y avoit que les Chevaliers qui puſſent être vêtus comme le Roi, parce qu'il n'y avoit que les Chevaliers qui puſſent prendre de l'or & porter des *Manteaux*. Les Ecuyers ne portoient aucun ornement, & s'ils prirent de l'argent avec le tems, c'eſt que le Roi le permettoit ſur les habits qu'il leur donnoit aux fêtes de Cour ; mais quand ils ſe préſentoient pour recevoir l'Ordre de Chevalerie, c'étoit avec une longue Tunique de couleur brune & modeſte, toute unie, & ce fut en cette même ſorte que Louis Duc d'Anjou Roi de Sicile, & Charles ſon frere, ſe préſenterent l'an 1389. devant le Roi Charles VI. qui les fit Chevaliers à S. Denys, ſelon l'Hiſtoire de ſon Regne que j'ai traduite & donnée au public.

Le *Manteau* ainſi réſervé pour les Chevaliers, devint ſi bien le ſymbole & le ſigne de la Chevalerie, que nos Rois même s'accoutumerent à faire préſent de ces *Manteaux* aux nouveaux Chevaliers qu'ils honoroient de l'accolée aux fêtes ſolemnelles & aux jours qu'ils tenoient Cour plainiere. Pour les rendre plus honorables, ils les diſtribuoient le plus ſouvent d'écarlate vermeille qui étoit la couleur la plus approchante de leur habit, mais parce qu'ils étoient obligés de porter une épée ſous ce *Manteau*, il fallut par néceſſité pour n'en être point embaraſſé qu'on relevât ou retrouſſât le côté de l'épée, & il paroît relevé de la même ſorte aux *Manteaux* des Préſidens à Mortier.

Ces *Manteaux* ſe donnoient tous les ans pour l'été, & pour l'hyver, par le Roi aux principaux Sei-

gneurs du Royaume & aux Chevaliers de ſa Maiſon, & cela s'appelle livrée, ou livraiſon de *Manteaux*, du mot de *Liberatio Palliorum*, qui faiſoit un Chapitre dans les comptes de la dépenſe ordinaire de leur maiſon.

L'ancien Parlement étant compoſé de ces Chevaliers & Seigneurs de la Maiſon du Roi, ils y entroient par honneur avec cet habit ou *Manteau*, & c'eſt pour cette raiſon-là qu'on appelle indifféremment du mot de *Pallium*, le *Manteau* & la Robbe, dont la délivrance s'eſt continuée juſques dans le quatorziéme ſiécle ; mais elle fut enfin appréciée à cent ſols, qui étoient dix livres, qu'on payoit pour les deux ſaiſons à chaque Préſident ou Conſeiller, outre les gages ordinaires de chaque jour de leur ſervice. J'ai exprès fait cette différence entre

Manteau & Robbe, parce qu'elle eſt de conſéquence en ce ſujet ici; car il faut ſçavoir que quand les Chevaliers ceſſérent de compoſer le Parlement que l'on traite de Noſſeigneurs, en mémoire de cette ancienne Chevalerie répreſentée par les Préſidens; parce que le Chevalier étoit ainſi appellé par ſes Supérieurs & même par ſes égaux auſſi-bien que par ſes inférieurs; depuis, dis-je, qu'il fut non-ſeulement ſédentaire, mais perpétuel, on y introduiſit des perſonnes de lettres, leſquelles n'ayant point le caractere de Chevaliers n'en purent porter l'habit, mais prirent la Robbe qui garda le mot de *Pallium* dans les comptes de la dépenſe des Rois, où l'on confondit l'un & l'autre ſous l'ancien Chapitre; alors on vit le Parlement bigarré; les Chevaliers qui y reſtoient portérent le *Man-*

teau, & ils étoient diſtingués par la qualité de Meſſire & de Monſeigneur, affectée aux ſeuls Chevaliers, d'avec ceux qui ne l'étoient point, & qui n'étoient encore qualifiés que Maîtres, fuſſent-ils même Préſidens à Mortier ou Premiers Préſidens.

Peut-être m'oppoſera-t'on à l'égard des Premiers Préſidens, que j'entreprends ſur la créance vulgaire, que le Premier Préſident eſt Chevalier né, & que c'eſt pour cette raiſon qu'il porte l'empreinte de l'accolée ſur ſon *Manteau*, comme étant fait Chevalier en vertu de ſes Lettres. J'avoue que cela eſt bien penſé, parce que cela devroit être ; je demeurerai d'accord même que cela eſt vraiſemblable, en ce qu'il y auroit à redire qu'un Magiſtrat, non Chevalier, préſidât & primât des Conſeillers qui ſeroient Cheva-

liers, dans une ſéance où l'on n'admettoit originairement que des Seigneurs & des Chevaliers. Mais cela n'a pas toujours été vrai, & je le prouverois par l'exemple de Meſſire Jean de Popincourt, qui ne fut Chevalier que long-tems après qu'il fut Premier Préſident, & qui peut-être eſt le ſeul qui ait reçu cette accollée de la main du Roi; dont j'ai la preuve par l'exemple de Maître Robert Mauger, qui fut toujours Maître en vertu de ſes dégrés, & jamais Meſſire, ni ſa femme Madame, parce qu'il n'étoit point Chevalier. Par celui de Philippe de Morviller, lequel quoique Gentilhomme, fut long-tems Maître & Premier Préſident devant que d'être Chevalier & Meſſire, & de pluſieurs autres Premiers Préſidens que je m'abſtiendrai de citer.

Il réſulte de ce diſcours que la

Robbe des Préſidens du Parlement dérive de ces *pallia militum*, ou *Manteaux* de Chevaliers que le Roi donnoit aux Chevaliers de ſa Maiſon, parmi leſquels il choiſiſſoit ceux qui devoient tenir ſon Parlement ; & comme ils tenoient à honneur de paroître en cet habit de la Cour du Roi, quand Sa Majeſté venoit en ſon Parlement ; c'eſt la raiſon pour laquelle le Parlement prend encore la Robbe rouge quand il plaît au Roy d'y venir tenir ſon Lit de Juſtice : comme étant non pas l'habit, mais l'ancienne livrée de nos Rois. Les Préſidens y paroiſſent en habit de Chevaliers, dont ils ont été bien conſeillés de garder le caractére, qu'on ne leur peut plus conteſter ; & les Conſeillers ſous celui des anciens Chevaliers dont ils occupent la place, leſquels on diſtinguoit par le titre de Monſei-

gneur & de Monſieur, d'avec les Clercs & les Gradués, qui ont confondu dans la ſuite des tems en une même perſonne, la qualité de Monſieur Maître, comme pour la même raiſon l'on a continué à tout le Parlement la qualité de Noſſeigneurs du Parlement, en mémoire de la ſéance des Pairs, & du choix qu'on faiſoit de pluſieurs Chevaliers pour compoſer avec eux l'ancien Parlement de France. Ainſi tous les avantages de ce même Parlement lui viennent de la Chevalerie ancienne ; & comme il ne peut porter ſes prétentions plus haut, les Pairs étant d'un Ordre ſupérieur à la Chevalerie, qui leur a de tout tems fait mépriſer la qualité de Chevalier, comme l'un de leurs moindres attributs, en ce qu'ils étoient Seigneurs des Chevaliers ; il eſt ſans doute que le Parlement faiſant

ſant une action de Chevalerie dans ſa fonction de Juge, elle eſt ſubordonnée de fait & de droit à celle des Pairs.

CHAP. XVIII. *Des Couronnes & autres marques, tant de la Pairie, que des autres dignités de la Couronne & de la Cour de France.*

J'obmets tout ce que l'Auteur rapporte concernant les droits attribués aux ſeuls Nobles ou Chevaliers, d'avoir des armoiries, de porter l'Ecu panché, de le timbrer du Caſque ou du Volet appellé Vol banneret, pour me renfermer dans ce qu'il obſerve au ſujet du *Manteau* Ducal.

Depuis, dit-il, que par un déſordre digne de l'attention du Roi, les qualités & les marques d'honneur ſont arbitraires, & qu'on n'eſt plus obligé comme autrefois

de mériter la qualité de Chevalier de la reconnoiſſance du Souverain, tous les Nobles & même pluſieurs Roturiers ſont comme il leur plaît Chevaliers, Marquis, Comtes & Vicomtes : perſonne ne veut plus du titre de Baron, jadis confus avec celui de Pair de France ; l'on n'uſurpe pas ſeulement la Couronne Ducale qui eſt à l'abandon, mais ſi l'on trouve un Ecu de ſes ancêtres avec le Volet ou *Mantelet* de Chevalerie, on étend ce Mantelet pour en faire un *Manteau* d'hermines, quoique ce ſoit la ſeule marque qui reſte à la Pairie de France.

C'eſt un article que je ſuis obligé de toucher, puiſque j'écris de ſes droits, & je le touche avec tant de modération que perſonne de ceux qui pourroient y être intéreſſés, ne m'en doit ſçavoir mauvais gré, puiſqu'il s'agit de

parler du *Manteau* Ducal, & qui n'eſt pourtant en effet que le *Manteau* de la Pairie confondue avec la Duché, parce qu'on ne fait plus de Pairs qui ne ſoient Ducs. C'eſt aſſez de dire que c'eſt la marque de la fondation du Sacre, où les Pairs officient avec cet habit qui ne ſert en nulle autre cérémonie, pour faire voir qu'il n'appartient qu'aux Pairs d'en décorer leurs armes comme par la même raiſon il n'appartient qu'aux Ducs de prendre la Couronne de fleurons. D'ailleurs c'eſt un habit Royal parce que la fonction eſt Royale, & ſi chaque dignité a ſa marque dans les armes par un uſage moderne qui eſt reçû & approuvé ; n'eſt-il pas très-juſte que la plus ſublime dignité de l'Etat ait la ſienne ? Cela s'eſt même établi en Allemagne, où l'on a mépriſé l'uſage des Couronnes ;

car les Electeurs ont chargé leurs armes des marques de la fonction aſſignée à leur Electorat le jour du Couronnement des Empereurs, & cette marque n'eſt propre qu'à la perſonne ſeule de l'Electeur. Sur ce fondement qui m'a ſemblé inconteſtable, l'on peut dire que les Ducs non Pairs de France, en prenant ce *manteau* uſurpent les marques de la Pairie, & il ne doit pas convenir avec plus de raiſon aux Princes qui ne ſont pas du ſang de France, puiſque ce n'eſt qu'en vertu de la Pairie unie à leur qualité qu'ils ont commencé à ſe parer du *manteau* de Pair, & qu'ils ne ſont en poſſeſſion de ce *Manteau* & de la Couronne Ducale qu'en vertu de l'un & l'autre titre ; par conſéquent ce n'eſt pas un ſimple ſigne d'une nobleſſe extraordinaire ; & quand tout le monde en ſera déſabuſé, comme

il le doit être, il ne ſera pas plus injurieux de s'abſtenir de cette uſurpation vaine, que de celle du Cordon bleu & des Coliers de l'Ordre du Roi, qui rendroient un homme ridicule s'il les prenoit de ſon autorité ſur ſa perſonne & ſur ſes armes, fût-il préſomptif héritier de la Couronne, s'il n'étoit fils de Roi.

J'eſtime qu'il n'y a rien de plus facile que de régler cet abus, ſi l'on renvoye chacun aux marques de ſa dignité. Les Princes du Sang, les Ducs & les Pairs auroient ſeuls le *manteau* de Pair joint à la Couronne de Duc, les Ducs ſeuls auroient la Couronne Ducale, & ainſi des Marquis, des Comtes, & des Vicomtes & Barons, ſi l'on ne veut point toucher à leur entrepriſe, pourvû qu'ils le faſſent à bon titre.

Extrait du Traité de la Nobleſſe par M. De la Roque, Rouen 1734. in-4°. Pag. 19 *& ſuiv.*

La Chevalerie étoit eſtimée de ſi grand prix que ceux qui en étoient honorés, recevoient anciennement une finance *pro Pallio novæ militiæ*, cela ſe voit à la Chambre des Comptes dans les Rôles des années 1248, 1287, 1288. & dans le Livre intitulé *Jornale theſauri*, qui commence le premier Août 1326. & qui contient pluſieurs cédules de la finance reçûe des par les Chevaliers, &c.

Extrait de M. Ducange.

L'on pouvoit eſpérer que le Traité manuſcrit de M. Ducange, *du droit des armes*, qui contient 58. Chapitres, l'un deſquels traite

des Ornemens extérieurs des Ecus, Tymbres & Caſques, auroit fourni des éclairciſſemens ſur le ſujet de ces *manteaux*, mais ce Manuſcrit eſt ſi délabré que n'en pouvant rien tirer qui forme une ſuite, & ne pouvant, quant à preſent, avoir communication des autres Manuſcrits de M. Ducange qui ſont à Vienne dans la Bibliothéque de la Reine de Hongrie, l'on ſe contente de propoſer quelques idées établies ſur des principes tirés de M. Ducange.

L'on ne ſçait ſur quoi peut être fondé ce qu'on lit dans le Dictionnaire de Furetiere, que l'uſage des *manteaux* fourrés d'hermines n'a guéres plus d'un ſiécle, & que celui des Préſidens eſt bien plus moderne. Quoique l'on ne trouve rien de poſitif ſur ce ſujet dans M. Ducange, ſon ſilence paroît une preuve négative ; car ce-

la ſuppoſé, il en auroit preſque vû l'origine de ſon tems. Bien loin de cela, on peut appuyer une opinion contraire, ſur différens paſſages qu'il fournit. Il obſerve que dans l'antiquité la plus reculée, les Caſques & Heaumes des Chevaliers étoient enrichis de figures de bêtes farouches, ſoit pour ornement, ſoit pour effrayer l'ennemi. Plutarque parlant de la Bataille des Cimbres contre Marius proche Verceil, rapporte que leurs Caſques parurent relevés de figures de toutes ſortes d'animaux, qu'ils avoient mis pour paroître plus grands & plus effroyables aux yeux des Romains. Si de là nous paſſons aux anciens Gaulois, nous verrons que leur vêtement le plus ordinaire a été la cotte d'armes, qui avoit la forme de la Tunique de nos Diacres, & que quand les François s'établirent dans les Gau-

les, ils quitterent une ſorte de *manteau* qui leur étoit particulier, pour prendre cette Cotte d'armes ſur laquelle ils firent éclater leur magnificence, en la faiſant ordinairement de drap d'or & d'argent, & de riches pannes, ou fourures d'hermines, de martes &c. L'abus de ces dépenſes vint à un tel excès, ſurtout dans les voyages d'Outremer, que Philippe-Auguſte & Richard Roi d'Angleterre entreprirent d'y remédier l'an 1190. Deux Parlemens d'Angleterre firent les mêmes défenſes en 1334. & en 1363. dans la ſuite les Chevaliers pour ſe diſtinguer, diverſifiérent leurs Cottes d'armes, en découpant les draps & les fourrures, & firent empreindre ces mêmes figures ſur leurs Ecus. C'eſt de-là vraiſemblablement que les Héros ont emprunté les métaux, les couleurs

& les pannes qui entrent en la compoſition des armoiries. Quelques-uns néanmoins continuerent à porter leurs Cottes d'armes ſans découpure & conſerverent la même couleur dans leurs Ecus ; voilà pourquoi les Comtes & Ducs de Bretagne porterent l'hermine ſimple ; on pourroit en rapporter d'autres exemples, mais ils ſeroient inutiles ici.

Ces cottes d'armes étoient vraiſemblablement attachées au caſque par des liens ou des agraphes; peut-être même qu'elles couvroient le caſque ou armure de tête, & en cela elles auroient mieux imité la peau naturelle des animaux, telle qu'Hercule & les anciens Héros l'ont porté, & que nous la voyons encore dans les Médailles de Trajan, d'Adrien & de Commode. Ceci une fois établi, il eſt aiſé de concevoir que le

caſque ou heaume ayant été ajoutés à l'écu, on y a laiſſé pendre la cotte d'armes qui faiſoit partie de l'armure complette, & même une partie ſi eſſentielle que ſouvent on ne comptoit les combattans à la guerre que par le nombre des cottes d'armes. L'uſage ayant depuis converti ces Cottes d'armes en *Manteaux*, on en a pareillement orné l'Ecu d'armoiries, & j'imagine que les Ducs & Princes Souverains l'ont retenu plus particuliérement, parce que le *Manteau*, outre qu'il repréſentoit la Cotte d'armes, étoit encore le principal & le plus apparent de leurs habillemens de cérémonie. Le Gloſſaire de M. du Cange au mot *Mantum*, fournit des choſes qui pourroient venir à ce ſujet, faiſant voir que l'inveſtiture des plus grandes dignités ſe faiſoit par le *Manteau*. Le vieux cérémonial,

(comme ſe doit gouverner un Duc en bataille), dit, que le Duc doit être à cheval, & ſon cheval couvert de ſes armes, & lui-même armé de ſa Cotte d'armes, &c. Le cérémonial François au Sacre de Charles huit, dit : Les Pairs ſéculiers y étoient vêtus de *Manteaux* ou Tocques de Pairie renverſés ſur les épaules comme un Epitoge, &c. M. du Cange ne doute pas que les Ducs n'ayent paru avec leurs Couronnes dans les occaſions de cérémonie, & particuliérement dans les Cours plainiéres & ſolemnelles de nos Rois ; cette opinion ſemble porter celle du *Manteau*.

A l'égard du Chancelier & des Préſidens, la choſe eſt maintenant fort ſimple ; puiſque ſuivant la tradition reçue, leur Mortier avec ſes accompagnemens, n'eſt que la repréſentation des Ornemens Royaux, que nos Rois leur com-

muniquerent en leur abandonnant leur Palais de Paris, pour en faire un Temple de Juſtice. Le Mortier eſt une ſorte de Couronne, dont les Rois de la premiere Race ont uſé, & qu'ils avoient imité d'après les Empereurs de Conſtantinople qui en avoient un ſemblable; ce Diadéme a paſſé dans la ſeconde & dans la troiſiéme Race. Saint Louis paroît avec cet Ornement aux vitres de la Sainte-Chapelle de Paris.

J'ajouterai aux recherches de M. du Cange, celle que fournit le Pere Meneſtrier Jéſuite dans ſon *Origine des Ornemens des Armoiries*, *imprimé à Lyon* en 1680. Il dit pag. 130. & ſuivantes.

C'eſt de l'ancien uſage des Tournois qu'eſt venu celui des *Manteaux* qui ſont nommés dans les anciens manuſcrits *blaſons*, *enſeignes d'armes & houſſes d'écu.*

Dans un manuſcrit *de la maniere des anciens Tournois* que m'a communiqué M. du Cange il eſt dit: *doivent les Heraults crier que l'on boutte hors les bannieres, blaſons & houſſes d'écu, ou enſeignes d'armes, par quoy on puiſſe tournoyer en accord.*

Il n'y a guéres plus d'un ſiécle que l'uſage s'eſt introduit de mettre les *Manteaux* fourés d'hermines & armoyés ſur les replis autour des armoiries pour les Princes & pour les Ducs. Le plus ancien que j'ai vû en armoiries, eſt autour des armoiries des Ducs de Lorraine, dans l'armorial Allemand. L'état d'Agleterre parlant des armoiries de ce Royaume, dit: un riche *Manteau* de drap d'or, d'hermines & de vair les couvre.

Aujourd'hui tous les Ducs & Pairs les mettent autour de leurs armoiries fourrés d'hermines avec

les figures de leurs blaſons ſur les deux replis des côtés. Les Pairs Eccléſiaſtiques portent auſſi le *Manteau* depuis ce ſiécle ſeulement. Les Préſidens depuis une vingtaine d'années mettent auſſi ce *Manteau* autour de leurs armoiries ; mais ce n'eſt pas un *Manteau* armoyé comme celui des Ducs & Pairs. C'eſt un *Manteau* d'écarlate doublé d'hermines & de petit gris qui eſt le *Manteau* qu'ils portent en cérémonie quand ils ſont au Parlement en Robbes rouges. Celui des premiers Préſidens a trois galons d'or ſur le repli gauche, pour marque de la Chevalerie qui eſt attachée à leur dignité.

Celui du Chancelier eſt de drap d'or, & ne doit pas être armoyé ; les Cardinaux Princes mettent en France le *Manteau* armoyé de leurs armoiries.

Les armoiries du Cardinal Georges d'Armagnac, qui fut Légat d'Avignon, ſont en ce pays-là ſur quelques Ornemens d'Égliſe avec le *Manteau* armoyé, depuis l'an 1520. Peut-être le fit-il parce qu'il étoit reſté le dernier de ſa maiſon.

Le Cardinal de Richelieu porta un pareil *Manteau* ayant pris la qualité du Cardinal Duc.

Le Cardinal Mazarin l'a porté depuis, & M. le Cardinal de Bouillon le porte à préſent.

L'uſage de ces Manteaux n'a guéres paſſé aux autres pays, & ils ſont rares en autres lieux qu'en France. Le même Auteur s'explique à-peu-près de la maniere dans la *méthode abregée du blaſon imprimé à Lyon* en 1661. pag. 49. Voyez ce qu'on y lit concernant le *Manteau* des Ducs.

Les Ducs & Pairs enveloppent leurs armes d'un *Manteau* doublé d'hermines,

d'hermines, armoyé au dehors des piéces de leurs blaſons ſur les replis, ils les accoſtent auſſi de deux palmes, s'il n'eſt entouré de quelque ordre.

Et dans *ſon véritable art du blaſon* Lyon 1671. pag. 285. il s'explique ainſi par rapport aux *Manteaux* des Préſidens.

Les Premiers Préſidens des Parlemens, particuliérement celui du Parlement de Paris, mettent derriére leur écu un *Manteau* d'écarlate rouge fourré d'hermines & de petit gris par bande en rayons, & ſur le repli du côté gauche trois galons d'or en forme de boutonniéres à longues queuës, pour marque de Chevalerie, le Mortier de velours bordé de deux galons d'or en cimier. Les Préſidens à Mortier placent pareillement l'écu de leurs armes ſur un *Manteau* d'écarlate fourré de petit gris, & portent le

Mortier de velours noir avec un ſeul galon d'or ſur le bord d'en haut. L'origine des trois galons d'or ſur le *Manteau* du Premier Préſident vient de ce qu'anciennement les enfans pour ſuccéder aux bénéfices de leurs peres, ſe faiſoient faire Chevaliers, & pour les diſtinguer des autres en qualité de fils de Chevaliers durant la vie de leurs peres, ils portoient ſur l'épaule des nœuds lambeaux ou labeaux, nommés en latin *laquei.* Quand ils étoient faits Chevaliers on leur coupoit les bouts de leurs lambeaux. Le galon du *Manteau* du Premier Préſident eſt un reſte de cet uſage : cette obſervation eſt tirée d'un ancien Livre intitulé *de la Chevalerie ancienne & nouvelle, du P. Meneſtrier. Paris.* 1683.

Il réſulte de toutes les obſervations précédentes, qu'on ne peut point diſputer à MM. les Ducs ni

à MM. les Préſidens le droit de porter le *Manteau*, & que chacun a le ſien qui lui appartient en propre. On a vû dans le dernier ſiécle deux freres qui ont brillé depuis parmi les Ducs, être fort embarraſſés de n'avoir à eux deux qu'un ſeul *Manteau* : ce qui obligeoit l'un de garder la chambre, tandis que l'autre alloit au Louvre faire ſa cour au Prince, ayant ſur ſes épaules un vêtement, ſans lequel il auroit ſans doute couru riſque de ſe morfondre dans la foule des courtiſans. *voy. Mémoire du Parlement contre les Ducs.*

LES BLANCS *MANTEAUX.*

Ordre de Saint Benoît, Prieuré.

IL y a apparence que les *Guillemins* à préſent nommés *Blancs-Manteaux* ont été premiérement de l'Ordre de Saint Auguſtin ; mais que depuis ils ont pris l'Ordre de Saint Benoît comme le plus auſtére, & ont ſeulement retenu la forme de l'habit, la ceinture large de cuir, avec la groſſe boucle des Auguſtins.

Quant à l'origine de ce mot *Blancs-Manteaux*, il vient de l'habit blanc que portoient certains Religieux appellés Serviteurs de la Vierge Marie, vulgairement dits *Blancs-Manteaux*, leſquels

ayant acheté une maiſon qui relevoit du Temple, Amaury de la Roche lors Commandeur des Chevaliers Templiers en France en l'an 1258. leur permit de faire en ce lieu un Cimétiere, & d'y conſtruire une Chapelle avec une maiſon propre pour y demeurer. Renault de Corbeil Evêque de Paris y conſentit auſſi-bien que le Curé de Saint Jean en Grêve, & Robert Abbé du Bec; voilà quelle a été la premiere origine de ce Prieuré *des Blancs-Manteaux.*

Quant aux Guillemins qui poſſedoient ce Prieuré, ils habitoient auparavant à Mont-rouge près Paris, & l'Ordre de ces freres Serviteurs de la Vierge Marie ayant été aboli au Synode à Lyon ſous le Pape Gregoire X. Boniface VIII. l'an 1297. le 15. des Kal. d'Août, & Philippes le Bel Roi de France au mois de Février 1298. donne-

rent ledit Monaſtere aux freres Hermites de Saint Guillaume, & ceux qui le poſſedoient furent contraints de l'abandonner, & de prendre l'Ordre de Saint Guillaume.

Ce Monaſtere eſt de la fondation de Saint Louis, & il s'eſt maintenu avec ſes Religieux dits *Blancs - Manteaux*, juſqu'en l'an 1618. que les Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, & & de Cluny, y furent appellés par le conſentement des Peres Guillemins, & furent établis cette année en ce Monaſtére par permiſſion de Henry de Gondy Cardinal Evêque de Paris.

Le Couvent des Blancs-Manteaux de Paris, de ſable à ſix beſans d'or 3. 2. 1.

Le Prieur & Couvent des Bénédictins dits *Blancs - Manteaux*,

60 liv. ſur la recette générale des Finances de Paris par Edit d'Août 1720.

A eux pour autre partie ſur Id. 172 liv. 17 ſ.

LA RUE FROIDMANTEAU.

LE petit fief de *Fremanteau* ou *Froidmantel* appartient au Chapitre de Saint Honoré. Il ne comprend guéres que la rue de ce même nom, ſituée vis-à-vis le cul-de-ſac de l'Opera. Il y a apparence qu'il a donné ſon nom à cette rue ; le territoire de ce fief fut reglé par la Chambre du Tréſor, au mois d'Avril 1584. & par le Parlement de Paris au mois de Mars 1610.

Regiſtre vert du Châtelet f°. 147. Sauval T. 3. pag. 632. il a été crié que toutes femmes diſſolues tenant bordel à Paris, aillent demeurer & tenir leurs bordeaux, aux lieux publics à ce ordonnés & accoutumés, ſelon l'Ordonnance de Saint Louis, à ſçavoir

à l'abreuvoir de Maſcon, en la rue *Froidmantel*, près le Clos Bruſnel en Glatigny, en la rue Chapon, & en Champ-flory.

Je ne puis plus trouver le Livre ou j'ai lû que le nom de Froidmanteau tiroit ſon origine de ceux que l'on dévaliſoit autour de ce fief, & depuis dans cette rue, dont les habitantes n'attirent pas ordinairement la meilleure compagnie d'une Ville, & qui de plus ſe trouvant alors dans un pays perdu conduiſoit à la riviere.

Au reſte Paris eſt un pays trop libre pour avoir des rues abſolument conſacrées à quelque choſe que ce ſoit pendant long-temps, à l'imitation de quelques Villes d'Italie; il eſt vrai qu'on a forcé les femmes publiques à habiter des endroits indiqués, mais cette contrainte ne ſubſiſte plus; le terrain ſe trouveroit trop limité, &

tous les quartiers préſentent aujourd'hui indifféremment tous les ſecours dont on peut avoir beſoin; les honnêtes femmes & celles qui ne le ſont pas, ſe trouvent abſolument confondues, & cette confuſion fort utile pour les unes & pour les autres, rend la ſociété de Paris fort commode & fort agréable.

EXTRAIT

De differens Auteurs imprimés & manuſcrits & principalement des Dictionnaires.

Mante. Grand Voile noir, trainant juſqu'à terre, que les Dames portent dans les cérémonies, & ſur-tout dans le deuil. *Peplum.* Ce Voile, mais d'une couleur différente, eſt en uſage au théâtre.

Mante. On appelloit ainſi les Balandrans, Capes de Bearn à long poil & autres couvertures, que portoient des voyageurs.

Mante. On appelloit de ce nom, la couverture que les Bohemiens, qui couroient autrefois toute l'Europe, portoient autrefois ſur l'é-

paule, & qui ne leur couvroit qu'un bras.

Mante. Mantus, Mantum. Habillement fort court dont les Eſpagnols ſe ſervoient, qui ne couvroit pas les mains.

Mante. Grande couverture de de Lit faite de laine, appellée par quelques-uns *paſſe-grande*, *fleuron* ou *paſſe-paſſe.* Leur différence conſiſte à la longueur, à la largeur, & à être marquées de cinq ou ſix points, ſuivant les Statuts des Tapiſſiers. On en fait à Montpelier, à Avignon & à Paris.

Mante Papale. Chape de laine avec un Chaperon, par laquelle le premier des Diacres inveſtiſſoit le Pape du Souverain Pontificat, en lui diſant, *ego inveſtio te de Papatu, ut præſis Urbi & Orbi.*

Manteau. Pallium, Lacerna, vêtement qu'on ſe met ſur ſes épaules par deſſus l'habit, quand on

veut aller par la Ville ou à la Campagne, Ac. Fr.

Il faut convenir que l'on n'en porte preſque plus aujourd'hui à Paris, la conſidération que l'on a pour les perruques, empêche à préſent de mettre ſon chapeau, ce qu'on eſt obligé de faire quand on eſt couvert d'un *Manteau* ; ainſi les parapluyes de poche l'ont emporté ſur les *Manteaux*, & l'on ne rencontre plus, pour ainſi dire, que les Chevaliers de l'Ordre qui ſe font ſuivre par un laquais chargé de leur *Manteau*, ou qui les portent ainſi que des vieux Seigneurs, qui pour ſe donner un air de conſidération, en portent aux ſpectacles & dans leurs caroſſes.

Manteau, en termes de Blaſon, eſt la repréſentation de la Cotte d'armes du Chevalier qu'on met derriere ſon écu, & qu'on cha-

marre de ſes armoiries. Ces anciens *Manteaux*, qui étoient ouverts ſur le côté, & qui deſcendoient plus bas que le nombril, en maniere de juppe volante, avoient les manches racourcies à l'endroit du coude.

Les Princes non Souverains & les Ducs & Pairs de France en couvrent leurs écus, & ce *Manteau* eſt fourré d'hermines. Ce n'eſt que depuis un ſiécle, qu'on a mis en uſage les *Manteaux* fourrés d'hermines, ils ſont armoyés ſur le repli.

Ceux des Préſidens ne ſont pas de la même ſorte, ils ſont d'écarlate doublée d'hermines & de petit gris : l'uſage en eſt plus moderne. François Premier & Charles IX mettoient un grand *Manteau* de gueule rebravé d'argent ſur leurs armoiries. Les *Manteaux* ſont appellés dans les anciens ma-

nuſcrits blaſons, enſeignes d'armes & trouves d'écu.

Manteau que les Romains portoient ſur leur Robe, ſe nommoit *Epitoge*; ce mot eſt encore préſentement en uſage, & ſe dit du vêtement des Préſidens à Mortier; & de l'habit que les Eccléſiaſtiques mettent par deſſus leurs autres habits.

Manteau, employé dans le vieux langage pour une meſure ou lé d'étoffe.

Manteau, terme de fauconnerie, la couleur de la plume des oiſeaux de proye, ainſi on dit : le fauçon a le *Manteau* tout bigarré.

Manteau de cheminée, ce qui paroît de la cheminée dans une chambre, on appelloit autrefois *Manteau* le haut de la cheminée qui empêche que la fumée n'entre dans la chambre, *camini teſtitudo*. Les anciens *Manteaux*

étoient faits en hotte, comme celui de la Grande Chambre du Palais de Paris, qui eſt ce qu'on appelle aujourd'hui *faux-Manteau* ; depuis on les a faits avec de grands ornemens d'Architecture. On les a réduits enſuite à une petite ſaillie, où l'on mettoit quelques bas reliefs, & à une corniche ſur laquelle on poſoit des Buſtes & des Porcelaines. Aujourd'hui ils ne ſont plus ornés que par des glaces, & quoique dans le vrai, ce ſoit un contre-ſens, il eſt pardonnable à cauſe de ſon agrément. Selon l'uſage moderne, le *Manteau* de la cheminée ne veut plus dire la partie inférieure, compoſée de chambranle, il étoit ainſi nommé, parce qu'il couvroit la hotte & le tuyau de la cheminée. Les Italiens *le nomment nappa*, & M. de Cambray dans ſa Traduction du Palladio, a employé le mot de

de *nape* pour ſignifier le *Manteau* de la cheminée.

On appelle ſelon Daviler *Manteau* de fer, la barre de ce métal qui ſoutient la platte bande ou l'anſe du panier de la fermeture d'une cheminée.

Manteaux de porte, les deux piéces d'une porte qui s'ouvre des deux côtés, c'eſt ce que depuis on a nommé vantaux.

Manteau Royal, eſt un riche habit de cérémonie, qui s'attache ſur l'épaule droite, & ſe releve ſur la gauche, traînant devant & derriere juſqu'à terre. Il eſt chargé en France de fleurs de lys d'or en broderie & doublé d'hermines. Le Roi le porte en ſon Sacre & en d'autres occaſions; au reſte il faudroit avoir été Roi, pour parler ſainement de cette illuſtre parure. Les préjugés ſur une telle matiere ne ſont, ni ſages

ni bons à débiter. L'Auteur ſe contente de déſirer ardemment avec tous les François, que ſon Roi porte ſon *Manteau*, avec autant de gloire qu'il a fait ces dernieres Campagnes, & autant d'années que le Prince ſon biſayeul.

Manteau, eſt auſſi une eſpéce de Robe de chambre que mettent les femmes par deſſus leurs corps de jupes, & qui eſt relevé par derriere ; de façon qu'il n'a point d'autre nom que celui de *Manteau* trouſſé. Les Robbes abbatues en ont fait tomber la mode, elle ne ſe conſerve plus qu'au théâtre, & pour les filles à marier.

Mantel, vieux mot qui ſignifie *Manteau*, & qui ne peut plus avoir d'uſage que dans le burleſque. C'eſt peut-être de lui que le mot *Manteau* eſt dérivé : on trouva en effet *Mantellum* dans Plau-

te ; mais l'étimologie eſt trop ſimple pour plaire aux Erudits, ils aimeront mieux ſans doute la puiſer dans le Grec ancien ἱματίον ſuivant Perionius, dans le Grec du bas âge μάνδυας, ſuivant Servius dans un mot Latin, de *Mantice, tum*, dans le compoſé de deux mots Latins *manus & tegere eo quod manus tegit tantum.* Voy. Iſidore. De *Mantel* en langage celtique, bas Breton & Flamand; enfin de *Mandré en Perſan.*

Mantelé, terme de blaſon, qui ſe dit d'un écu chargé d'une eſpéce de chappe un peu plus étendue dans la pointe, qui prend ſa naiſſance des angles de la pointe de l'écu, & finit au tiers vers le chef. Lions mantelés.

Emmentelé, terme de fauconnerie. Voy. le *Manteau*, terme de cette chaſſe, *Corneille emmantelée.*

Mantelet, eſt depuis quelques an-

nées fort en uſage, pour ſignifier un petit Manteau de drap écarlate, de velours ou d'autre étoffe de ſoye, que les femmes mettent ſur leurs épaules pour ſe garantir du froid.

Mantelet, en terme de blaſon, eſpéce de lambrequin large & court, dont les Chevaliers couvroient leurs Caſques & leur Ecus, que quelques Auteurs ont nommé Camail.

Id. ſe dit Courtine du pavillon des armoiries, quand elles ne ſont pas couvertes de leurs chapeaux.

Id. Terme de guerre, Parapet portatif, dont ſe couvrent les Pionniers.

Id. Signifie auſſi les cuirs qui s'abbatent ſur les portieres & aux côtés d'un Caroſſe ou d'un Coche.

Id. C'eſt un petit Manteau violet que portent les Evêques ſur

leur Rochet, lorſqu'ils ſont devant le Pape ou le Légat.

Manteline, petit Manteau que les femmes portent à la Campagne.

Mantille, c'eſt une mode qui vient d'Eſpagne, la Mantille que les Dames ont tant portée cet hiver ſur leurs épaules, eſt une eſpéce de grand fichu à trois pointes, dont celle de derriere eſt arrondie. On les fait ordinairement de velours, ou de drap écarlate, bordées d'un galon; c'eſt un ornement très-utile pour garantir du froid le col, la gorge & les épaules .... Mercure de Mai 1726.

Le *Mantelet* a ſuccedé à la Mantille, & il en eſt différent, en ce qu'il eſt tout rond, comme les Manteaux des hommes, & qu'il n'a pas de pointe.

Id. Mandille. Manteau que portoient il n'y a pas long-tems les la-

quais qui leur étoit particulier, & qui les faiſoit diſtinguer des autres valets. Il étoit fait de trois piéces, dont l'une leur pendoit ſur le dos, & les deux autres ſur les épaules. Quand on veut reprocher à quelqu'un ſa baſſe naiſſance, on lui dit que ſon pere a porté la Mandille, qu'il a été laquais.

Mandille. Sagum. étoit autrefois d'uſage pour les Soldats, Sergens, Huiſſiers, Hocquetons, &c.

Porte-*Manteau*, eſt une petite piéce de menuiſerie attachée au mur, ou dans une armoire, qui eſt propre à y attacher des *Manteaux*, des chapeaux & des habits longs. On le dit auſſi de piéces d'étoffes, taillées en rond en forme de valiſe, dans leſquelles on enveloppe les choſes néceſſaires en voyage, & qu'on met ſur la croupe du cheval, quand on va en Campagne. Ils ſont d'ordinaire de la

livrée de celui à qui ils appartiennent.

Porte-*Manteau*. Officier chez le Roi. *Pallii Geſtator* Il y a douze Porte-Manteaux, qui ſervent par quartier; ils prêtent ſerment de fidélité entre les mains du Premier Gentilhomme de la Chambre. Leur fonction eſt de garder les hardes que le Roi quitte pour les reprendre, comme ſon chapeau, ſes gants, ſa canne, ſon manchon, ſon épée, &c. Ils le reçoivent immédiatement du Roi, en l'abſence du Grand Chambellan, du Premier Gentilhomme ou du Grand-Maître de la Garde-Robbe. A certaines cérémonies, quand le Roi a un *Manteau* de Parade, c'eſt au Porte-*Manteau* à le lui ôter, ou à le reprendre en l'abſence des Officiers qu'on vient de nommer. Il y a un Porte-*Manteau* de Service chez M. le Dauphin.

Il y a auſſi un Porte-*Manteau* chez Madame, & c'eſt lui qui porte la queuë de Madame.

Je n'ai pû remonter plus haut ſur ces Charges qu'en l'année 1585. c'eſt-à-dire, en rapportant pluſieurs Réglemens, Arrêts du Conſeil donnés en leur faveur, & en leur occaſion.

Réglement général fait par le Roi Henry IV. le premier Janvier 1585 ſur tous les Etats de Sa Majeſté.

L'ordre que le Roi veut être tenu par ſes Valets de Chambre, Porte-*Manteaux*, &c.

Les deux Porte-*Manteaux* ſervans ſix mois, ſe rendront ſujets auprès de Sa Majeſté avec le *Manteau*, chapeau & ce qui lui eſt néceſſaire, & ſeront dès les cinq heures du matin en la Chambre d'Etat, & entreront quand Sa Majeſté ſera éveillée en la Cham-

bre d'Audience, & pourront après entrer, quand la cape & l'épée entrera, dans la Chambre Royale, & ne faudront de ſe trouver en tous lieux où Sa Majeſté aura beſoin de prendre ſon chapeau, ſans la faire attendre, & le bailleront pour le préſenter à Sadite Majeſté, au Maître de la Garde-Robbe, s'il y eſt, ou aux autres Princes. MM. les Ducs de Joyeuſe ou d'Epernon, Officiers de la Couronne, & ceux des affaires de Sa Majeſté, ou à un des Gentilhommes de la Chambre qui ſera en quartier, ou ſinon le baillera lui-même.

Arrêt du Conſeil ſans datte, mais de l'an 1643. intervenu ſur le différend d'entre les Ecuyers & les Porte-*Manteaux* du Roi, par lequel Sa Majeſté veut que ſes Ecuyers portent ſon épée par tout où elle marchera à cheval ou

en Caroſſe à ſix chevaux, & ſes Porte-*Manteaux*, quand elle marchera de ſon pied en bas de ſoye, ou qu'elle montera en Caroſſe à deux chevaux ſeulement.

Porte-*Manteau* de quartier. 12.

Gages par le Tréſorier de ſa Maiſon 660 liv.
Récompenſe pour le quartier 120
Bouche à la table des Valets de Chambre, celui qui ſert chez M. le Dauphin a 450 liv. pour ſon quartier.

Porte-*Manteau* ordinaire un.

Gages par le Tréſorier de la Maiſon 1320.
Récompenſe 120 liv. par quartier 480
Table au Serdeau, & à manger pour ſon valet.

BREVET

*De bouche à Cour pour le ſieur Labé de Montgival Porte-*Manteau *ordinaire.*

Aujourd'hui 22 Février 1720. le Roi étant à Paris, mettant en conſidération les ſervices que le ſieur Labé de Mongival ſon Porte-*Manteau* ordinaire eſt tenu de lui rendre, & la dépenſe qu'il eſt obligé de faire à la ſuite de Sa Majeſté, pour n'avoir pas bouche à Cour, Sa Majeſté, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orléans Regent, lui a accordé & permis d'avoir bouche à Cour pour pain, vin & viande au Serdeau de ſa maiſon, en la même maniere que ſes Gentilhommes ſervans. Voulant que ſes ſucceſſeurs en ladite Charge jouiſſent pareillement du même droit; & pour témoi-

gnage de ſa volonté, S. M. m'a commandé d'expédier ce préſent Brevet, qu'elle a ſigné de ſa main & fait contre-ſigner par moi Conſeiller Secretaire d'Etat, & de ſes Commandemens & Finances. Signé PHELYPPEAUX.

REFLEXIONS HISTORIQUES SUR LES *MANTEAUX.*

NOus avons vû nos bons Bourgeois de Paris avec un *Manteau* de Camelot de Bruxelles ſur les épaules doublé de panne ou de velours pour les plus étoffés; cet habillement étoit un un meuble de famille, paſſoit du pere au fils, & faiſoit partie d'une ſucceſſion.

Le luxe qui gâte tout, mit à la mode les *Manteaux* de drap écarlate; on vouloit des vêtemens qui ſe renouvellaſſent plus ſouvent. Les vers qui s'attachent à la laine & qui la rongent, la crotte qui les tache, ſervit de prétexte honnête

pour faire plus de dépenſe, & faire la fortune des Teinturiers des Gobelins. Les Militaires pour ſe diſtinguer, endoſſerent la Brandebourg, eſpéce de *Manteau* plus étroit, & lui firent quelque tems après ſucceder la Roquelaure, tous deux enfans du *Manteau*, mais plus nobles que leur pere, & qui affecterent de porter des noms de Terre, & l'on vit paroître ſur l'un & ſur l'autre le galon, la broderie, le bouton & la boutonniere d'or.

Le *Manteau* rouge alla ſe confiner dans la Garde-Robbe des vieux barbons; pour le *Manteau* gris, il fut abandonné aux Freres poſtulans des Chartreux, Meſſagers de Bretagne & de Normandie, aux Etudians dans les Univerſités d'Allemagne & des Pays-Bas, & à quelques Sçavans qui s'en ſervent encore. Enfin il ne

fut plus queſtion de *Manteau*, de Brandebourg ni de Roquelaure chez les perſonnes d'un certain monde. On prétexta qu'il étoit incommode & dangereux pour la ſanté, de laiſſer les uns & les autres dans une anti-chambre, quand on alloit rendre des viſites ; car il avoit été jugé que le *Manteau* étoit un habillement méſſeant, & qui ne pouvoit paroître devant les perſonnes auſquelles on devoit du reſpect. Le *Manteau* fut donc proſcrit, & l'on convint que Courier comme homme de Ville, pourroient ſe faire voir en tous lieux avec la Redingotte crotée, & les femmes d'un état à porter des Capottes degoutantes de pluye. La Redingotte eſt une eſpéce de Hongreline ou de *Manteau* plus étroit, mais ayant des manches larges, dont les Anglois ont autrefois tiré la mode de France.

Car il n'y a pas cinquante ans, que nos cochers & nos laquais en portoient encore, nous l'avons enſuite repris, de ces mêmes Anglois qui nous ont donné le ton ſur la Redingotte, comme ſur bien d'autres choſes, & l'on a vû pouſſer en France la délicateſſe au point de ne pas trouver bien faite toute Redingotte qui n'étoit pas faite à Londres.

SUPPLEMENT

SUPPLEMENT.

LE Manteau étoit appellé chez les Hebreux *Galom*, *Takerik*, *Phatil*, *Meïl*, *Maataphot* au Pl. *Maathé*, *Ketonet*, &c. chez les Chaldéens & Syriens *Kittin*, *Meil*, *Meïlo* & *Kittouno*; *Koutino*, *Marthouto*, *Schouſchipho*, *Talekeſcheto* & *Talekouſcheto*, & enfin *Redido*. Ce dernier mot ſignifie auſſi une Cappe de femme que les Grecs appelloient καλύπτρα; les Chaldéens lui donnoient encore le nom de *Sarebolim* qui revient au grec χλαμύδες. Quoique l'Arabie ſoit un Païs fort ſec & chaud, les Arabes ne laiſſent pas d'avoir pluſieurs mots pour exprimer celui de Manteau, tels que *Rida*, *Ridan* ou *Ridaouan* & *Ritaf*. Les Ethiopiens en ont moins, parce que les Manteaux

étoient ſans doute moins en uſage chez eux, ou peut-être parce que la Langue Egyptienne eſt moins riche que la Langue Arabe. Cependant ils s'en ſervoient auſſi. Les Perſans en ont à peu près autant que les Arabes. Les Syriens qui ont infiniment tiré des Grecs qui les ont gouverné long-tems, & qui ont tiré d'eux preſque tous leurs noms d'arts, de ſciences, de Juriſprudence & de Coutumes, ont ſans doute pris une grande partie des mots rapportés ci-deſſus du terme Grec χιτὼν ou χιθὼν comme l'écrivoient les Ioniens, à moins qu'on ne veuille faire venir le mot Grec de l'Hebreu *Ketonet*. On objectera peut-étre que le mot χιτὼν ſe prend aſſez ſouvent pour une chemiſe ou pour un vêtement de deſſous. Témoin ce bel endroit du 2. Livre de l'Iliade, où le ſage Ulyſſe menace l'inſenſé Therſite

de lui ôter tous ſes habits & même la chemiſe, φίλα εἵματα κλαῖναν τε ἠδὲ χιτῶνα & de lui découvrir devant l'aſſemblée des Grecs ce que l'on doit cacher. Menace qu'il n'effectua pas par bonheur, & qu'il commua en quelques coups de ſceptre (ou de bâton) effectifs, qui firent rire tous les Grecs, à l'exception du malheureux Therſite qui en pleura à chaudes larmes.

Mais le mot de χαλκοχίτων qui ſe trouve dans le même chant, & qui ſignifie une cuiraſſe, fait voir qu'il ſe prend auſſi pour un habillement de deſſus, & le mot de χιτὼν ſe trouve pris dans bien des ſens différens dans Demoſthénes, Plutarque, Theophraſte, Orphée, Heſychius, Euſtathe & Athenée. Mais tous ces ſens rentrent preſque toujours dans celui de Manteau.

Les Latins appelloient le Manteau *Pallium*, mot qui ne vient ni

de celui *Pellis*, ni de celui de *Palam*, parce que le Manteau eſt un habillement très-viſible, ni même du Grec πάλλειν ſecouer, remuer, agiter; ce qui convient cependant aſſez aux *Manteaux* qu'on traite à peu près de la ſorte; le mot de *Pallium* vient du mot Hebreu *Pala* ou *Phala*, cacher, couvrir, être couvert, être caché; d'où les Chaldéens & les Syriens ont tiré les termes de *Peleto*, *Pileato*, qui ſignifient une parabole, une enigme, une choſe dont le ſens eſt caché, eſt inintelligible ou fort obſcure, ce qui pourroit ſe dire de la plûpart de nos Poëſies modernes.

On pourroit rappeller à ce même mot *Pala*, ceux de *Palais* & de *Pallier* en notre langue. C'eſt en effet au Palais & dans les Palais plus qu'en aucun lieu du monde que la vérité & la vertu ſont le plus cachées, & que l'impoſture

& le vice ſont palliés davantage, & couverts de prétextes ſpécieux qui leur ſervent comme de *Manteau.*

Les Grecs outre les mots rapportés ci-deſſus, en avoient encore pluſieurs pour exprimer celui de *Manteau*, tels ſont ceux de τριβὼν venant de τρίβω uſer, frotter, & de περίβλημα venant de περιβάλλω environner, ceindre, couvrir, &c. ἱμάτιον, μαντίον, ἀμφίεσμα, &c. Les Grecs de nos jours l'appellent φερέδαϊόλο, mot de pris de l'Italien, & φερεντζές; Μὲ τὴν ἀφορμὴν ſignifie chez eux ſous le *Manteau*, *ſous prétexte.*

Les Eſpagnols lui donnent le nom d'*Herrervelo* qui revient à peu près à celui de φερέδαϊόλο. Un Eſpagnol ne ſort guere ſans *Capa* ou ſans *Manteo.*

Enfin pour en venir à notre langue, le mot de *Manteau* ou de

Mantel comme on diſoit autrefois, paroît d'abord venir du Celtique *Mantel* qui eſt reſté dans l'Allemand, dans l'Anglois & dans preſque toutes les langues du Nord, ou peut-être de *Mattul* ou *Mottul* en Saxon; cependant on doit le faire venir auſſi de l'Orient, & même du fond de l'Arabie. *Mana* chez les Arabes ſignifie donner, *Minat* ſignifie don & préſent. & Perſonne n'ignore que Dieu fit préſent à nos premiers Peres au ſortir du Paris terreſtre, de *Manteaux* pour les couvrir & pour les préſerver du froid & des injures de l'air. Ainſi la Divinité elle-même a fait les premiers *Manteaux*, & c'eſt la premiere choſe qu'elleait faite depuis la création de l'hommde. Les Tabliers au contraire, quoique un peu plus anciens, ne ſont que d'invention humaine. C'eſt ſans doute cette conſidération

qui a fait prendre aux Tailleurs pour leur fête celle de la Trinité.

Quand à la lettre *L.* qui ſe trouve à la fin du mot de *Mantel* ou *Mantello*, on peut fort bien la prendre pour un diminutif du mot Arabe *Alla* Dieu. Ainſi M*antel* vient directement de l'Arabe *Minat Illa* préſent de Dieu. Le changement ou le retranchement des voyelles ne fera aucune difficulté à ceux qui ſont au fait des langues Orientales, & qui ſçavent par conſéquent combien les points voyelles y éprouvent de viciſſitude & de changemens, ce qui ne ſçauroit manquer d'être infiniment commode aux faiſeurs d'Etymologies.

Tout ce que l'on ſçait de la forme des *Manteaux* des anciens, c'eſt qu'il y en avoit de quarrés, tels que celui de la ſorciere de Petrone, de Pentagones, d'Hexagones, de couſus & de non cou- V. Laz. Baifius. & Oct. Ferrarius de re Veſt.

tiaria, & alii. ſus. Ce ſont de grandes queſtions, ainſi que celles qu'on peut faire ſur le *Mauteau* des Prophêtes, que les faux Prophêtes imitoient au mieux, faute de pouvor imiter le reſte.

A ce ſujet je rapporterai quelque choſe de ſingulier touchant les *Manteaux* de Mahomet ; il n'eſt pas fait mention de *Manteau* dans l'Alcoran, quoiqu'il y ſoit parlé aſſez ſouvent des dépouilles : ce qu'il y a de certain au moins, c'eſt qu'il n'y a pas de Surate qui en porte le nom.

Mais en récompenſe, les Hiſtoriens de la Vie de Mahomet, parlent de deux *Manteaux* de ce faux Prophête, qui devinrent auſſi fameux chez ces peuples, que l'Oriflamme de Saint Denis parmi nous. Le premier de ces Manteaux devint célébre à l'occaſion ſuivante.

Un certain Caab Poëte, qui étoit un des proſcrits dont on devoit verſer le ſang à la priſe de la Ville de Mecque, vint trouver un jour Mahomet, lorſqu'il étoit dans la Moſquée, & après avoir fait ſa profeſſion Muſulmaniſte, il ſe mit à chanter les louanges de Mahomet en vers pompeux, ce qui fit tant de plaiſir au Prophête, que tirant ſon *Manteau* de deſſus ſes épaules, il le jetta ſur celles de Caab, comme le prix de ſa poëſie & de ſa foi. Caab garda précieuſement ce *Manteau* juſqu'à ſa mort. De ſon vivant le Khalife Moavie lui en offrit 10000 drachmes, Abulfeda dit 40000 drachmes. Quand il fut mort, le même Moavie envoya ſon corps à ſes héritiers avec vingt mille drachmes, & il reçut d'eux le *Manteau*. Enfin ce *Manteau* dans la ſuite, ne ſervit plus qu'aux Kha-

Gagnier Vie. de Mah. T. 2. p. 208.

lifes dans les jours ſolemnelles juſqu'à Moſſafeim-Billah, le dernier qui fut tué par Trolagu, & le *Manteau* & le bâton du Pro- furent brûlés, & les cendres en furent jettées dans le Tigre. Voilà en abregé ce qui concerne le premier *Manteau* du Prohéte.

Quant au ſecond il en fit préſent aux habitans d'Ayla au tems de la guerre de Tabuc. Les Hiſtoriens rapportent que ce *Manteau* revint en la poſſeſſion des Khalifes dans la ſuite, qu'Abulabbas Al-Saſſah, le racheta d'eux pour la ſomme de 3000 dinars.

Gagnier T. 2. page 223.

Ahmet Ben Joſeph, croit que c'eſt le *Manteau* qui fut en la poſſeſſion des Sultans Othomans, celui là même qu'ils poſſedent encore aujourd'hui, & dont la jouiſſance leur procure de grandes bénédictions : il rend la ſanté aux malades, lorſqu'on

leur donne à boire de l'eau, dans laquelle il a trempé. Jugez ſi ce *Manteau* eſt prétieux !

Auſſi Sultan Murad Khân fils de Selim Khân l'enferma-t'il dans une caſſette d'or du poids de 100000 ducats qu'il fit faire exprès.

Enfin le *Manteau* de Mahomet avoit ſix coudées de long, ſur trois & un empan de large ; & Mahomet fut enſeveli dans ſon *Manteau*. Gagnier T. 2. pag. 362.

On trouve dans Petrone des *Manteaux* qui ſervoient à eſſuyer Trimalcion dans le bain. Ces *Manteaux* étoient d'une laine très-fine. Il eſt fait mention dans ce même auteur d'un vieux *Manteau* où l'on avoit couſu beaucoup de pieces d'or. Gagnier p. 387.

Eraſme nous apprend dans un de ſes Adages, que la Tunique eſt plus proche que le *Manteau*, ce qui marque la difference qu'il faut faire des amis.

La toge quoique différente du *Manteau* faiſoit une partie de ſes fonctions : tout le monde en portoit, excepté les criminels condamnés & les exilés, au rapport du ſçavant Alexander ab Alexandro. Jé ne m'étonne plus ſi Ovide ſe plaignoit ſi fort du froid dans le pays de ſon exil, qui étoit cependant auſſi temperé que le nôtre.

Gen. Dier. L. 5.

Le ſieur de Sigognes a fait une Piéce intitulée Ode ſur le *Manteau d'un Courtiſan.* Il avoit uſé 30 doublures ſelon le poëte, ce qui prouve qu'il étoit de l'antiquité la plus reculée. Cette piéce ſe trouve dans le II. volume du cabinet ſatyrique.

Le ſieur de Provins avoit au rapport de Regnier ſaty. 14.

A ſon grand Balandran changé ſon Manteau *court.*

Ce ſieur de Provins n'étoit pas

des plus ſages de ſon ſiécle. Le Belandran étoit une eſpéce de *Manteau* que portoient les gens de guerre.

Ajoutez au proverbe : Rognonet d'un *Manteau* ne fit qu'un bon net, encore *fut-il trop petit*, ce qui eſt bien à remarquer.

La Régle de Saint Benoît n'ordonne pas beaucoup près de porter de ſi petits ni de ſi mauvais *Manteaux*, elle recommande au contraire que les *Manteaux* de voyage des Religieux ſoient d'une étoffe un peu plus épaiſſe & plus forte que celle des habits des Moines, afin de mieux réſiſter à la pluie & au froid.

Je ne ſçaurois quitter les Manteaux ſans rapporter un article important du Gloſſaire du droit François par M. Euſebe de Lauriere Paris Guignard 1704. in 4°. Tome II. page 92. » DROIT DE

« MANTEAUX pour lequel ap-
» partient la ſomme de X. liv.
« par chacun an, à chacun Se-
» cretaire de la Maiſon & Cou-
» ronne de France, qui eſt gagé
» ſelon l'Edit du Roi Henry II.
» de l'an 1554. comme auſſi les
» Conſeillers de Parlement pre-
» noient gages & Manteaux ac-
» coutumés, & dont eſt fait men-
» tion par une Ordonnance du
» Roi Charles VI. de l'an 1388.
» & encore de préſent les Con-
»ſeillers d'Egliſe en Parlement,
» ont ce droit de Manteaux.

Voyez encore ſur les Manteaux les *Gloſſaires* de du Cange, *méd. & infimæ Græcit. & Latinitatis* aux mots Grecs & Latins qui ſe trouvent dans ce Supplement, & dans l'Extrait des Dictionnaires.

NOTICE
SUR LE
COURT-MANTEL
A l'occaſion du Conte du Manteau mal-taillé.

LE Conte du *Manteau mal-taillé* eſt copié ſur le MS. de la biblioth. du Roy, N°. 7980. Ce MS. eſt un petit in-4°. contenant 25 feuillets, écrits ſur vélin à longues lignes, d'une écriture du milieu du XVI. ſiecle.

Le ſtile naïf & élégant de ce petit ouvrage n'eſt pas plus ancien que le tems auquel le MS. a été copié; & il eſt fort probable que ce Conte eſt le même que celui dont parle Du Verdier page 890

de ſa bibliothéque ſous ce titre : *Le Manteau mal-taillé compte très-plaiſant. Imp. à Lyon par François Didier*, ſans date, ſans nom d'auteur, & ſans indication de format. François Didier imprimoit à Lyon en 1577 & 1578, * ce qui revient à peu près au tems de l'écriture du MS.

* Voy. pluſieurs vol. des Amadis.

Les exemplaires imprimés ont échappé à toutes les recherches qu'on a pû faire : ils nous auroient appris ſi l'imperfection apparente du MS. de la bib. du Roy, finiſſant par ces mots : *Sachez que on l'appelloit.....* eſt une imperfection réelle, ou ſi elle a été faite à deſſein, comme on pourroit le ſoupçonner.

Mais on peut aſſurer avec certitude que cette aventure, écrite en proſe vers 1550, a été imaginée long-tems auparavant & dès le 13^{e} ſiecle. Elle ſe trouve en vers

ſous

ſous le titre de *Court-Mantel*, ol. cxi. du MS. de la bib. du Roy N°. 7615; & dans le N°. 6793 de la même bib. à la ſuite du *Roman de Floiremont.*

Le N°. 7615 eſt un in-4°. écrit ſur velin, à deux colonnes, d'une écriture de la fin du 13^e^ ſiecle, contenant pluſieurs pieces de poëſies de divers auteurs: il a appartenu au Préſident Fauchet qui en a fait grand uſage dans ſon livre intitulé: *Recueil de l'origine de la Langue & Poëſie Françoiſe, Ryme & Romans.* Le N° 6973 eſt d'une écriture plus moderne & du 14^e^ ſiecle. C'eſt un in-fol. ſur velin à deux colomnes qui contient le *Roman de Floiremont* & celui du *Court-Mantel*, tous deux en vers, quoique les vers y ſoient écrits de ſuite comme de la proſe.

Le titre de *Manteau mal-taillé* eſt ſans doute plus exact que celui

de *Court-Mantel*. Pour juſtifier celui-ci, il faudroit que le *Manteau* n'eut point eu d'autre effet que de ſe raccourcir ; mais le *Manteau* devenoit trop court ou trop long à proportion que celles qui l'eſſayoient, étoient plus ou moins coupables.

Vers 201. du N°. 7615.

» La Fée fiſt ou drap une oeuvre
» Qui les fauces dames deceuvre.
» Ja dame qui l'ait afublé
» S'ele a de riens meſerré
» Vers ſon Seignor, ſe ele l'a
» Li mantiaus bien ne li ſerra :
» Et des pucelles autre ſi,
» Cele qui vers ſon bon ami
» Aura meſpris à nul endroit,
» Ja puis ne lui ſera adroit,
» Qu'il ne ſoit trop cors ou trop lons.

On lit dans l'autre MS. *un oure, autreſſi*, &c. *meffait* au lieu de *meſpris* : le dernier vers eſt ainſi,

» Qu'il ne ſoit trop lons ou trop cors.

Ce qui peut ſervir à prouver que

le *Court-Mantel* du N°. 7615 a été corrigé ou changé en pluſieurs endroits dans le N°. 6973 par rapport au langage, aux expreſſions, aux rimes; on y trouve même de la varieté & des additions dans les faits & dans les circonſtances.

Mais quoique le N°. 6973 ſoit plus ample, * il y a cependant pluſieurs omiſſions qu'on ne doit vraiſemblablement reprocher qu'au copiſte. Quelle raiſon auroit-on pû avoir de ſupprimer après ce vers,

» Si les mena au renc ſeoir.

les raiſons de conſolation que le N°. 7615 donne aux Chevaliers dans leur malheur?

» Mais auques les reconfortoit,
» Ce que li uns me pooit mie
» Dire de l'autre vilenie
» Que li même n'y partiſt.

\- - - - - - - - - -

» Moult ne ſont mal parti li gas,
» Quant chacuns en porte ſon fais

* Il contient 726. vers & l'autre n'en a que 664.

Vers 610. qui revient au vers 480. du N°. 7615.

à *Perceval* qui ſoient citées pour avoir fait l'eſſai fatal du *Manteau*. Dans le MS. 6973, la Reine, la *mie à Hector*, celle à *Keus* nommée *Androete*, celle à *Gauvain*, celle à *Perceval*, celle à *Agravain*, celle à *Yvain*, enfin celle à *Ydier*, ſont convaincues ſucceſſivement d'avoir trahi plus ou moins leurs engagemens.

Si dans celui de la fin du 13^e^ ſiecle, *Gaavain* & *Yvain* ſont envoyés ſeuls par *Artus* pour aller chercher la Reine & les Dames; dans l'autre l'on trouve *Keus* le *Sénéchal* joint aux premiers; on juge aiſément par les vers même que c'eſt une correction dont il ſeroit à la vérité inutile de chercher & peut-être difficile de pénétrer les raiſons.

Vers 230. du N°. 7615.

» Gauvain alez y errament,
» Entre vous & Yvain ou toi.

» Gauvains allez-y érramment, Vers 198. du N°. 6973.
» Et Keus, & Yvain, treſtuit troi.

Il y a beaucoup d'autres différences aſſez conſidérables ; mais je me bornerai à comparer le N°. 7980, avec celui des deux Contes en vers, d'après lequel le Conte en proſe a été plus particuliérement copié : c'eſt le N°. 6973. Encore ne rapporterai-je que les changemens qui méritent le plus d'attention, ſans m'arrêter à ceux que le langage de ſiecles différens a pû ou dû produire. Un *Valles* ou *Vallet* eſt remplacé par le terme de *jeune Gentilhomme* & *de Meſſager* ; le mot *Malle* ſupplée à celui d'*Aumôniere* ; ce ſeroit un gloſſaire qu'il faudroit faire à cet égard, & je ne me ſens pas le courage de l'entreprendre.

Je me reſtrains donc à quelques obſervations.

1°. On ne trouve point, dans le

MS. en vers, l'envoi *à la Demoiſelle ſa couſine ſa mie*; le Poëte entre d'abord en matiere :

» D'une aventure qui avint
» A la Cort le Roy qui tint
» Bretaigne & Angleterre quite,
» Si come (com) ge l'ay trovée eſcripte,
» Vous en dirai la verité.
» A la Penthecoſte, en Eſté,
» Tint li Rois Artus cort pleniere.
» Onques Rois, en nule maniere
» Nule ſi riche cort ne tint.
» De maint lontaing pays y vint
» Maint Roy, & maint Duc, & maint Comte,
» Si comme (com') l'eſtoire nous raconte.

La fin eſt auſſi différente.

Vers 718. » Et quant li mangiers fut feni,
» Carados a le congié pris.
» Si s'en alla en ſon païs
» Liez, joyans o luy ſa mie;
» En Gales en une Abaye
» Miſtent eſtoyer le beau Mantel

» Qui or eſt trouvez de nouvel.
» Li Romans faut; vees cy la fin,
» Or vous dovez boire du vin.

EXPLICIT.

2°. Dans le N°. 6973 on chercheroit en vain la deſcription de la malle qu'apporta le Meſſager, & celle du *Manteau* qui étoit enfermé dans cette malle; il y eſt dit ſimplement;

» Li valles priſt une Aumoniere, Vers 160.
» Si en a hors trait un Mantel.

Et plus bas,

» Li dras eſt d'un vermeil ſamiſt. Vers 222.

Le N°. 7980 eſt plus circonſtancié; *la malle* y eſt de fin velours cramoiſi, &c. le *Manteau* d'un riche pourpre tout *battu à or*, &c.

3°. Dans le premier on ne lit point le nom de la Reine, ni celui du lieu où ſe paſſe l'aventure.

On les apprend dans le ſecond. *Genievre*, *Kamalot* ſont nommés. Cette Ville de *Kamalot* ſi connue par les Romans de la table ronde n'eſt point une Ville imaginaire, inventée par nos anciens Romanciers. Camden en indique la poſition dans la Province appellée aujourd'hui Sommerſet. IVELLUS, *vulgo* IVELL *qui oritur inter Durotriges, & quam primùm Somerſettenſem, agrum ingreditur,* EVELL *forum frequens ſuo nomine donat, rivulumque recipit, ad quem* CAMALET *mons aclivis & aſcenſu difficilis..... Incolæ* ARTHURI *palatium dicunt.*

Camd. Britan. fol. 135. Lond. 1600. in 4. pag. 187.

4°. L'ordre dans lequel les épreuves ſe font, n'eſt pas le même dans les deux MS. Dans celui qui eſt en vers, *la mie à Perceval* qui ſuccede *à la mie à Gauvain* eſt ſuivie de *la mie à Agravain*, & enſuite de *la mie à Yvain*. Si dans

le Conte en proſe *la mie à Gauvain* fait auſſi l'eſſai la premiere, *la mie à Yvain* vient après & avant celle *à Perceval*; & il n'eſt pas queſtion de la mie à *Agravain*. De plus l'effet du *Manteau*, dans la forme qu'il prend pour s'accourcir ou pour s'allonger, n'eſt pas le même par rapport aux mêmes perſonnes.

Hazardons une conjecture ſur la ſuppreſſion de ce qui concerne *la mie à Agravain*, il n'y a que ces dix vers dans l'original. Vers 473. & ſuivans.

» La mie Agravain l'orguillor
» Qui étoit tant contrallior
» L'affubla par fort aventure;
» Ne li vint pas à la ceinture:
» Or li dit Keu tout en riant
» Deu ſi bon Mantel à enfant!
» Par le col prent li & ſa mie:
» Or vous baiſez par compagnie,
» Que bien vous eſtes eprovées
» Plus bas que l'oil fuſtes hurtées.

On a pû lire dans le MS. *la mie*

à Gauvain; en ce cas l'Auteur en proſe auroit eu raiſon de ne la point faire reparoître, puiſqu'elle avoit déja eſſayé le *Manteau*; mais il auroit dû peut-être corriger le MS. même, & ſubſtituer le mot *Agravain*. Le ſurnom d'*Orgueillor*, qui caracteriſe ce Chevalier dans tous les Romans de la table ronde, paroît l'indiquer.

Il me reſte à remarquer que l'Auteur Poëte ne donne aucunes vûes à la pucelle qui avoit envoyé porter le *Mantel* à la Cour du Roi Artus. L'Auteur en proſe ſuppoſe que la Fée *Morgain*, auſſi envieuſe de la beauté de *Genievre*, que jalouſe de Meſſire *Lancelot du Lac* qui la mépriſoit & qui aimoit la Reine, avoit enchanté & envoyé ce *Manteau*; dans l'eſpérance que, la Reine devenant ſuſpecte par l'eſſai qu'elle en feroit, *Artus* en ſe vangeant d'une femme infidel-

le, la vangeroit d'une rivale odieuſe. Ces motifs ſont fondés ſur ce qu'on lit dans *Triſtan*, dans *Lancelot du Lac*, des amours de *Genievre* & de *Lancelot*; de la jalouſie de la *Fée*; & de la perſécution qu'éprouverent ces deux amans de la part de *Morgain.*

J'ajouterai par rapport à ce qui fait le fonds de l'ouvrage, que ce n'eſt qu'un traveſtiſſement de la *Coupe-Enchantée*; conte que l'Arioſte a rendu ſi célébre, que la Fontaine a mis en vers, & dont il a compoſé depuis une comédie en proſe, qui parut ſous le nom du comédien Chammeſlé. L'idée de *la Coupe-Enchantée* eſt ſans aucun doute plus ancienne que l'Arioſte. Elle eſt probablement l'original du *Court-Mantel* & du *Manteau mal-taillé.*

Pour éclaircir ces faits, il ſuffira de joindre ici un extrait du Ro-

man de *Triſtan.* Ce Roman a été compoſé dans le XII^e^ ſiecle. L'Auteur qui ne s'annonce que comme traducteur ſe nomme dans une eſpece de prologue qui ſe trouve au commencement de pluſieurs MS. de cet ouvrage. *Je*, dit-il, *Chevalier & Sire du Chaſtel du Gat, voiſins prochains de Saleſbieres, comme Chevalier amoureux, emprens à tranſlater de latin en françois une partie de celle hiſtoire* (du S^t^ Graal) *nonmie pour ce que je ſache gramment françois, ains appartient plus de ma langue & ma pallure à la maniere d'Engleterre, que à celle de France, comme cil qui fu en Engleterre nes, mais telle eſt ma volonté, & mon propoſement que je, en langue Françoiſe, le tranſlaterai au mieux que je pourrai,..... Et ferai aſſavoir ce que le latin deviſe de l'hiſtoire de Triſtan.* Il ne compoſa qu'une partie de cette hiſtoire qui fut conti-

nuée par *Helie de Bourron.*

C'eſt dans la premiere partie de ce roman que l'on apprend * que *Morgain* envoya, par une Damoiſelle accompagnée d'un chevalier & d'un Eſcuyer, un *Cor d'yvoire* à la cour du Roy *Artus.* Morgain l'envoyoit par les mêmes motifs que l'Auteur du *Manteau mal-taillé* lui ſuppoſe à l'occaſion du *Manteau*; *C'eſtoit*, dit l'auteur de Triſtan, *pour* (qu'*Artus* pût) *conoiſtre toutes les bonnes Dames de ſa Court, & ſi la Roine avoit jeu avec un autre Chevalier, le ſcauroit ſon mari par le Cor. On le faiſoit remplir de vin, & on le donnoit aux Dames à boire; celle qui ſon Seigneur avoit fauſſé, ne y pouvoit boire, que le vin ne répandit ſur elle; & celle qui ne l'aura pas fauſſé, y pouvoit boire ſans répandre.*

*Fol. 63. & ſuiv. Pariſ. in-fol. Gott. Anto neVerard.

Il ſeroit inutile d'inſiſter ſur le rapport qui ſe trouve entre le *Cor*

& le *Manteau* : Il ne ſeroit pas plus néceſſaire de raconter l'effet que le *Cor* produiſit. L'épreuve ne s'en fit pas à la Cour du Roy *Artus*, mais à celle de *Marc Roy de Cornouaille*, & la haine de *Morgain* contre *Genievre & Lancelot* ne penſa être funeſte qu'à *Triſtan* & à ſon amante la *Reine Yſeult femme du Roy Marc*.

FIN.

Errata de la I. Partie.

Page 58. *l.* 21. que leur donnoient ; *liſez* que lui donnoient.
Pag. 143. *l.* 5. MADAMOISELLE, *liſez* MADAMOYSELLE.
Ibid. l. 15. Touttefois, *liſ.* Toutesfoys.
Pag. 176. *l.* 5. la voit, venir, *liſ.* la voit venir.
Pag. 178. *l.* 14. pourra, *liſ.* pourra.

Errata de la II. Partie.

Page 3. à la note *l.* 3. Bertholinus, *liſ.* Bartholinus.
Pag. 18. *l.* 11. *&* 12. conturbanalem, *liſ.* contubernalem.
Pag. 62. *l.* 18. l'état d'Agleterre, *liſez* l'état d'Angleterre.
Pag. 75. *l. dern. ôtez* autrefois.
Pag. 83. *l.* 7. après le mot *Mantice*, ajoutez, ou *Mantica*, *Mantum.*
Pag. 98. *l.* 3. Egyptienne, *liſ.* Ethiopienne.
Pag. 100. *l.* 15. obſcure, *liſ.* obſcur.
Pag. 102. *l.* 21. l'hommde, *liſ.* l'homme.

Pag. 106. *l.* 1. ſolemnelles, *liſ.* ſolemnels.
Ibid. l. 3. le dernier qui fut tué, *liſ.* le dernier, qui fut tué.
Ibid. l. 8. Prohete, *liſ.* Prophete.
Pag. 113. *l.* 1. ol. *liſ.* fol.
Pag. 118. *l.* 12. *Gaavain*, liſ. *Gauvain.*
Pag. 122. *l.* 11. *Duro triges*, liſ. *Durotriges.*
Pag. 125. *l.* 4. après *Lancelot du Lac*, mettez &c.
Pag. 126. *l.* 7. dit-ii, *liſ.* dit-il.
Ibid. l. 14. *plus de ma langue*, liſ. *plus ma langue.*
Pag. 162. à la petite note à côté, ôtez *fol.* 135.

561039

92: